REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6583 Mardi 12 Avril 2022 www.cmf.tn 27ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

WIFAK INTERNATIONAL BANK 4

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 5

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 6

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 7

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 8

WIFAK INTERNATIONAL BANK AGE 9

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

WIFAK INTERNATIONAL BANK 10

WIFAK INTERNATIONAL BANK AGE 13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- **INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-**

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- **TUNISIE LEASING ET FACTORING**
- **WIFAK INTERNATIONAL BANK**
- **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**
- **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**
- **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**
- **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV**
- **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**
- **CAP OBLIG SICAV**
- **SICAV SECURITY**
- **MAC CROISSANCE FCP**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- **TUNISIE LEASING ET FACTORING**
- **WIFAK INTERNATIONAL BANK**

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1er janvier 2023 au lieu du 1er janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,

- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches envue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

2022 - AC – 010

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifak International Bank
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 29 avril 2022 à 09h00** au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- 2015 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2021.
2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2021.
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.
5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2021.
6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
9. Nomination des membres du Conseil d'Administration.
10. Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et fixation de leurs rémunérations.
11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques ou financements externes.
12. Autorisation de vente et de l'achat des actions conformément à l'article 19 de la Loi n° 94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

2022 - AS – 0283

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 28 avril 2022 à 8h30, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2022 - AS – 0284

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 28 avril 2022 à 9h45, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'un d'administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2022 - AS – 0285

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 28 avril 2022 à 9h30, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2022 - AS – 0286

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 28 avril 2022 à 10h, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2022 - AS - 0287

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Wifak International Bank
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le vendredi 29 avril 2022 à 10h00** au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis-2015 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts de la Banque.

Les documents relatifs à l'AGE sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

2022 - AS - 0288

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022.

Première Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……...

Deuxième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2021 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **995.218.789 DT** et un résultat comptable net après modifications comptables de **+ 1.802.339 DT**.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……...

Troisième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2021, prend acte dudit rapport.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

Quatrième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International bank arrêtés au 31.12.2021.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

Cinquième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2021 relatif aux conventions réglementés régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

Sixième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2021.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……...

Septième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net après modification comptable de l'exercice 2021 s'est élevé à +1.802.339,435 DT et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2020 s'élèvent (-) 32.835.311,101 DT et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultats reportés 2020	**(-)32.835.311,101**
Modifications comptables	**(-) 3.540.026,044**
Résultats reportés	**(-) 36.375.337,145**
Résultat net de l'exercice 2021	**(+) 5.342.365,479**
Résultats déficitaires reportés	**(-)31.032.971,666**

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……...

Huitième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024 et ce, comme suit :

- **********
- **********
- **********
- **********
- **********
- **********
- **********
- **********
- **********

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à …….

Neuvième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration de …. DT net par membre et par réunion et jetons de présence des membres des comités rattachés aux Conseil d'Administration de … DT net par membre et par réunion.
De même l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

- Une indemnité annuelle nette de … DT pour le Président du comité
- Une indemnité annuelle nette de … DT pour des membres
- Des jetons de présence de … Dt net par membre et par réunion.

Dixième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques pour un mandat de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024 et ce, comme suit :

- **********
- **********
- **********

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques , à partir de 2022 comme suit :

- Prime annuelle nette de ******** dt pour le président du Comité.
- Prime annuelle nette de ******** dt pour les membres du Comité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

Onzième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk ou financement étrangers d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération, et ce conformément à la règlementation en vigueur
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

Douzième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du contrat de régulation de cours à partir de la date du 16 Mai 2020 avec les mêmes conditions du contrat initial daté le 16 Mai 2017 et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration d'acheter et de vendre les actions de WIFAK BANK, conformément à l'article 19 de la loi précitée et elle le confère tous pouvoirs pour arrêter les conditions de l'achat et de vente desdits actions et la fixation du nombre maximum des actions à acheter et ce, tout en respectant la réglementation en vigueur.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....

Treizième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……...

2022 - AS - 0289

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Wifak International Bank
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles **15, 20, 21, 22, 28, 32, 33 et 34** des statuts de la Banque. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les nouveaux statuts mis à jour.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoir au porteur des copies ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'enregistrement.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ……..

2022 - AS - 0290

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;

- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission
Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- ***Dénomination de l'emprunt :*** «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- ***La législation sous laquelle les titres sont créés :*** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
  Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- ***Nature des titres* :** Titres de créance.
- ***Forme des titres* :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres* :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :
Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :
Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.
Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C, E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.
Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse
L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.
Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.
Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur.
L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.
Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.
Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.
Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.
Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.
Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :
- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- ***Marge actuarielle (souscription à taux variable) :***

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E , 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :
- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- ***Durée totale :***

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G: 10 ans in fine.

- ***Durée de vie moyenne :***

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
Par catégorie, cette durée est de :
- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :
- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- ***Rang de créance :***

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).
Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :
Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :
La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :
Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).
Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées
L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres
Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1»** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »)**

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022» enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.
La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siege70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.
Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

2022 - AS - 0203

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,694	211,763
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,368	145,412
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,025	121,042
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,643	130,673
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,427	126,451
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,494	126,515
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,499	121,517
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,034	49,039
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,362	35,368
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,287	120,312
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,723	18,726
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,206	131,215
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,002	127,064
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,365	12,367
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,776	178,806
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,243	12,244
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,705	101,739
19	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,916	103,934
20	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,578	14,580
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,981	1,984
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,598	66,605
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,483	137,149
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,661	104,364
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,922	112,938
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,913	139,859
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	536,240	536,039
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,953	136,989
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	177,715	177,841
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,625	99,478
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,584	132,329
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	165,099	164,837
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,943	143,749
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,611	22,501
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,993	93,851
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2261,895	2266,823
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,640	133,057
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,125	216,686
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,910	2,923
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,635	2,646
41	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,949	64,024
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,350	1,351
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,190	1,193
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,212	105,073
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1143,055	1139,807
48	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,683	12,679
49	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,236	10,341
50	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,213	12,265
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
51	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,532	87,299
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,259	1,261

	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,921	110,938
54	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,810	102,822
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,518	109,534
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,685	106,703
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,987	109,029
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,477	111,496
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,024	108,041
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,965	104,980
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,639	103,639
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,722	108,739
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,897	110,917
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,199	107,213
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,409	106,420
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,029	102,057
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,185	106,200
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,638	105,654
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,933	107,944
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,255	106,276
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,306	104,343
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,948	108,961
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,422	104,433
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,305	111,318
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,851	107,913
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,728	110,749
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,780	113,046
	SICAV MIXTES							
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	63,349	63,193
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,658	98,685
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,203	18,200
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	276,869	276,917
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2224,882	2222,015
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,640	70,585
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,381	56,386
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,091	107,099
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,516	11,511
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,768	15,713
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,863	15,832
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,044	14,031
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,009	8,991
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	102,589	102,634
92	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	81,428	81,498
93	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	85,314	85,459
94	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,988	103,951
95	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,064	92,802
96	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,142	10,154
97	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,650	95,203
98	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,496	145,976
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
99	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,134	101,579
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,547	120,732
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	119,602	120,161
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,129	181,656
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,845	170,456
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,764	167,372
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,092	22,020
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	142,199	142,114
107	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,819	159,976
108	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5253,578	5236,915
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,172	90,316
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4556,030	4577,781
112	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,378	10,081
113	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,640	169,617
114	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10917,290	10993,214
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
115	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	122,692	122,427

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** FCP en liquidation anticipée
*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, Zl La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1èr étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée
(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-
Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2022, la Société des Industries Chimiques du Fluor –ICF- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées

القـرار الأول:

إن الجلسة العـامة العاديــة، بعد إطّـلاعها على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة المختـومة في 31 ديسمبر 2021 حسب النـظام المرجعي لقانون المحاسبة وكذلك التقرير العامّ والخاصّ لمراقبي الحسابات، تصـادق على القوائم الماليّة لسنة 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القـرار الثـاني:

إن الجلسة العـامة العاديــة، بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات لسنة 2021 المتعلق بالاتفاقيات والعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصـادق على هذه الاتفاقيات والعمليات الواردة بهذا التقرير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القـرار الثّالـث:

تبـرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال سنة 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القــرار الرّابــع:

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2021 على النحو التالي:

- النّتيجة الماليّة للسّنة المحاسبيّة 2021.....	9 015 089,028	دينار تونسي
-النّتائج المؤجّلة.....	23 012 332,709	دينار تونسي
المجموع	**32 027 421,737**	**دينار تونسي**
- الاحتياطيات القانونية.....	0,000	دينار تونسي
الأرباح القابلة للتّوزيع	**32 027 421,737**	**دينار تونسي**
- الأرباح الموزّعة للسهم الواحد	3,700	دينار تونسي
- مجموع الأرباح الموزّعة (2 100 000 سهم)	7 770 000	دينار تونسي
- رصيد منقول 2021	24 257 421, 737	دينار تونسي

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القــرار الخامس:

تــوافق الجلسة العـامة العـاديـة لسنة 2021 على 28 جوان 2022 كتاريخ بــدء تــوزيع الأرباح وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافظة على الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وشبــابيك شركتنــا.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القــرار السادس:

تحــدد الجلسة العامّة العاديـة مبلغ 60 ألف دينار تونسي سنويا (خالية من كل الاداءات) كمنحة خاصّة لرئيس مجلس الإدارة للدوة الحالية(2022-2023- 2024)، كما تحدّد مبلـغ منحة الحضور بـ 20 ألف دينار تونسي لكلّ عضو من أعضاء مجلس الإدارة ومبلـغ 5 ألاف دينار تونسي كمنحة لكلّ عضو من أعضاء اللّجنة الدّائمة للتّدقيق للشّركة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القـرار السّـابع:

تقرر الجلسة العـامة العـادية لسنة 2021 تكوين مجلس الإدارة لمدّة ثلاثة سنـوات مـاليّة **(2022– 2023-2024)** كما يلي:

- السيد امحمد ادريس : مقعد واحد
- السيد هشام ادريس : مقعد واحد
- السيد امحمد بن هشام ادريس : مقعد واحد
- الشركة العربية للتعدين : ثلاثة مقاعد
- شركة مرحبا بيتش : مقعد واحد
- شركة مرحبا الدولية : مقعد واحد
- شركة سالم : مقعد واحد
- شركة برج خلف : مقعد واحد

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القـرار الثامن:

إن الجلسة العـامة العـادية لسنة 2021 تمنـح كـل الصلاحيات لكـاتب الجلسـة للقيـام بكل الإجراءات المتعلقـة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليـه القـانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable

(en Dinars)

ACTIFS ACTIFS NON COURANTS	2021	2020	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	2021	2020
immobilisations incorporelles	888 285	888 285	capital social	21 000 000	21 000 000
(amortissements)	(888 285)	(880 800)	réserves	36 859 433	36 859 433
			autres capitaux propres	3 165 867	3 444 753
valeur nette immobilisations incorporelles	0	7 485	résultats reportes	24 257 422	23 012 332
immobilisations corporelles	99 621 929	97 505 344	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
(amortissements)	(74 363 816)	(69 201 545)	APRES AFFECTATION	85 282 722	84 316 518
valeur nette immobilisations corporelles	25 258 113	28 303 799	PASSIFS		
immobilisations financières	24 363 435	24 613 961	PASSIFS NON COURANTS		
(provisions)	(947 659)	(1 120 590)			
			emprunts	0	324 476
valeur nette immobilisations financières	23 415 776	23 493 371	provisions	2 811 554	2 405 978
			total des passifs non courants	2 811 554	2 730 454
total des actifs immobilises	48 673 889	51 804 655			
			PASSIFS COURANTS		
Autres actifs non courants	0	0	fournisseurs & comptes rattaches	28 386 441	6 061 889
			autres passifs courants	13 437 542	9 036 379
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	48 673 889	51 804 655	concours bancaires & autres passifs		
			financiers	10 616 131	10 614 938
ACTIFS COURANTS			total des passifs courants	52 440 114	25 713 206
stocks	46 579 851	43 053 244	TOTAL DES PASSIFS	55 251 668	28 443 660
(provisions)	(1 080 232)	(1 007 867)			
valeur nette des stocks	45 499 619	42 045 377			
clients &comptes rattaches	30 321 497	6 919 907			
autres actifs courants	5 045 995	4 889 609			
(provisions)	0	0			
valeur nette des autres actifs courants	5 045 995	4 889 609			
placements & autres actifs financiers	288 758	369 425			
liquidités & équivalents de liquidités	10 704 632	6 731 205			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	91 860 501	60 955 523			
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
TOTAL DES ACTIFS	140 534 390	112 760 178	& DES PASSIFS	140 534 390	112 760 178

3. L'état d'évolution des capitaux propres

(en Dinars)

LIBELLE	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	TOTAL
Solde au 31/12/2021 avant affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 165 867	23 012 333	9 015 089	**93 052 722**
Résultats distribuables					-23 012 333	23 012 333	**0**
Réserves légales						0	**0**
Réserves Facultatives							**0**
Dividendes						-7 770 000	**-7 770 000**
Report à nouveau					24 257 422	-24 257 422	**0**
Solde au 31/12/2021 Après Affectation	**21 000 000**	**2 100 000**	**34 759 433**	**3 165 867**	**24 257 422**	**0**	**85 282 722**

4. La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat (Date d'expiration)	Administrateur dans d'autres sociétés filiales du Groupe
MR DRISS HICHEM	Président du C.A	Lui même	2022-2023-2024	PDG dans plusieurs sociétés hôtelières+ Administrateur dans (BIAT+ALKIMIA+SOTRAPIL)
ARMICO (possède 3 chaises)	ACTIONNAIRE ETRANGER	3 MEMBRES nommés par Armico	2022-2023-2024	-
MARHABA INTERNATIONAL	MEMBRE	Mme Fatma Driss	2022-2023-2024	DGA Marhaba Palace Membre de divers CA Sociétés Touristiques
MARHABA BEACH	MEMBRE	Mme Leila Driss	2022-2023-2024	DGA I.T.T Membre d'autres CA Sociétés Touristiques
SOHOTO SALEM	MEMBRE	Mme Aziza Driss	2022-2023-2024	DGA SO.HO.TO Membre de divers CA Sociétés Touristiques + SOTRAPIL
TOUR KHALEF	MEMBRE	Mme Zohra Bouslama	2022-2023-2024	DG Tour KHALEF + Membre CA Attijari Bank
MR M'HAMED DRISS	MEMBRE	MME MERIEM DRISS (Procuration permanente)	2022-2023-2024	PDG CNP Membre d'autres CA Sociétés Touristiques
MR M'HAMED BEN HICHEM DRISS	MEMBRE	Lui même	2022-2023-2024	DGA Marhaba Belvédère Membre d'autres CA Sociétés Touristiques

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mr Mustapha MEDHIOUB et Mohamed LOUZIR.

BILAN
Arrêté au 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2021	31-déc. 2020		31-déc. 2020 Proforma	
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès des banques	3	9 463 327	14 314 768		14 314 768	
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	727 032 444	794 832 099		794 832 099	
Acheteurs factorés	5	132 947 705	121 516 995		121 516 995	
Portefeuille titre commercial	6	62 724 990	42 993 385		42 993 385	
Portefeuille d'investissements	7	59 323 918	62 458 934	(*)	62 458 934	(*)
Valeurs Immobilisés	8	10 157 343	11 708 448		11 708 448	
Autres actifs	9	23 912 077	26 601 202	(*)	26 601 202	(*)
TOTAL DES ACTIFS		**1 025 561 804**	**1 074 425 831**		**1 074 425 831**	
PASSIFS						
Concours bancaires	10	1 447 583	1 954 824		1 954 824	
Emprunts et dettes rattachées	11	666 654 424	727 396 849		727 396 849	
Dettes envers la clientèle	12	18 917 545	17 325 898		17 325 898	
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	50 879 089	37 773 481		37 773 481	
Fournisseurs et comptes rattachés	13	78 699 773	85 368 416		85 368 416	
Autres passifs	14	31 576 834	27 839 000		31 660 145	(**)
TOTAL DES PASSIFS		**848 175 248**	**897 658 468**		**901 479 613**	
CAPITAUX PROPRES						
Capital social		54 000 000	54 000 000		54 000 000	
Réserves		50 761 840	58 935 320		58 935 320	
Résultats reportés		68 117 524	57 388 506		57 388 506	
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	-		(2 940 279)	(**)
Résultat de la période		8 328 337	6 443 537		5 562 671	(**)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	**177 386 556**	**176 767 363**		**172 946 218**	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**1 025 561 804**	**1 074 425 831**		**1 074 425 831**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 7)
(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	
ENGAGEMENTS DONNES	**132 659 115**	**128 956 403**	
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	28 703 801	24 388 921	
Engagements données en faveur des banques	45 360 000	51 419 489	
Engagements sur autres titres	34 813 795	34 507 744	
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	23 781 519	18 640 249	
ENGAGEMENTS RECUE	**1 000 640 121**	**1 066 225 153**	
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 985 107	9 835 545	
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	
Intérêt à échoir sur contrats actifs	133 740 902	149 493 403	
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 051 278	7 302 173	
Autres garanties reçues	1 763 264	4 157 221	
Garanties reçues des adhérents	87 404 605	86 644 506	(*)
Valeurs des biens, objet de leasing	759 354 917	808 452 257	(*)
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	**117 300 000**	**61 800 000**	
Emprunts obtenus non encore encaissés	117 300 000	61 800 000	

(*) Les garanties reçues des adhérents ainsi les valeurs de biens objet de leasing n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	95 697 621	94 057 575	94 057 575	
Revenu du factoring	17	15 126 992	16 622 147	16 622 147	
Intérêts et charges assimilés	19	(62 535 789)	(66 964 504)	(67 264 827)	(*)
Commissions encourues	20	(94 971)	(107 275)	(107 275)	
Produits des placements	21	7 865 334	27 419 072	26 838 529	(*)
Autres Produits d'exploitation	18	2 906 200	2 421 556	2 421 556	
Produit net		**58 965 387**	**73 448 571**	**72 567 705**	
Charges de personnel	22	(17 788 301)	(16 166 608)	(16 166 608)	
Autres charges d'exploitation	23	(8 283 617)	(6 795 541)	(6 795 541)	
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(2 342 097)	(2 284 050)	(2 284 050)	
Total des charges d'exploitation		**(28 414 015)**	**(25 246 199)**	**(25 246 199)**	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**30 551 372**	**48 202 372**	**47 321 506**	
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(13 586 884)	(19 962 154)	(19 962 154)	
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(2 213 227)	(6 793 429)	(6 793 429)	
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(2 191 993)	(9 484 594)	(9 484 594)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**12 559 268**	**11 962 195**	**11 081 329**	
Autres gains ordinaires	28	370 124	354 252	354 252	
Autres pertes ordinaires	29	(387 222)	(28 854)	(28 854)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**12 542 170**	**12 287 593**	**11 406 727**	
Reprises sur provisions pour impôt différé		184 629	184 593	184 593	
Impôt sur les bénéfices	30	(4 051 215)	(5 176 475)	(5 176 475)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**8 675 584**	**7 295 711**	**6 414 845**	
Eléments extraordinaires	30	(347 247)	(852 174)	(852 174)	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**8 328 337**	**6 443 537**	**5 562 671**	
Effet des modification Comptable		(3 821 145)	-	(2 940 279)	
Résultat net après modificaions comptables		4 507 192	-	2 622 392	
Résultat par action		**0,771**	**0,597**	**0,515**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	561 471 427	510 418 890
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(385 979 474)	(354 655 932)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	338 123 387	316 838 032
Financement des adhérents	31S	(320 401 495)	(280 307 724)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	54 835 104	50 599 288
Remboursements des crédits à court terme	33	(43 028 136)	(65 837 423)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(25 810 504)	(25 126 894)
Intérêts payés	35	(60 307 688)	(67 825 953)
Impôts et taxes payés	36	(38 346 004)	(27 629 307)
Autres flux de trésorerie	37	(7 199 654)	(15 407 393)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**73 356 963**	**41 065 584**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 290 755)	(1 054 354)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	130 747	62 442
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	-	(16 871 449)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 304 515	9 383 890
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**144 507**	**(8 479 471)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	42	(3 887 999)	-
Encaissements provenant des emprunts	11	166 597 770	305 454 430
Remboursements d'emprunts	11	(241 555 441)	(309 660 540)
Flux liés au financement à court terme	11	1 000 000	(22 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(77 845 670)**	**(26 206 110)**
Variation de trésorerie		**(4 344 200)**	**6 380 003**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	12 359 944	5 979 941
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**43**	**8 015 744**	**12 359 944**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et

- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au1erjanvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés		(2.785.084)
Apport net	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1erJanvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1ère tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2ème tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3èmetranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés		(109 962 625)
Apport net	DT	25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

• Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi nº96-112 du 30 décembre 1996 ;
• Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.
Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.
Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.
Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.
Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.
Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).
Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.
L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 <u>Les classes sont au nombre de 5 :</u>

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connait des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants ***:***

. Matériel standard	: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique	: Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	: Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- **Majoration des taux de migration historiques :**

Groupe de contreparties	Δgi
- Agriculture	5,00%
- Industries mécaniques et électriques	4,00%
- Oléifacteurs	1,25%
- Industries agroalimentaires	1,25%
- Industries pharmaceutiques	1,00%
- Autres industries	3,50%
- BTP	5.00%
- Tourisme	9,00%
- Agences de voyage	7,75%
- Agence de location de voitures	7,50%
- Promotion immobilière	5,00%
- Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
- Commerce	1,50%
- Santé	1,00%
- Télécom et TIC	1,00%
- Autres services	2,75%

4- **Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.**
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\,(N) \right) / \, n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement et ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
  Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2021 sont celles des années 2010 à 2014 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- **Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :**

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- **Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.**

2-4-4 <u>Provision Additionnelle :</u>

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A= N-M+1 tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2021 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.
Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.
Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.
En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.
Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.
Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques

• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 120 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie).

Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées.

De plus, les financements en factoring n'ont pas fait l'objet des reports prévus par la circulaire BCT n°2020-06 au regard de leur maturité.

Compte tenu de ce qui précède, les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 ne sont pas adaptés aux créances du factoring.

La méthode de calcul retenue par TLF est de ne pas appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2014 – 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TPgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\ (N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5- Calcul des provisions collectives « PC» du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x TMMgi x TPMgi

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Modifications comptables

L'article 4 de la convention de portage, de rétrocession et de rachat d'actions MLA signé en 2009 prévoit que tous les frais, droits, taxes ou autres liés aux actions de portage et supportés par AMEN BANK seront refacturés à Tunisie Leasing & Factoring. A ce titre, Amen Bank a procédé le 30 décembre 2021 à la facturation des montants desdits frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures, et s'élevant à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts. Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Banques	9 367 688	14 301 311
- Caisses	95 639	13 457
Total	**9 463 327**	**14 314 768**

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Encours financiers	745 504 207	805 373 560
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 054 395	9 880 914
- Impayés	71 104 339	63 073 708
- Intérêts Constatés d'avance	(4 003 293)	(4 180 045)
Total brut	820 659 648	874 148 137
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(28 918 949)	(26 397 194)
- Provisions collectives	(9 927 033)	(9 536 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(37 269 133)	(29 636 369)
- Produits réservés	(17 512 089)	(13 746 442)
Total des provisions	(93 627 204)	(79 316 038)
Soldes nets	**727 032 444**	**794 832 099**

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets		
Solde au 31 décembre 2020	**779 321 247**	**833 108 280**
Additions de la periode		
- Investissements	325 550 237	306 595 814
- Relocations	2 888 170	4 344 505
Retraits de la periode		
-Remboursement des créances échues	(363 986 436)	(327 301 995)
-Remboursement des créances anticipées	(22 732 647)	(17 621 451)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 963 290)	(6 084 208)
-Relocations	(1 451 906)	(2 520 914)
Provisions de La periode		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(9 050 250)	(9 301 667)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(391 000)	(5 275 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 528 495	3 377 883
Solde au 31 décembre 2021	**714 712 620**	**779 321 247**

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Agriculture	44 731 170	54 986 721
Bâtiments TP	69 821 701	92 950 989
Industrie		
Agro-alimentaire	46 442 397	48 855 548
Chimie	19 134 690	19 015 692
Energie	72 521	119 139
Textile	14 308 649	16 901 851
Mines	552 337	988 642
Autres industries	98 301 044	100 511 815
Tourisme		
Hôtellerie	1 575 391	1 831 406
Agences de voyage	7 464 461	7 410 952
Location de voiture	55 407 425	54 731 191
Autres Tourisme	11 134 337	13 527 222
Commerce et service		
Commerce	187 966 913	211 612 513
Transport	61 208 728	53 741 426
Audio-visuel	341 283	503 095
Professions libérales	48 086 075	48 664 328
Autres Services	87 009 480	88 901 944
Total	**753 558 602**	**815 254 474**

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Matériel de transport léger	284 598 664	290 926 852
Matériel de transport léger Utilitaire	129 970 331	146 847 658
Matériel de transport lourd	93 121 516	92 525 231
Matériel BTP	68 736 903	83 957 446
Equipement industriel	58 067 554	66 352 939
Equipement informatique	3 226 974	3 785 133
Autres	61 816 376	68 908 828
Sous total	699 538 318	753 304 087
Immeubles de bureaux	24 944 506	24 919 413
Immeubles industriels ou commerciaux	29 075 778	37 030 974
Total	**753 558 602**	**815 254 474**

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Paiements minimaux sur contrats actifs	842 365 266	926 891 470
A recevoir dans moins d'1an	349 027 644	370 330 691
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	483 681 514	551 853 066
A recevoir dans plus de 5 ans	9 656 108	4 707 713
Produits financiers non acquis	133 740 902	149 493 403
Encours contrats actifs (1)	708 624 364	777 398 067
Encours à recevoir dans moins d'1an	279 820 137	296 127 346
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	419 531 991	477 100 606
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	9 272 236	4 170 115
Créances en cours (2)	8 054 395	9 880 914
Créances échues (3)	11 151 455	7 705 443
Contrats suspendus (contentieux) (4)	25 728 388	20 270 050
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	**753 558 602**	**815 254 474**

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Clients ordinaires		
- Impayés : Clients ordinaires	27 707 546	33 500 378
Montant brut	27 707 546	33 500 378
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(4 515 679)	(7 173 066)
- Produits réservés (*)	(7 794 010)	(7 194 430)
Montant net	15 397 857	19 132 882
Clients litigieux		
- Impayés : Clients litigieux	43 396 793	29 573 327
Montant brut	43 396 793	29 573 327
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(32 753 455)	(22 934 807)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 718 078)	(6 080 505)
Montant net	925 260	558 015
Solde créances de leasing : Impayés	**16 323 117**	**19 690 897**

(*) Dont 4 278 710 DT des agios réservés sur des créances ordinaires et des frais imputables aux clients

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	628 008 363	69 259 728	10 135 644	6 812 857	39 342 010	753 558 602
Impayés	4 584 289	11 497 054	3 495 893	5 058 872	46 468 231	71 104 339
Avances et acomptes reçus (*)	(9 003 170)	(1 256)	-	-	(2 723 154)	(11 727 580)
ENCOURS GLOBAL	**623 589 482**	**80 755 526**	**13 631 537**	**11 871 729**	**83 087 087**	**812 935 361**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	28 684 363	-	-	-	19 438	28 703 801
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			1,60%	1,39%	10,06%	
			13,05%			
TOTAL ENGAGEMENTS	**652 273 845**	**80 755 526**	**13 631 537**	**11 871 729**	**83 106 525**	**841 639 162**
Produits réservés	-	-	957 621	1 679 742	10 596 015	13 233 378
Provisions affectées sur les impayés	-	-	800 734	2 185 720	34 282 679	37 269 133
Provisions affectées sur les encours	-	-	130 737	1 464 615	27 313 700	28 909 052
TOTAL PROVISONS ET AGIOS RESERVES	**-**	**-**	**1 889 092**	**5 330 077**	**72 192 394**	**79 411 563**
ENGAGEMENTS NETS	**652 273 845**	**80 755 526**	**11 742 445**	**6 541 652**	**10 914 131**	**762 227 599**
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			13,86%	44,90%	84,11%	
			71,33%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2021 à 13,05%, contre 11,50% à fin décembre 2020.

(2) Le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2021 à 71,33%, contre 64,21% à fin décembre 2020.

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Comptes des acheteurs locaux	128 508 840	121 496 176
Comptes des acheteurs export	1 586 359	1 666 453
Comptes des acheteurs import	8 718 970	4 491 447
Sous total (A)	**138 814 169**	**127 654 076**
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(4 841 260)	(5 109 581)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(96)	(2 392)
Montant net	**132 947 705**	**121 516 995**
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 954 355	12 199 474
Disponible locaux	11 942 474	11 464 201
Financement par B.O.	16 802 750	9 400 000
Disponible export	246 373	(21 753)
FDG comptes en devise	214 167	240 112
Compte import	8 718 970	4 491 447
Sous total (B)	**50 879 089**	**37 773 481**
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	**87 935 080**	**89 880 595**

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée se présente comme suit : Au 31 décembre 2021

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	77 424 394	3 804 383	542 354	-	4 548 724	86 319 855
Domestique sans recours	489 406	-	-	-	-	489 406
Export	933 180	-	-	-	192 639	1 125 819
ENCOURS ENGAGEMENTS	**78 846 980**	**3 804 383**	**542 354**	**-**	**4 741 363**	**87 935 080**
Engagements de financement donnés	4 357 475	128 888	57 022	-		**4 543 385**
Engagement sous forme de B.O.	16 802 750	-	-			**16 802 750**
Total Engagements hors bilan	**21 160 225**	**128 888**	**57 022**	**-**	**-**	**21 346 135**
Total Engagements par classe	**100 007 205**	**3 933 271**	**599 376**	**-**	**4 741 363**	**109 281 215**
			-	-	-	
Taux des engagements non performants (1)			**4,89%**			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	99 897	-	4 548 724	4 648 621
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	192 639	192 639
TOTAL PROVISONS AFFECTEES	**-**	**-**	**99 897**	**-**	**4 741 363**	**4 841 260**
TOTAL PROVISONS COLLECTIVES	**1 025 108**					**1 025 108**
Taux de couverture des engagements non performants (2)			16,67%	-	100,00%	
			90,65%			

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2021 à 4,89%, contre 4,91% à fin décembre 2020.
(2) Le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2021 à 90,65%, contre 100% à fin décembre 2020.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
-Titres SICAV	21 539	4 299 323
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	62 500 000	38 500 000
Total brut	**63 160 259**	**43 438 043**
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(435 269)	(444 658)
Total net	**62 724 990**	**42 993 385**

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	100	207,950	207,950	20 795	-	20 795
- Amen Sicav	7	106,286	106,286	744	-	744
-POULINA G H	8 640	13,183	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	8,951	14,659	69 100	26 905	42 195
-Les Ciments de Bizerte	43 480	2,108	11,500	500 020	408 364	91 656
-Certificats de dépôt	1	62 500 000	62 500 000	62 500 000	-	62 500 000
Total				**63 160 259**	**435 269**	**62 724 990**

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille titres investissements se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	
Titres de participation	59 213 051	60 125 451	
Titres immobilisés	2 148 410	2 148 410	
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465	(*)
Montant brut	75 236 926	76 149 326	
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(15 769 598)	(13 546 982)	
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)	
Montant net	**59 323 918**	**62 458 934**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. Il s'agit de reclassement des dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage, présentés initialement sous la rubrique « Produit à recevoir », pour un montant total 5 421 KDT, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres de participation"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2020	60 125 451	60 125 451
Réduction de Capital de la période		
- FCPR Tuninvest Croissance	(912 400)	(912 400)
Solde au 31 décembre 2021	**59 213 051**	**59 213 051**

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	**99,44%**
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	**21,02%**
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	**33,90%**
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	**4,87%**
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	**100,00%**
Total Entreprises liées				**45 771 538**	**-**	**15 510 877**		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	**36,51%**
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	**44,00%**
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	**25,00%**
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	**27,27%**
Total Entreprises associées				**660 894**	**-**	**-**		
Autres								
Amen Santé	132 624	10,00	10,00	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	**1,40%**
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	**4,92%**
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	**-**
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	**5,51%**
FCPR Tuninvest Croissance	20 876	100,00	100,00	2 087 600			2013	**11,63%**
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		226 398	2012	**1,30%**
Assurances COMAR VIE CIV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	**7,00%**
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	**-**
Total Autres				**12 780 619**		**258 721**		
Total Titres de participation				**59 213 051**	**-**	**15 769 598**		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2018	8,06%
				2 148 410	**-**	**143 410**		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXRCICE CLOS LE 31 décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provision des Immo Incorporelles	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	20% et 33,33%	11 101594	88 467	-	11 190 061	8 969 387	1 101088	-	10 070 475	414 488	705 098
Logiciels en cours		84 047	2 026	-	86 073	-	-	-	-		86 073
TOTAUX		**11 185 641**	**90 493**	**-**	**11 276 134**	**8 969 387**	**1 101 088**	**-**	**10 070 475**	**414 488**	**791 171**

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provision des Immo corporelles	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-		2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-		7 505 493	3 077 325	375 275	-	3 452 600		4 052 893
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670		-
Matériel de transport	20%	2 197 449	620 746	347 667	2 470 528	926 306	359 889	262 393	1023 802		1446 726
Mobilier de bureau	10%	932 023	51534	-	983 557	729 614	46 639	-	776 253		207 304
Matériel informatique	33%	2 055 846	164 003		2 219 849	1779 009	168 299	-	1947 308		272 541
Installations générales	10%	3 287 747	363 979		3 651726	2 171430	290 908		2 462 338		1189 388
TOTAUX		**18 206 548**	**1 200 262**	**347 667**	**19 059 143**	**8 714 354**	**1 241 010**	**262 393**	**9 692 971**	**-**	**9 366 172**

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	**29 392 189**	**1 290 755**	**347 667**	**30 335 277**	**17 683 741**	**2 342 098**	**262 393**	**19 763 446**	**414 488**	**10 157 343**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020	
- Frais d'émission des emprunts		2 584 963	3 404 786	
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes		168 754	272 136	
- Fournisseurs de biens,objets de contrats de leasing,avances et acomptes		1 219 491	335 297	
- Prêts au personnel		2 277 224	2 113 384	
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel		342 098	272 208	
- Dépôts et cautionnements versés		475 244	739 374	
- Cautionnements Citi Bank		18 714	18 714	
- Cautionnements imputables aux adhérents		(18 714)	(18 714)	
- Avances et acomptes au personnel		156 922	103 508	
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	(note 30)	1 083 998	-	
- Compte courant Tunisie LLD		4 748	63 591	
- Compte courant MLA		-	328 038	
- TLG Finance		77 762	-	
- Adhérents, contrats résiliés		23 173	23 173	
- Autres comptes débiteurs		5 759 126	7 623 162	
- Produits à recevoir des tiers		1 352 433	1 768 509	(*)
- Effet à recevoir		8 394 900	10 192 150	
- Règlement égarés		-	13 476	
- Produits d'indemnisation à recevoir		197 201	195 621	
- Compte d'attente		490 523	598 879	
- Charges constatées d'avance		294 727	184 492	
Total brut		**24 903 287**	**28 231 784**	
A déduire				
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs		(170 759)	(177 317)	
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel		(27 076)	(24 378)	
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés		(101 097)	(101 797)	
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents		(23 173)	(23 457)	
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)		(197 201)	(195 621)	
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente		(231 218)	(164 078)	
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change		-	(325 876)	
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA		-	(325 958)	
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs		(240 686)	(292 100)	
Total net		**23 912 077**	**26 601 202**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. Il s'agit de reclassement des dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage, présentés initialement sous la rubrique « Produit à recevoir », pour un montant total 5 421 KDT, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société (Cf. Note 7).

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	7 156 889	695 651	7 852 540	3 752 103	1 515 474	5 267 577	2 584 963
TOTAUX		**7 156 889**	**695 651**	**7 852 540**	**3 752 103**	**1 515 474**	**5 267 577**	**2 584 963**

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Banques, découverts	1 447 583	1 954 824
Total	**1 447 583**	**1 954 824**

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Emprunts		
- Banques locales	139 137 513	188 429 377
- Banques étrangères	243 717 573	267 240 000
- Emprunts obligataires	224 904 400	227 047 780
- Crédit à court terme	929 539	1 222 571
- Ligne d'avance	34 200 000	22 100 000
- Certificat de depots	1 000 000	-
Total emprunts	643 889 025	706 039 728
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 564 434	1 965 700
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	6 908 028	6 704 999
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	14 327 292	12 686 422
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots	(34 355)	-
Total dettes rattachées	22 765 399	21 357 121
Total	**666 654 424**	**727 396 849**

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	31-déc.	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	32 666 666	7 000 000	13 033 333	26 633 333	14 833 333	11 800 000
ATB	8 833 333	-	2 000 000	6 833 333	4 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	9 000 000	5 000 000	9 000 000	5 000 000	-	5 000 000
ABC	11 000 000	7 000 000	18 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK	30 720 010	-	14 219 991	16 500 019	10 000 026	6 499 993
BIAT	38 666 668	15 000 000	11 809 523	41 857 145	30 000 000	11 857 145
BH	18 471 430	-	5 353 060	13 118 370	8 265 310	4 853 060
BT	10 063 550	2 900 000	4 016 959	8 946 591	5 140 734	3 805 857
CITI BANK	-	5 000 000	500 000	4 500 000	-	4 500 000
STB	10 250 000	-	3 000 000	7 250 000	4 250 000	3 000 000
WIFEK	6 000 000	-	6 000 000	-		-
AMEN BANK FACTO	2 127 930	-	1 753 245	374 685	-	374 685
BH FACTO	2 800 047	1 528 570	1 816 469	2 512 148	1 132 272	1 379 876
BTE FACTO	4 229 743	-	1 417 854	2 811 889	1 284 085	1 527 804
ATB FACTO	3 600 000	-	800 000	2 800 000	2 000 000	800 000
Total emprunts Banques Locales	**188 429 377**	**43 428 570**	**92 720 434**	**139 137 513**	**81 739 093**	**57 398 420**
BEI	35 574 197	-	5 884 600	29 689 597	25 398 250	4 291 347
BIRD	14 026 070	-	2 412 698	11 613 372	9 382 460	2 230 912
BERD	43 840 288	-	9 275 145	34 565 143	23 043 429	11 521 714
B.A.D	1 769 075	-	849 154	919 921	70 768	849 153
SANAD	31 534 070	13 759 200	10 457 402	34 835 868	26 281 515	8 554 353
GGF	22 351 063	-	9 700 269	12 650 794	8 433 859	4 216 935
EMP PROPARCO	49 450 445		12 908 111	36 542 334	26 101 667	10 440 667
RESPONSABILITY	14 346 957	-	10 381 781	3 965 176	-	3 965 176
DEG	22 170 000	-	11 085 000	11 085 000	-	11 085 000
FADES	7 459 748	-	497 317	6 962 431	5 967 798	994 633
SYMBIOTICS	24 718 087		7 063 900	17 654 187	10 592 512	7 061 675
BIO-2021		49 410 000	6 176 250	43 233 750	30 881 250	12 352 500
Total emprunts Banques Etrangères	**267 240 000**	**63 169 200**	**86 691 627**	**243 717 573**	**166 153 508**	**77 564 065**
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	**455 669 377**	**106 597 770**	**179 412 061**	**382 855 086**	**247 892 601**	**134 962 485**

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	164 820 180	40 000 000	50 815 980	154 004 200	103 332 560	50 671 640
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	62 227 600	20 000 000	11 327 400	70 900 200	51 416 800	19 483 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**227 047 780**	**60 000 000**	**62 143 380**	**224 904 400**	**154 749 360**	**70 155 040**
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	**-**	**1 000 000**	**-**	**1 000 000**	**-**	**1 000 000**
TOTAL GENERAL	**682 717 157**	**167 597 770**	**241 555 441**	**608 759 486**	**402 641 961**	**206 117 525**

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Avances et acomptes reçus des clients	11 727 580	10 756 161
- Dépôts et cautionnements reçus	7 189 965	6 569 737
Total	**18 917 545**	**17 325 898**

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	385 326	266 846
- Factures non parvenues	1 291 595	1 573 912
Sous total	1 676 921	1 840 758
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing		
- Factures d'achats	4 335 283	1 489 238
- Effets à payer	71 946 623	81 683 237
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	559 786	174 023
- Retenues de garantie	181 160	181 160
Sous total	77 022 852	83 527 658
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	**78 699 773**	**85 368 416**

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
- Personnel, remunerations dues	34 352	34 878	34 878	
- Personnel, provisions pour congés payés	1 329 075	1 132 911	1 132 911	
- Personnel, autres charges à payer	1 189 467	1 118 856	1 118 856	
- Etat, retenues sur salaires	336 965	288 800	288 800	
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	607 729	798 442	798 442	
- Etat, impôts sur les bénéfices et contribution	-	1 779 453	1 779 453	
- Etat, TVA à payer	2 595 210	2 531 818	2 531 818	
- Etat, autres impôts et taxes à payer	391 341	38 798	38 798	
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440	
- Avances sur titres immobilisés	392 115	-	-	
- C.N.S.S	879 506	81 750	81 750	
- Autres comptes créditeurs	7 964 099	5 519 491	9 340 636	(*)
- Compte Courant Stif	36 434	39 066	39 066	
- Diverses charges à payer	364 829	157 784	157 784	
- Produits constatés d'avance	1 218 385	950 232	950 232	
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	184 629	184 629	
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	913 735	1 469 235	1 469 235	
- Autres provisions pour risques	13 297 152	11 686 417	11 686 417	
Total	**31 576 834**	**27 839 000**	**31 660 145**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2-13)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000	
- Réserve légale	(B)	5 400 000	4 743 880	4 743 880	
- Réserves spéciales de réinvestissement		4 282 184	12 107 184	12 107 184	
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843	
- Prime d'emission		26 431 862	27 436 462	27 436 462	
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951	10 870 951	
- Résultats reportés		68 117 524	57 388 506	57 388 506	
- Modification Comptable		(3 821 145)	-	(2 940 279)	(*)
Total des capitaux propres avant résultat de la période		**169 058 219**	**170 323 826**	**167 383 547**	
Résultat de la période		8 328 337	6 443 537	5 562 671	(*)
Total des capitaux propres avant affectation		**177 386 556**	**176 767 363**	**172 946 218**	

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		8 328 337	6 443 537	5 562 671
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,771	0,597	0,515

(A) Le capital social s'élève au 31 Décembre 2021 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.
La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2-13)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2021

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'emission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	**54 000 000**	**27 436 462**	**4 500 000**	**10 870 951**	**13 657 184**	**3 776 843**	**51 204 778**	**-**	**4 877 608**	**170 323 826**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020			**243 880**				**4 633 728**		**(4 877 608)**	**-**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					**(1 550 000)**		**1 550 000**			**-**
Résultat au 31 décembre 2020									**6 443 537**	**6 443 537**
Solde au 31 décembre 2020	**54 000 000**	**27 436 462**	**4 743 880**	**10 870 951**	**12 107 184**	**3 776 843**	**57 388 506**	**-**	**6 443 537**	**176 767 363**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			**656 120**		**-**		**5 787 417**		**(6 443 537)**	**-**
Prélèvement sur prime d'émission		**(1 004 600)**					**1 004 600**			**-**
Dividendes versés sur le bénéfice							**(3 888 000)**			**(3 888 000)**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					**(7 825 000)**		**7 825 000**			**-**
Modifications comptables								**(3 821 145)**		**(3 821 145)**
Résultat au 31 décembre 2021									**8 328 337**	**8 328 337**
Solde au 31 décembre 2021	**54 000 000**	**26 431 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**4 282 184**	**3 776 843**	**68 117 524**	**(3 821 145)**	**8 328 337**	**177 386 556**

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Intérêts conventionnels	95 852 859	93 294 327
Intérêts intercalaires	228 420	338 902
Intérêts de retard	3 720 460	5 350 380
Total intérêts de crédits bails	**99 801 739**	**98 983 609**
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 781 595)	(4 206 646)
. Intérêts de retard	(1 650 777)	(2 057 094)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	2 174 282	922 970
. Intérêts de retard antérieurs	153 972	414 736
Variation des produits réservés	**(4 104 118)**	**(4 926 034)**
Total des revenus de leasing	**95 697 621**	**94 057 575**

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Commissions de factoring	4 555 818	4 418 994
Intérêts de financement	10 297 351	11 846 218
Autres commissions de factoring	273 823	356 935
Total	**15 126 992**	**16 622 147**

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	508 748	363 030
- Commissions d'assurance	1 018 990	838 883
- Autres produits d'exploitation	1 378 462	1 219 643
Total des autres produits d'exploitation	**2 906 200**	**2 421 556**

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
- Intérêts des emprunts obligataires	21 026 314	19 705 746	19 705 746	
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	15 015 293	18 332 820	18 332 820	
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	24 513 584	26 879 218	26 879 218	
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 515 474	1 176 759	1 176 759	
Total des charges financières des emprunts	**62 070 665**	**66 094 543**	**66 094 543**	
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	187 317	354 596	354 596	
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	23 156	463 956	463 956	
- Pénalites fiscales et sociales	66	172	172	
- Pertes de change	38 695	32 809	32 809	
- Gains de change	(3 147)	(17 286)	(17 286)	
- Autres charges financières	219 037	35 714	336 037	(*)
Total des autres charges financières	**465 124**	**869 961**	**1 170 284**	
Total général	**62 535 789**	**66 964 504**	**67 264 827**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2-13)

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Commissions servies export	6 406	4 684
Commissions servies domestique	68 486	85 442
Commissions servies apporteurs	20 079	17 149
Total	**94 971**	**107 275**

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
- Produits des participations	5 382 777	16 390 343	15 797 943	(*)
- Produits des titres Immobilisés	2 183	559 233	559 233	
- Revenus des autres créances immobilisées	2 337 622	798 171	810 028	(*)
- Revenus des valeurs mobilières de placement	444 921	340 214	340 214	
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	167 193	9 331 111	9 331 111	
- Retenues à la source libératoires	(469 362)	-	-	
Total	**7 865 334**	**27 419 072**	**26 838 529**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2-13)

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Salaires et complément de Salaires	13 040 470	11 611 345
- Bonus	925 000	840 000
- Indemnités représentatives de frais	386 778	366 117
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 838 731	2 417 998
- Autres charges sociales	597 322	931 148
Total	**17 788 301**	**16 166 608**

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Achat de matières et fournitures	117 720	102 689
Total des achats	**117 720**	**102 689**
- Locations	216 793	210 720
- Charges locatives et de copropriété	192 827	194 887
- Entretiens et réparations	566 202	540 256
- Primes d'assurances	155 767	141 163
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	739 017	604 854
Total des services extérieurs	**1 870 606**	**1 691 880**
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 187 456	2 228 890
- Publicités, publications, relations publiques	326 733	372 593
- Déplacements, missions et réceptions	521 127	655 005
- Frais postaux et de télécommunications	336 433	349 318
- Services bancaires et assimilés	528 484	624 124
- Transfert de charges (frais bancaires)	(28 742)	(28 206)
- Transfert de charges (frais de justice)	(3 018)	(5 526)
Total des autres services extérieurs	**3 868 473**	**4 196 198**
- Rémunération du président du conseil d'administration	202 335	-
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	93 242	77 864
Total des charges diverses	**373 337**	**155 624**
- Impôts et taxes sur rémunérations	402 097	348 017
- T.C.L	274 237	271 600
- Droits d'enregistrement et de timbres	60 147	29 533
- Dons Soutien Comité National	1 317 000	-
Total des impôts et taxes	**2 053 481**	**649 150**
Total général	**8 283 617**	**6 795 541**

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	22 692 775	19 898 971
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	916 629	929 753
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	391 000	5 275 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(9 842 063)	(5 797 008)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(572 909)	(344 674)
- Créances abandonnées (Leasing)	1 452	112
- Pertes suite à la radiation de créances	3 649 000	-
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(338 470)	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(2 696 193)	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(614 337)	-
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**13 586 884**	**19 962 154**

NOTE 25 *:* DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	1 101 088	1 087 965
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 241 009	1 196 085
Total	**2 342 097**	**2 284 050**

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	2 222 616	7 084 723
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	655	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(10 044)	(291 294)
Total	**2 213 227**	**6 793 429**

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	212 162	217 310
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 968 091	9 281 080
- Apurement des comptes d'actifs	806 142	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(851 534)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(357 356)	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	414 488	-
Total	**2 191 993**	**9 484 594**

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	45 473	-
- Produits sur assistance technique MLA	318 012	354 250
- Autres produits	6 639	2
Total	**370 124**	**354 252**

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Redressement de la part de la CNSS	357 356	-
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	29 866	28 854
Total	**387 222**	**28 854**

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Bénéfice comptable	**12 542 170**	**12 287 593**
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	28 403 928	42 686 837
- Pertes subies suite au contrôle fiscal approfondi		
- Plus Value de fusion	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	1 330 160	83 439
- Retenues à la source libératoires	469 362	-
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	10 033 160	9 912 798
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 208 890	13 796
- Dividendes	2 958 149	6 994 737
- Plus value de cession de titres cotés	-	9 331 111
- Revenu de capitaux mobiliers ayant subi une retenue libératoire	2 297 714	-
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	10 033 160	9 912 798
Bénéfice fiscal avant provisions	**36 808 275**	**39 245 633**
Provisions pour créances douteuses	23 030 774	24 443 118
Provisions pour dépréciation de titres cotés	2 600	12 586
Bénéfice fiscal	**13 774 901**	**14 789 929**
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	2 200 000	-
Base imposable	**11 574 901**	**14 789 929**
Impôt sur les sociétés	**4 051 215**	**5 176 475**
- Report d'impôt début de période	-	(2 546 354)
- Acomptes provisionnels payés	(4 664 732)	(1 019 681)
- Retenues à la source	(470 482)	(570 484)
Impôt à payer (report)	**(1 083 999)**	**1 039 956**
Contribution conjoncturelle	**-**	**408 476**
Contribution sociale de solidarité des sociétés	**347 247**	**443 698**

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	63 073 705	50 895 221
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(71 104 339)	(63 073 705)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(10 756 161)	(9 928 549)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	11 727 580	10 756 161
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(1 436 264)	(1 823 591)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(6 569 737)	(9 702 991)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	7 189 965	6 569 737
- Intérets constatés d'avance en début de période	4&14	(4 184 214)	(4 259 549)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	4&14	4 005 279	4 184 214
- TVA collectée		84 183 205	76 447 761
- Loyers encaissés	4.0&16	460 067 715	420 935 224
- Intérêts de retard	16	3 720 460	5 350 380
- Créances virées en Pertes	24	(3 650 452)	(112)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	1 963 290	6 084 208
- Remboursements anticipés	4.0	22 732 647	17 621 451
- Produits sur Cessions anticipées	18	508 748	363 030
Encaissements reçus des clients		**561 471 427**	**510 418 890**

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	89 880 312	108 122 276
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(87 934 797)	(89 880 312)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 487 949)	(891 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	932 449	1 487 949
- Financement des adhérents (TND + €)		320 401 495	280 307 724
- Produits à recevoir en début de période	9	7 135	1 904
- Produits à recevoir en fin de période	9	(3 849)	(7 135)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(946 063)	(802 921)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 216 399	946 063
- Revenus du factoring	17	15 126 992	16 622 147
- Récupération frais bancaires	23	28 742	28 206
- Récupération frais de justice	23	3 018	5 526
- TVA collectée Factoring		899 503	898 054
Encaissements reçus des acheteurs		**338 123 387**	**316 838 032**

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de périoc	13	83 527 658	81 661 479
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(77 022 852)	(83 527 658)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(335 297)	(382 024)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	1 219 491	335 297
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	325 550 237	306 595 814
- TVA sur Investissements		53 040 237	49 973 024
Décaissements pour financement de contrats de leasing		**385 979 474**	**354 655 932**

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

		Au 31 décembre 2021		
	Début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période
Crédit à court terme BTE	1 222 571	6 535 104	6 828 136	929 539
Ligne d'avance CITI BANK	17 100 000	33 300 000	29 700 000	20 700 000
Ligne d'avance ABC	-	1 500 000	1 500 000	-
Ligne d'avance BTE	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Ligne d'avance UIB	-	8 500 000	-	8 500 000
11	23 322 571	54 835 104	43 028 136	35 129 539

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en début de période	9	(272 136)	(94 231)
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en fin de période	9	168 754	272 136
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(103 508)	(115 977)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	156 922	103 508
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(184 492)	(531 896)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	294 727	184 492
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 840 758	2 085 834
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 676 921)	(1 840 758)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 878	25 055
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(34 352)	(34 878)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 132 911	1 064 002
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 329 075)	(1 132 911)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 118 856	929 209
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 189 467)	(1 118 856)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	288 800	292 674
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(336 965)	(288 800)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	798 442	1 107 815
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(607 729)	(798 442)
- C.N.S.S en début de période	14	81 750	753 819
- C.N.S.S en fin de période	14	(879 506)	(81 750)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	157 784	196 524
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(364 829)	(157 784)
- Compte courant STIF en début de période	14	(39 066)	(38 600)
- Compte courant STIF en fin de période	14	36 434	39 066
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 385 592)	(2 520 035)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 619 322	2 385 592
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(758 088)	(364 683)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	493 958	758 088
- TVA, payées sur biens et services		1 317 526	1 628 407
- Charges de personnel	22	17 788 301	16 166 608
- Autres charges d'exploitation	20&23	8 378 588	6 902 816
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(736 481)	(649 150)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		**25 810 504**	**25 126 894**

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(3 404 786)	(3 263 273)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	2 584 963	3 404 786
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	-	15 827
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	-	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	12 686 422	13 765 373
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	11	(14 327 292)	(12 686 422)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots début de période	11	-	-
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots en fin de période	11	34 355	-
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	1 965 700	3 089 502
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(1 564 434)	(1 965 700)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	6 704 999	5 206 355
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(6 908 028)	(6 704 999)
- Charges financières	19	62 535 789	66 964 504
Intérêts payés		**60 307 688**	**67 825 953**

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	1 779 453	(2 377 339)
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	1 083 998	(1 779 453)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	38 798	40 923
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(391 341)	(38 798)
- TVA à payer en début de période	14	2 531 818	1 860 807
- TVA à payer en fin de période	14	(2 595 210)	(2 531 818)
- TVA payées		30 763 545	25 777 186
- Impôts et taxes fournisseurs	23	736 481	649 150
- Impôts sur les bénéfices	30	4 398 462	6 028 649
Impôts et taxes payés		**38 346 004**	**27 629 307**

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2021	31-déc. 2020	
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 761 374	3 005 914	
- Reclassement des dividendes à recevoir en portefeuille d'investissement			(5 420 852)	(*)
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 348 584)	(1 761 374)	(*)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	7 623 162	17 080 874	
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(5 759 126)	(7 623 162)	
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	-	-	
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	-	
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	63 591	37 529	
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(4 748)	(63 591)	
- Compte courant MLA en début de période	9	328 038	327 240	
- Compte courant MLA en fin de période	9	-	(328 038)	
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)	
- Comptes d'attente en début de période	9	612 355	599 051	
- Comptes d'attente en fin de période	9	(490 523)	(612 355)	
- Placements en titres en début de période	6	43 438 043	3 142 045	
- Placements en titres en fin de période	6	(63 160 259)	(43 438 043)	
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(5 519 491)	(7 266 718)	
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	4 142 953	5 519 491	
- Effet à recevoir en début de période	9	10 192 150	1 783 750	
- Effet à recevoir en fin de période	9	(8 394 900)	(10 192 150)	
- Produits des placements	21	7 865 334	27 419 072	
- Autres produits d'exploitation	18	2 397 452	2 058 526	
- Autres gains ordinaires	28	324 651	354 252	
- Autres pertes ordinaires	29&27	(1 193 364)	(28 854)	
Autres flux de trésorerie		**(7 199 654)**	**(15 407 393)**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7& 9)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	90 493	540 591
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 200 262	513 763
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		**1 290 755**	**1 054 354**

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	85 274	62 442
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	45 473	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		**130 747**	**62 442**

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020	
- Titres de participation libérés au cours de la période		-	16 871 449	
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(8 454 613)	
reclassement des dividendes à recevoir en portefeuille d'investissement			(5 420 852)	(*)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465	(*)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		**-**	**16 871 449**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7& 9)

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	912 400	1 558 889
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	-	8 389 048
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	-	(564 047)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	392 115	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		**1 304 515**	**9 383 890**

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dividendes et tantièmes		3 887 999	-
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)
Dividendes et autres distributions		**3 887 999**	**-**

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Banques	3	9 367 688	14 301 311
- Caisses	3	95 639	13 457
- Banques, découverts	10	(1 447 583)	(1 954 824)
Liquidités et équivalents de liquidités		**8 015 744**	**12 359 944**

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.
Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.
La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.
La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.
Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.
Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.
Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.
Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.
Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.
2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.
Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.
La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.
La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.
Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.
Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.
La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3- La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal qui a été réglée dans son intégralité au cours 2021.

NOTE 45 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2021 un solde de 34 814 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 565 KDT.
La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 24 249 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2021, TLF a mis en force 28 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 105 KDT
La marge brute réalisée au 31 Décembre 2021 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 458 KDT.
Au 31 Décembre 2021, l'encours financier s'élève à 6 118 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.
Les charges supportées durant l'année 2021 s'élèvent à 128 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a procédé à l'apurement du compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital et ce, pour le montant de 328 038 DT. Ledit compte était intégralement provisionné.

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.
Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.
Les honoraires facturés par TLF au titre de l'année 2021 s'élèvent à 296 KDT.
Ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA au titre de l'exercice 2021 relative à l'assistance technique s'élève à 296 KDT.

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2021, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 666 KDT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 27 008 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 2 386 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2021 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 1 091 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 36 KDT au titre de l'année 2021.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2021, le montant des effets à recevoir s'élève à 8 381 KDT.

B- ***Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :***

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

  Le comité rémunération réuni le 30 Avril 2021 a décidé de lui accorder une indemnité départ à la retraite de 250 KDT (dont 125 KDT couverte par un contrat d'assurance) et de lui céder les deux voitures de fonction.

- La rémunération du nouveau Président du conseil d'administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 Mai 2021, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.

- Les conseils d'administration réunis le 22 Août 2017 et le 22 Décembre 2017 ont nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 et 24 Mai 2021, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des

Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (En DT) :

	ancien P.C.A		Nouveau P.C.A		D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		D.G.A (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	101 753	-	253 673	-	708 649	90 349	336 222	34 076	338 691	33 578	131 760	131 760
Indemnité de départ à la retraire	125 000											
Avantages postérieurs à l'emploi (*)					3 730		1 331		1 888			
Total	226 753	-	253 673	-	712 380	90 349	337 553	34 076	340 578	33 578	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 1.025.561.804 DT, un bénéfice net de 8.328.337 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.015.744 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2021 à 110 825 KDT et représentent 91% du total des produits d'exploitation dont 86% qui correspondent aux intérêts de leasing et 14% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total de produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-06 et n°2020-21 ;

- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (84%) soit un montant net de provision de 727 032 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 11,4% du total des créances) et 132 948 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 4,23% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation de l'exercice de 13 587 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;

- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;

- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation ;

- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 59 324 KDT au 31 décembre 2021 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur

incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise par l'agent chargé des relations avec les administrations publiques et notamment le paiement des taxes et des infractions routières relatives aux véhicules récupérés.

Sur la base des travaux et investigations effectués durant la période 2019-2021, il a été constaté que l'agent en question s'est approprié des sommes de chèques tirés en sa faveur et qui devrait servir au paiement des droits et taxes.

Il a également procédé à la falsification de la signature de ses supérieurs hiérarchiques pour encaisser des sommes d'argent pour couvrir des dépenses fictives.

La société a déposé, en date du 20 décembre 2021, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 13 janvier 2022.

Tunis, le 1er Avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR	**Cabinet MS Louzir**
	Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
MUSTAPHA MEDHIOUB	MOHAMED LOUZIR

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1) Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.
2) Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2021 dans ce cadre, s'élèvent à 296 KDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2021 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 36 434 DT à la fin de l'exercice 2021.

Aucune charge n'a été facturée au titre de ce compte courant en 2021.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2021, le montant des effets à recevoir s'élève à 8 381 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

Le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021 a décidé de lui accorder une indemnité de départ à la retraite de 250 KDT (dont 125 KDT couverte par un contrat d'assurance) et de lui céder les deux voitures de fonction au dinar symbolique.

- La rémunération du nouveau Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 Mai 2021, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août 2017 et le 22 Décembre 2017 ont nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 et du 24 Mai 2021, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (En DT) :

	ancien P.C.A		Nouveau P.C.A		D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		D.G.A (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	101 753	-	253 673	-	708 649	90 349	336 222	34 076	338 691	33 578	131 760	131 760
Indemnité de départ à la retraite	125 000											
Avantages postérieurs à l'emploi (*)					3 730		1 331		1 888			
Total	226 753	-	253 673	-	712 380	90 349	337 553	34 076	340 578	33 578	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1er Avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

MOHAMED LOUZIR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Fethi NEJI.

BILAN
Arrêtée au 31 Décembre 2021

	DESIGNATION	NOTES	31-déc 2021	31-déc 2020
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1-1	107 604 774	71 377 256
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1-2	176 679 603	167 527 382
AC 03	Créances sur la clientèle	1-3	603 571 413	480 189 777 (*)
AC 04	Portefeuille titres commercial	1-4	44 204	40 176
AC 05	Portefeuille d'investissement	1-5	17 250 929	21 830 080
AC 06	Valeurs immobilisées	1-6	53 567 389	55 353 390
AC 07	Autres actifs	1-7	36 500 477	28 434 103
	TOTAL ACTIFS		**995 218 789**	**824 752 164**
PA 01	Banque Centrale, CCP	2-1	90 270 725	84 238 187
PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	2-2	618 339	699 579
PA 03	Dépôts de la clientèle	2-3	629 479 446	487 130 302
PA 04	Dettes de financements et Ressources spéciales	2-4	56 879 309	41 846 709
PA 05	Autres passifs	2-5	63 043 604	61 254 512(*)
	TOTAL PASSIFS		**840 291 423**	**675 169 289**
CP 01	Capital		150 000 000	150 000 000
CP 02	Réserves		20 542 419	20 542 419
CP 03	Actions propres		-694 663	-694 663
CP 04	Autres capitaux propres		16 112 582	16 110 456
CP 05	Résultats reportés		-36 375 337	-28 559 779(*)
CP06	Résultat de l'exercice		5 342 365	-7 815 558
	TOTAL CAPITAUX PROPRES		**154 927 366**	**149 582 875**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**995 218 789**	**824 752 164**

***(*) :** ces soldes ont étés retraités à des fins de comparabilité*

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêtée au 31 Décembre 2021

	DESIGNATION	NOTES	31-déc 2021	31-déc 2020
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	**4-1**	**16 277 252**	**9 686 138**
HB 02-	Crédits documentaires	**4-2**	**15 732 472**	**23 509 625**
HB 03-	Actifs donnés en garantie			
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**32 009 724**	**33 195 763**
	ENGAGEMENTS DONNES			
HB 04-	Engagements de financement donnés	**4-3**	**101 014 550**	**70 094 533**
HB 05-	Engagements sur titres			
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		**101 014 550**	**70 094 533**
	ENGAGEMENTS RECUS		**334 209 888**	**314 519 944**
HB 06-	Engagements de financement reçus			
HB 07-	Garanties reçues	**4-4**	**334 209 888**	**314 519 944**

ETAT DE RESULTAT
Arrêtée au 31 Décembre 2021

	DESIGNATION			31-déc 2021		31-déc 2020
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			**84 001 712**		**58 223 682**
PR01	Marges et revenus assimilés	5-1		66 123 404		(*)44 410 332
PR02	Commissions en produits	5-2		15 494 127		10 341 004
PR03	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5-3		1 917 783		2 389 358
PR04	Revenus du portefeuille d'investissement	5-4		466 398		1 082 988
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-	**34 321 220**	-	**28 937 711**
CH01	Marges encourus et charges assimilées	5-6	-	32 958 431	-	27 760 435
CH02	Commissions encourues	5-7	-	1 362 789	-	1 177 276
	PRODUIT NET BANCAIRE			**49 680 492**		**29 285 971**
PR05/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5-8	-	6 506 196	-	6 351 182
PR06/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5-9	-	767 251	-	171 097
PR07	Autres produits d'exploitation	5-10		50 230		24 558
CH06	Frais de personnel	5-11	-	23 371 764	-	18 335 426
CH07	Charges générales d'exploitation	5-12	-	9 650 992	-	7 554 236
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5-13	-	4 372 943	-	4 633 390
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**5 061 576**	-	**7 734 802**
PR08/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	5-14		475 467		64 281
CH011	Impôt sur les bénéfices	5-15	-	189 378	-	139 737
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			**5 347 665**	-	**7 810 258**
PR09/CH010	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	5 300		-5300
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE			**5 342 365**	-	**7 815 558**
	Modification comptable		-	3 540 026		- 500 000
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION			**1 802 339**	-	**8315 558**

*Ces soldes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Etat des flux de trésorerie
Arrêtée au 31 Décembre 2021

Désignation		31-déc-21	31-déc-20
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**6-1**		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		86 957 396	58 705 302
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-33 150 008	-30 029 202
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-134 155 327	-80 108 916
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		141 454 867	135 554 648
Titres de placements		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-24 109 913	-19 374 038
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-14 220 432	16 596 042
Impôt sur le bénéfice		-194 678	-145 037
		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-	**22 581 905**	**81 198 799**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**6-2**	-	-
		-	-
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 771 899	-959 052
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		807 252	211 097
Acquisition / cessions sur immobilisations		-2 486 378	-744 380
		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-	**2 092 773**	**-1 492 335**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**6-3**		
Rachat d'actions		-	-
Encaissement d'emprunt obligataire		25 000 000	15 000 000
Remboursement d'emprunt obligataire		-5 790 490	-2 790 490
Remboursement d'emprunts		-4 453 846	-7 386 174
Dividendes versés et autres distributions		-	
Mouvements sur fond social et de retraite		2 126	4 926
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	**14 757 790**	**4 828 262**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		**39 432 468**	**84 534 726**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		**154 007 047**	**69 472 321**
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	-	**193 439 515**	**154 007 047**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

PRESENTATION DE LA BANQUE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'**A**ssemblée **G**énérale **E**xtraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et a décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce, sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie.

Notons que la société « **EL WIFAK LEASING** »a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la banque est régie par la loi 2016-048.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à la somme de 150.000.000 DT divisé en 30.000.000 actions de 5 DT chacune.

	Montant	En %
Actionnaires Tunisiens	104 996195	70.00%
Actionnaires Etrangers	45 003805	30.00%
	150 000 000	

La société « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** »est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

I. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** »sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la règlementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41).

1- Créances sur la clientèle

1-1 Règle de présentation des créances sur la clientèle :

Les financements de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des profits décomptes d'avance et non encore échus.
Les financements à moyen et long terme sont présents au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des profits courus et non échus.

Les financements à moyen terme utilisés progressivement par tranche, sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.
Les profits réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances :

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui défile les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B- Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;

- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Pour les financements IJARA, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en IJARA comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.

- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction…) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de replacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du replacement.

A- **<u>Les provisions collectives :</u>**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012 et modifiée par le circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 et la circulaire 2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit

également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par« WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012 telle que modifiée par l'annexe III à la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021et la circulaire 2022-02 du 4 mars 2022. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur d'activité :
   Engagements sur les professionnels du secteur privé :
   - Agriculture
   - Industries mécaniques et électriques
   - Oléifacteurs
   - Industries agroalimentaires
   - Industries pharmaceutiques
   - Autres industries
   - BTP
   - Tourisme
   - Agences de voyages
   - Agences de location de voitures
   - Promotion immobilière
   - Exportateurs d'huile d'olive
   - Commerce
   - Santé
   - Télécom et TIC
   - Autres services

   Contreparties publiques :
   - Entreprises opérant dans des secteurs concurrentiels
   - Autres organismes publics

   Particuliers :
   - Particuliers du secteur privé : crédits logements
   - Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
   - Particuliers du secteur public : crédits logements
   - Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices

iii. Majoration des taux de migrations historiques.

iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances.

B- <u>Les provisions additionnelles :</u>

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4 ;
N : année d'arrêté des comptes ;
M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2- Portefeuille titres

2.1 <u>Présentation du portefeuille titres</u>

Les titres sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

A- Portefeuille-titres commercial :

A1 : Titres de transaction

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable

A2 : Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachées.

- **Titres de participation**

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

2.2 <u>Evaluation du portefeuille titres</u>

a. Date d'acquisition :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.
Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

b. Date d'arrêté :

- **Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- **Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :
- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres

3- Prise en compte des produits

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisés conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 janvier 2008. Les loyers sontfacturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature, sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.
Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque, sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

4- Valeurs immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société, figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	**33%**
Construction	
Agences	*5%*
Centre d'affaire et siège	*2%*
Global Bancaire	**10%**
Agencement et aménagement des constructions	**10%**
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	**10%**
Matériel de transport	**20%**
Matériel informatique	**16,66%**
DAB &GAB	**20%**
Equipements de bureau	**10%**
Autres Immobilisations corporelles	**10%**

5- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

6- *Impôt sur les bénéfices*

« **WIFAK BANK** »est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de IJARA, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

7- Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumis à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.
La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

8- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.
La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'années de travail dans la société.

9- Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

10- Faits saillants de la période

L'exercice 2021 s'est caractérisé par :

- L'émission et la clôture d'un troisième et quatrième emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour des montants de 10 KDT et 15 KDT ;
- L'obtention du 2ème prix pour la catégorie « BEST Mobile APP 2021 » au Tunisia DIGITAL AWARDS ;
- L'expansion du réseau de la banque de 6 nouvelles agences ;
- Le lancement du produit d'épargne bonifié « IdikharSghar » destiné aux enfants ;
- Le lancement du produit « Pack Pharmaciens » qui couvre l'ensemble de leurs besoins professionnels ;

11- Modification comptable :

Au cours de l'exercice 2021, il a été procédé aux modifications comptables ci-dessous :

- À la suite de la communication du redressement fiscal pour les exercices 2016-2017-2018-2019, la banque a constitué une provision pour risque fiscal estimé à 1 100 KDT. Ce montant a été porté en « Modifications Comptables » en ajustant les capitaux propres d'ouverture et la colonne comparative a été retraitée en conséquence.En outre, les produits à recevoir sur financements rééchelonnésCOVID 19 MOURABAHA ET IJARA constatés en 2020 pour 2 440 KDT ont étés annulés en 2021.

En DT

Rubrique	2020 Approuvé	Retraitement	2020 Retraité
PA 5- Autres Passifs	60 154 512	1 100 000	61 254 512
CP 5- Résultats Reportés	- 27 459 779	- 1 100 000	- 28 559 779

AC 03- Créances sur la clientèle	482 629 803	-	2 440 026	480 189 777
PR 01- Marges et revenues assimilés	46 850 358	-	2 440 026	44 410 332

12- Note sur le contrôle fiscal.

12.1 Exercices 2015-2016 :

En date du 30 décembre 2020, les services compétents de l'administration fiscale ont adressé à labanque la notification des résultats du contrôle des exercices précités pour un montant global en principal et pénalités estimées à 1 122 KDT. Cette notification a fait l'objet d'une opposition en date du 12 février 2021.
L'administration fiscale a répondu en date du 7 mai 2021 après suppression de quelques chefs de redressement.
La banque a adressé à la mission de réconciliation, une nouvelle opposition en date du 21 mai 2021.

***12.2 Exercices 2017-2018-2019* :**

En date du 19 avril 2021, les services compétents de l'administration fiscale ont adressé à la banque,la notification des résultats du contrôle des exercices précités pour un montant global en principal et pénalités estimées à 3 862 KDT et une réduction du report d'impôt (IS et TVA) de 2 135 KDT.

En date du 02 Juin 2021, la banque a formulé une opposition appuyée par les justificatifs nécessaires.
La banque est en attente de la réponse de l'administration sur l'opposition.

NOTES EXPLICATIVES

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 107 604 774DTcontre 71 377 256 DT au 31 Décembre 2020 enregistrant ainsi une augmentation de 51%.

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	5 456 488	6 361 045	-904 557	-14%
BCT, CCP et TGT	102 204 954	65 072 879	37 132 075	57%
Provision sur incident de caisse	-56 668	-56 668	0	0%
Total	**107 604 774**	**71 377 256**	**36 227 518**	**51%**

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements Bancaires et financiers totalisent 176 679 603 DTau31 Décembre 2021 contre 167 527 382 DT au 31 Décembre 2020, enregistrant ainsi une progression de 5%.

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires	138 653 288	136 399 962	2 253 326	2%
Créances sur les établissements Financiers	38 026 315	31 127 420	6 898 895	22%
Total	**176 679 603**	**167 527 382**	**9 152 221**	**5%**

Note 1.2.1 Créances sur les établissements Bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 138 653 288 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	390 800	648 003	-257 203	-40%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-147 295	-68 498	-78 797	115%
Placements MOUDHARABA interbancaire	138 346 050	135 753 550	2 592 500	2%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	63 733	66 907	-3 174	-5%
Total créances sur les établissements bancaires	**138 653 288**	**136 399 962**	**2 253 326**	**2%**

Note 1.2.2 Créances sur les établissements Financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 38 026 315 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Prêts aux les établissements financiers	37 916 667	31 000 000	6 916 667	22%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	109 648	127 420	-17 772	-14%
Total créances sur les établissements finaniers	**38 026 315**	**31 127 420**	**6 898 895**	**22%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Etablissements bancaires	**138 409 783**	**0**	**0**	**243 505**	**138 653 288**
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	0	0	0	390 800	390 800
Provisions sur avoirs en comptes sur les étbs bancaires	0	0	0	- 147 295	- 147 295
Placements MOUDHARABA interbancaire	138 346 050	0	0	0	138 346 050
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	63 733	0	0	0	63 733
Etablissements financiers	**3 859 648**	**18 750 000**	0	**0**	**38 026 315**
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	0	0	0	0	0
Prêts aux établissements financiers	3 750 000	18 750 000	0	0	37 916 667
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	109 648	0	0	0	109 648
Total	**142 269 431**	**18 750 000**	**-**	**243 505**	**176 679 603**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers, selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	**0**	**0**	**138 653 288**	**138 653 288**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	0	0	390 800	390 800
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	0	0	-147 295	-147 295
Prêts aux établissements bancaires	0	0	138 346 050	138 346 050
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	0	0	63 733	63 733
Etablissements financiers	**0**	**0**	**38 026 315**	**38 026 315**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	0	0	0	0
Prêts aux établissements financiers	0	0	37 916 667	37 916 667
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	0	0	109 648	109 648
Total	**0**	**0**	**176 679 603**	**176 679 603**

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de 480 189 777 DT au 31 Décembre 2020 à 603 571 413 DT au 31 Décembre 2021.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31 déc 2020 *	Variation	%
Kardh Hassan	**4 296 400**	**2 623 420**	**1 672 980**	**64%**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	**599 275 013**	**477 566 357**	**121 708 656**	**25%**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**599 073 780**	**469 711 135**	**129 362 645**	**28%**
Financement Mourabaha	336 171 376	216 783 406	119 387 970	55%
Financement Ijara	302 390 518	289 863 988	12 526 530	4%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	-35 078 931	-33 285 057	-1 793 874	5%
Profits réservés sur créances	-4 409 183	-3 651 202	-757 981	21%
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	**201 233**	**7 855 222**	**-7 653 989**	**-97%**
Total	**603 571 413**	**480 189 777**	**123 381 636**	**26%**

Une partie des créances sur la clientèle bénéficie du refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la banque a joui de refinancement en 2021.

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle, se détaille comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Hassan	0	0	4 296 400	4 296 400
Autres concours à la clientèle	0	0	599 275 013	599 275 013
Total	0	0	**603 571 413**	**603 571 413**

Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires, se présente comme suit :

En DT

Description		31-déc-21	31 déc 2020 *	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars		**599 073 780**	**469 711 135**	**129 362 645**	**28%**
Portefeuille Ijara		**302 390 518**	**289 863 987**	**12 526 531**	**4%**
Encours financiers	(*)	271 219 475	260 483 083	10 736 392	4%
Impayés et autres facturations		32 942 267	31 465 178	1 477 089	5%
Produits rattachés aux Financements Ijara		-1 771 224	-2 084 274	313 050	-15%
Portefeuille Mourabaha		**336 171 376**	**216 783 407**	**119 387 969**	**55%**
Mourabaha Court terme		**130 089 299**	**93 374 847**	**36 714 452**	**39%**
Encours financiers		114 511 270	72 866 799	41 644 471	57%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha		892 934	1 099 791	-206 857	-19%
Impayés sur Financement Mourabaha		14 685 095	19 408 257	-4 723 162	-24%
Mourabaha Moyen terme		**166 914 697**	**94 512 691**	**72 402 006**	**77%**
Encours financiers		164 244 863	92 933 203	71 311 660	77%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme		1 463 241	1 379 371	83 870	6%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme		1 206 593	200 117	1 006 476	503%
Mourabaha Long terme		**39 167 380**	**28 895 869**	**10 271 511**	**36%**
Encours financiers		38 240 633	28 142 348	10 098 285	36%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme		588 722	504 434	84 288	17%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme		338 025	249 087	88 938	36%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses		**-35 078 931**	**-33 285 057**	**-1 793 874**	**5%**
Profits réservés sur créances		**-4 409 183**	**-3 651 202**	**-757 981**	**21%**
Autres concours à la clientèle en devises		**201 233**	**7 855 222**	**-7 653 989**	**-97%**
Encours financiers		192 048	7 814 008	-7 621 960	-98%
Produits à recevoir		9 185	41 214	-32 029	-78%
Total		**599 275 013**	**477 566 357**	**121 708 656**	**25%**

(*) Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 décembre 2021, présentent un solde de 271 219 475 DT contre 260 483 083 DT par rapport au 31 décembre 2020 pour enregistrer une évolution de 3% et se détaillent comme suit :

En DT

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
Solde au 31-12-2020	**1 343 044 280**	**1 079 309 503**	**263 734 777**
Capital amorti des anciens contrats	0	**93 199 974**	**-93 199 974**
Ajouts de la période	**122 478 074**	**13 230 977**	**109 247 097**
Investissement	117 171 247	12 715 451	104 455 796
Relocation	5 306 827	515 526	4 791 301
Retraits de la période	**46 813 157**	**38 250 732**	**8 562 425**
Cession de la valeur résiduelle	17 216 280	17 215 934	346
Cession anticipée	12 540 659	9 001 041	3 539 618
Transfert (Cession)	1 079 392	620 303	459 089
Relocation	8 884 927	6 156 104	2 728 823
Carence	7 091 899	5 257 350	1 834 549
Solde au 31-12-2021	**1 418 709 197**	**1 147 489 722**	**271 219 475**

	A	B1	B2	B3	B4	B5	TOTAL
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	Contentieux	2021
Encours en principal	436 837 728	127 808 446	4 613 740	6 944 493	3 650 233	11 798 805	591 653 445
Impayés	58 973	10 622 977	1 735 752	5 972 821	3 020 195	23 126 636	44 537 354
Autres débits	329 091	1 121 264	140 344	179 388	1 177 797	3 002 987	5 950 871
Règlements non affectés	(1 860 149)	(1 119)	(23 735)	(1)	(698 179)	(218 122)	(2 801 305)
Produits à recevoir MOURABAHA	1 342 607	277 411	3 893	8 811	10 447	2 665	1 645 834
Produits perçus d'avance IJARA	(1 027 943)	(648 930)	(37 492)	(17 425)	(3 233)	(36 201)	(1 771 224)
Débits de compte	1 575 124	262 162	57 184	190 593	1 998 082	215 012	4 298 157
ENGAGEMENTS BILANTIELS	**437 255 432**	**139 442 211**	**6 489 686**	**13 278 680**	**9 155 342**	**37 891 782**	**643 513 132**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	113 416 046	17 025 846	17 362	2 564 815	100	105	**133 024 274**
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	**550 671 477**	**156 468 057**	**6 507 048**	**15 843 495**	**9 155 442**	**37 891 887**	**776 537 406**
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs& Ets Fin	**41 916 667**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**41 916 667**
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	**592 588 144**	**156 468 057**	**6 507 048**	**15 843 495**	**9 155 442**	**37 891 887**	**818 454 073**
Dont Créances Classées	**0**	**0**	***6 507 048***	***15 843 495***	***9 155 442***	***37 891 887***	***69 397 872***
Agios réservés	0	0	(182 184)	(627 470)	(618 204)	(2 981 326)	(4 409 184)
Provisions sur engagements bilanciels douteux	0	0	(558 431)	(1 663 886)	(4 986 566)	(18 909 498)	(26 118 381)
Provision additionnelle 2013-21	0	0	0	0	(20 942)	(1 100 878)	(1 121 820)
Provisions collectives	(7 839 112)	0	0	0	0	0	(7 839 112)
TOTAL DE LA COUVERTURE	**(7 839 112)**	**0**	**(740 615)**	**(2 291 356)**	**(5 625 712)**	**(22 991 702)**	**(39 488 497)**
ENGAGEMENTS NETS	**580749032**	**156 468 057**	**5 766 433**	**13 552 139**	**3 529 730**	**14 900 185**	**774965 576**
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus			**0,80%**	**1,95%** **8,52%**	**1,12%**	**4,65%**	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			**11,38%**	**14,46%** **45,61%**	**61,45%**	**60,68%**	

Note 1.4 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille titre commercial se compose principalement des actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève à 44204DT au 31 Décembre 2021. Le détail des titres de transactions détenus par la Banque au 31 Décembre 2021, se présente comme suit :

En DT

Description	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation	%
Titres de transaction	**44 204**	**40 176**	**4 028**	**10%**
Titres cotés	**44 204**	**40 176**	**4 028**	**10%**
Titres Ami	16 975	7 280	9 696	133%
Titres Unimed	13 634	17 940	(4 306)	-24%
Titres SAH	13 595	14 956	(1 361)	-9%
Titres non cotés	**0**	**0**	**0**	
Titres de placement	**0**	**0**	**0**	
Total	**44 204**	**40 176**	**4 028**	**10%**

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

En DT

Description	Organismes publics	Entreprises liés	Entreprises associés	Autres	Total
Titres de transaction	**0**	**0**	**0**	**44 204**	**44 204**
Titres cotés	**0**	**0**	0	**44 204**	**44 204**
Titres AMI	0	0	0	16 975	16 975
Titres UNIMED	0	0	0	13 634	13 634
Titres SAH	0	0	0	13 595	13 595
Total	**0**	**0**	**0**	**44 204**	**44 204**

Note 1.5 : Portefeuille-titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 Décembre 2021, un solde de 17 250 929 DT contre 21 830 080 DT au 31 Décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 21 %.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description		31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Titres d'investissement	**1.5.1**	14 755 226	19 334 377	(4 579 151)	-24%
Titres de participation	**1.5.2**	69 453	69 453	0	0%
Parts dans les entreprises liées	**1.5.3**	900 000	900 000	0	0%
Titres participatifs		1 526 250	1 526 250	0	0%
Total		**17 250 929**	**21 830 080**	**-4 579 151**	**-21%**

1.5.1 Titres d'investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 Décembre 2021 et 31 Décembre 2020 se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Fonds Gérés	**14 755 226**	**19 293 051**	**(4 537 825)**	**-24%**
Fonds Gérés SodisSicar	**490 000**	**490 000**	0	**0%**
Fonds Gérés SodisSicar 2003	154 000	154 000	0	0%
Fonds Gérés SodisSicar 2004	102 000	102 000	0	0%
Fonds Gérés SodisSicar 2005	234 000	234 000	0	0%
Provisions sur fonds gérés SodisSicar	**(450 000)**	**(210 000)**	**(240 000)**	**114%**
Fonds Gérés WifakSicar	**15 300 000**	**15 300 000**	0	**0%**
Fonds Gérés WifakSicar 2009	500 000	500 000	0	0%
Fonds Gérés WifakSicar 2012	1 000 000	1 000 000	0	0%
Fonds Gérés WifakSicar 2013	2 000 000	2 000 000	0	0%

Fonds Gérés WifakSicar 2014	1 400 000	1 400 000	0	0%
Fonds Gérés WifakSicar 2015	1 400 000	1 400 000	0	0%
Fonds Gérés WifakSicar 2016	4 500 000	4 500 000	0	0%
Fonds Gérés WifakSicar 2017	4 500 000	4 500 000	0	0%
Provisions sur fonds gérés WifakSicar	**(930 534)**	**(403 282)**	**(527 252)**	**131%**
Revenus des fonds gérés	**345 760**	**4 116 333**	**(3 770 573)**	**-92%**
Revenus sur les Fonds Gérés	345 760	4 116 333	(3 770 573)	-92%
Titres d'investissement hors Fonds gérés	0	**41 326**	**(41 326)**	**-100%**
Montants bruts	0	40 000	(40 000)	-100%
Créances rattachées	0	1 326	(1 326)	-100%
Total	**14 755 226**	**19 334 377**	**-4 579 151**	**-24%**

1.5.2 Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Titres de participation	169 453	169 453	0	0%
Provisions sur titres de participation	(100 000)	(100 000)	0	0%
Total	**69 453**	**69 453**	**0**	**0%**

Les titres de participations se détaillent comme suit :

En DT

Titre	% de détention	31.12.2021	Provision 31.12.2021	Provision 31.12.2020
SIBTEL	0,62%	69 353	0	0
Med Food SA	3,33%	100 000	-100 000	-100 000
Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers	0,00%	100	0	0
Total		**169 453**	**-100 000**	**-100 000**

1.5.3 Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Parts dans les entreprises liées (*)	900 000	900 000	0	0%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées		0	0	0%
Créances rattachées	0	0	0	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	0	0	0	0%
Total	**900 000**	**900 000**	**0**	**0%**

(*) Ce compte se détaille comme suit :

En DT

Titre	% de détention	31.12.2021	Provision 31.12.2021	31.12.2020	Provision 31.12.2020
WifakSicar	97,83%	900 000	0	900 000	0
		900 000	**0**	**900 000**	**0**

1.5.4 Titres Participatifs

Cette rubrique correspond à l'encours en relatif à la souscription à l'emprunt obligataire « ChahadetZitouna 2017 » pour un principal de 1 500 KDT remboursable in fine pour une durée totale de 7 ans.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées, accusent au 31 Décembre 2021, un solde de 53 567 389 DT contre un solde de 55 353 390 DT au 31 Décembre 2020.Elles se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**4 684 230**	**4 497 025**	**187 205**	**4%**
Immobilisations incorporelles	8 506 104	7 525 400	980 704	13%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 821 874)	(3 028 375)	(793 499)	26%
Immobilisations corporelles	**48 743 364**	**50 067 077**	**-1 323 713**	**-3%**
Immobilisations corporelles	64 818 487	62 682 319	2 136 168	3%
Amortissement des immobilisations corporelles	(16 075 123)	(12 615 242)	(3 459 881)	27%
Immobilisations encours	**139 795**	**789 288**	**-649 493**	**-82%**
Immobilisations encours	139 795	789 288	-649 493	-82%
Total	**53 567 389**	**55 353 390**	**(1 786 001)**	**-3%**

Au 31 décembre 2021, le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

En DT

Description	Valeur Brute N-1	Acquisitions	Cessions & Transferts	Valeur Brute	Amort. cumulé N-1	Dotations / Reprise sur cession	Amort. cumulés	V.C.N
1) Immobilisations Incorporelles	**7 525 400**	**980 704**	**0**	**8 506 104**	**(3 028 375)**	**(793 499)**	**(3 821 874)**	**4 684 230**
* Licence	1 029 756	980 704	0	2 010 460	(887 970)	(198 827)	(1 086 797)	923 663
* Logiciels	6 488 443	0	0	6 488 443	(2 136 085)	(593 235)	(2 729 320)	3 759 123
* Site web	7 201	0	0	7 201	(4 320)	(1 437)	(5 757)	1 444
* Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0	0
2) Immobilisations Corporelles	**62 682 319**	**2 155 168**	**19 000**	**64 818 487**	**(12 615 242)**	**(3 459 880)**	**(16 075 122)**	**48 743 365**
Immobilisations d'exploitation	**52 066 960**	**1 574 845**	0	**53 641 805**	**(6 855 646)**	**(1 926 036)**	**(8 781 682)**	**44 860 123**
* Terrains d'exploitation	9 510 611	455 682	0	9 966 293	0	0	0	9 966 293
* Bâtiments	29 742 855	176 192	0	29 919 047	(2 952 476)	(632 208)	(3 584 684)	26 334 363
* Aménagements de bâtiments	12 813 494	942 971	0	13 756 465	(3 903 170)	(1 293 828)	(5 196 998)	8 559 467
Mobiliers et Matériel de Bureau	**1 722 527**	9 086	0	**1 731 613**	**(635 757)**	**(159 381)**	**(795 138)**	**936 475**
Matériels de Transport	**1 003 003**	185 400	19 000	**1 169 403**	**(607 635)**	**(179 846)**	**(787 481)**	**381 922**
Matériels Informatique	**6 909 504**	354 039	0	**7 263 543**	**(3 926 666)**	**(1 014 482)**	**(4 941 148)**	**2 322 395**
Machines DAB et GAB	**886 161**	13 907	0	**900 068**	**(588 627)**	**(180 064)**	**(768 691)**	**131 377**
Coffres Forts	**93 182**	17 891	0	**111 073**	0	0	0	**111 073**
Autres Immobilisations	**982**	0	0	**982**	**(911)**	**(71)**	**(982)**	0
3) Immobilisation en cours	**789 288**	**(649 494)**	0	**139 794**	0	0	0	**139 794**
Immobilisations corporelles en cours	643 362	(589 406)	0	53 956	0	0	0	53 956
Immobilisations incorporelles en cours	145 926	(60 088)	0	85 838	0	0	0	85 838
TOTAUX	**70 997 007**	**2 486 378**	**19 000**	**73 464 385**	**(15 643 617)**	**(4 253 379)**	**(19 896 996)**	**53 567 389**

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 36 500 477 DT contre un montant de 28 434 103 DT au 31 Décembre 2020.Ils se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	**3 246 964**	**4 669 058**	**-1 422 094**	**-30%**
Comptes d'attente	**3 450 213**	**3 979 863**	**-529 650**	**-13%**
Comptes d'attente de la salle de marché	133 364	125 275	8 089	6%
Comptes d'attente de la compensation	3 316 849	3 854 588	-537 739	-14%
Comptes de régularisation	117 954	689 195	-571 241	-83%
Provisions sur Comptes d'attente et de régularisation	-321 203		-321203	100%
Autres	**33 253 513**	**23 765 045**	**9 488 468**	**40%**
Stock de matière, fourniture et timbres	**180 791**	**400 904**	**-220 113**	**-55%**
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	0	3 474	-3 474	-100%
Cartes et imprimes en stock	180 791	397 430	-216 639	-55%
Matériels en stock (Murabaha et Ijara)	**15 942 801**	**9 000 513**	**6 942 288**	**77%**
Etat, impôts et taxes	**1 914 111**	**3 359 080**	**-1 444 969**	**-43%**
Dépôts et cautionnements	**22 775**	**22 775**	**0**	**0%**
Opérations avec le personnel	**9 324 781**	**8 459 317**	**865 464**	**10%**
Autres créances sur l'Etat	**3 256 050**	**0**	**3 256 050**	**100%**
Débiteurs divers	**744 248**	**598 395**	**145 853**	**24%**
Charges à répartir	**0**	**100 564**	**-100 564**	**-100%**
Autres	**1 867 956**	**1 823 497**	**44 459**	**2%**
Total Autres Actifs	**36 500 477**	**28 434 103**	**8 066 374**	**28%**

Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie &CCP présente un solde de 90 270 725 DT au31 Décembre 2021 contre un solde de 84 238 187 DT au 31 Décembre 2020, se détaillant comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	90 000 000	84 000 000	6 000 000	7%
Dette rattachée sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	270 725	238 187	32 538	14%
Total	**90 270 725**	**84 238 187**	**6 032 538**	**7%**

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 Décembre 2021 un solde de 618 339 DT contre 699 579 DT au 31 Décembre 2020 enregistrant ainsi une baisse de 12%. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	618 339	699 579	(81 240)	-12%
Total	**618 339**	**699 579**	**(81 240)**	**-12%**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires, se détaillent comme suit :

En DT

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	618 339	699 579	(81 240)	-12%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**618 339**	**699 579**	**(81 240)**	**-12%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	**618 339**	**0**	**0**	**0**	**618 339**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	618 339	0	0	0	618 339
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	0	0	0	0	0
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	0	0	0	0	0
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	0	0	0	0	0
Etablissements financiers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	0	0	0	0	0
Total	**618 339**	**0**	**0**	**0**	**618 339**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

-Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	0	0	618 339	618 339
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**0**	**0**	**618 339**	**618 339**

Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 Décembre 2021 un solde de 629 479 446 DT contre 487 130 302 DT au 31 Décembre 2020.Ils se décomposent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Dépôts à vue	**250 817 468**	**201 224 742**	**49 592 726**	**25%**
Dépôts à vue	249 051 416	200 452 255	48 599 161	24%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	1 766 052	772 487	993 565	129%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	**378 661 978**	**285 905 560**	**92 756 418**	**32%**
Tawfir	**183 480 371**	**146 883 957**	**36 596 414**	**25%**
Tawfir	183 306 455	145 311 678	37 994 777	26%
Dettes rattachées sur tawfir	173 916	1 572 279	-1 398 363	-89%
Istithmar	**130 463 649**	**80 231 910**	**50 231 739**	**63%**
Istithmar en dinars	112 929 200	71 811 986	41 117 214	57%
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	3 372 643	2 060 884	1 311 759	64%
Istithmar en devises	14 124 873	6 309 422	7 815 451	124%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	36 933	49 618	-12 685	-26%
Autres sommes dues à la clientèle	**64 717 958**	**58 789 693**	**5 928 265**	**10%**
Total	**629 479 446**	**487 130 302**	**142 349 144**	**29%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Dépôts à vue	249 051 416	0	0	0	0	249 051 416
Tawfir	183 306 455	0	0	0	0	183 306 455
Istithmar	77 023 697	42 903 376	7 127 000	0	0	127 054 073
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	0	64 717 958	64 717 958
Dettes rattachées	5 349 544	0	0	0	0	5 349 544
Total	**514 731 112**	**42 903 376**	**7 127 000**	**0**	**64 717 958**	**629 479 446**

Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales

Au 31 Décembre 2021, le solde de cette rubrique s'élève à 56 879 309 DT contre 41 846 709 DT au 31 Décembre 2020.Il se détaille comme suit :

En DT

Description		31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Emprunts Matérialisés	(1)	10 017 306	14 529 378	(4 512 072)	-31%
Emprunts obligataires	(2)	46 862 003	27 317 331	19 544 672	72%
Total		**56 879 309**	**41 846 709**	**15 032 600**	**36%**

(1) Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit :

(2) En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Emprunts Matérialisés	9 884 616	14 338 462	(4 453 846)	-31%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	132 690	190 916	(58 226)	-30%
Total	**10 017 306**	**14 529 378**	**(4 512 072)**	**-31%**

(2) Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit :

(3) En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Emprunts obligataires	45 925 197	26 715 687	19 209 510	72%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	936 806	601 644	335 162	56%
Total	**46 862 003**	**27 317 331**	**19 544 672**	**72%**

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation, se présente comme suit :

(4) En DT

Description	Entreprises Liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	0	0	10 017 306	10 017 306
Ressources Spéciales	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	46 862 003	46 862 003
Total	**0**	**0**	**56 879 309**	**56 879 309**

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 Décembre 2021 et au 31 Décembre 2020 :

(5) En DT

Description	31-déc-21	31- déc- 20	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 295 037	3 559 545	2 735 492	77%
Provisions pour passifs et charges	**6 295 037**	**3 559 545**	**2 735 492**	**77%**
Comptes d'attente et de régularisation	**56 748 567**	**57 694 967**	**-946 400**	**-2%**
Comptes d'attente	7 908 338	7 174 869	733 469	10%
Comptes de régularisation	3 523 685	10 578 852	-7 055 167	-67%
Créditeurs divers	**39 871 001**	**33 436 549**	**6 434 452**	**19%**
Fournisseurs	37 461 985	31 484 848	5 977 137	19%
Dépôts du personnel	754 386	627 071	127 315	20%
Prestataire de services	1 654 630	1 324 630	330 000	25%
Etat, impôts et taxes	**3 181 090**	**3 645 134**	**-464 044**	**-13%**
Autres	**2 264 453**	**2 859 563**	**-595 110**	**-21%**
Total Autres passifs	**63 043 604**	**61 254 512**	**1 789 092**	**3%**

Notes 3- Capitaux propres

Au 31 Décembre 2021, les capitaux propres de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ont atteint 154 927 366 DT contre 149 582 875 DT au 31 Décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 3%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

En DT

Capitaux Propres N-1	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimiles à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	-694 663	673 457	15 437 000	-25 942 000	-2 617 780	-7 815 558	149 582 875
Affectation résultat 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	-6 893 311	1 517 779	5 375 532	0
Variation de la période	0	0	0	0	0	0	2 126	0	0	0	0	2 126
Résultat de la période.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 342 365	5 342 365
Capitaux Propres au 31.12.2021	**150 000 000**	**1 867 419**	**30 000**	**1 615 000**	**17 030 000**	**-694 663**	**675 583**	**15 437 000**	**-32 835 311**	**-1 100 001**	**2 902 339**	**154 927 366**

Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 16 277252 DT contre 9 686 138 DT au31 décembre 2020.Il se détaille comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Cautions (1)	16 277 252	7 998 704	8 278 548	103%
Avals	0	1 687 434	-1 687 434	-100%
Total	**16 277 252**	**9 686 138**	**6 591 114**	**68%**

(1) L'encours des cautions se détaille, au 31 décembre 2021, comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Cautions en faveur des banques	0	0	0	0
Cautions en faveur des établissements financiers	0	0	0	0
Cautions en faveur de la clientèle	16 277 252	7 998 704	8 278548	103%
Total	**16 277 252**	**7 998 704**	**8 278548**	**103%**

La ventilation des cautions par nature de relation, se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	0	0	0	0
Cautions en faveur des établissements financiers	0	0	0	0
Cautions en faveur de la clientèle	6 975	0	16 270 277	16 277 252
Total	**6 975**	**0**	**16 270 277**	**16 277 252**

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de 15732472 DT, au 31 décembre 2021.Ils se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Crédits documentaires Import	15 732 472	23 509 625	-7 777 153	-33%
Total	**15 732 472**	**23 509 625**	**-7 777 153**	**-33%**

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation, se détaille comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	0	0	15 732 472	15 732 472
Total	**0**	**0**	**15 732 472**	**15 732 472**

Note 4.3: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent, au 31 décembres 2021, à 101 014 550 DT contre 70 094 533 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 44 %.Ils se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Engagements de financement donnés	**101 014 550**	**70 094 533**	**30 920 017**	**42%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	**101 014 550**	**70 094 533**	**30 920 017**	**42%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	101 014 550	70 094 533	30 920 017	44%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	88 741 187	60 529 585	28 211 602	47%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	12 273 363	9 564 948	2 708 415	28%
Total	**101 014 550**	**70 094 533**	**30 920 017**	**44%**

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues, s'élève au 31 décembre 2021, à 334209888 DT contre 314 519 944 DT au 31 décembre 2020.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021, comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	11 411 853	618 392	10 793 461	1745%
Garanties reçues de la clientèle	322 798 035	313 901 552	8 896 483	3%
Total	**334 209 888**	**314 519 944**	**19 689 944**	**6%**

Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés, s'élève à 66 123 404 DT au 31 décembre 2021. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31 déc- 20 *	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**10 821 296**	**5 731 348**	**5 089 948**	**89%**
Opérations avec la clientèle	**55 302 108**	**38 678 984**	**16 623 124**	**43%**
Portefeuille Murabaha	25 157 236	12 910 601	12 246 635	95%
Portefeuille Ijara	31 682 393	27 310 448	4 371 945	16%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	220 019	266 169	-46 150	-17%
Profits réservés	-1 757 540	-1 808 234	50 694	-3%
Total	**66 123 404**	**44 410 332**	**21 713 072**	**49%**

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 décembre 2021 un solde de 15 494 127 DT enregistrant ainsi une augmentation de 5 153 123 DT par rapport au 31 décembre 2020.Elles se présentent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	5 174 029	3 775 682	1 398 347	37%
Commissions sur engagements par signature en TND	415 431	39 682	375 749	947%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	750 461	668 483	81 978	12%
Monétiques	1 188 796	940 746	248 050	26%
Commissions de Gestion, études et Engagement	6 270 288	4 032 299	2 237 989	56%
Commissions de Banque Directe	281 279	169 567	111 712	66%
Bancassurance	1 041 957	500 555	541 402	108%
Autres commissions	371 886	213 990	157 896	74%
Total	**15 494 127**	**10 341 004**	**5 153 123**	**50%**

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Au 31 décembre 2021, les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Plus-value de cession sur titres de transaction	0	7	-7	-100%
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	0	4 298	-4298	-100%
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	-5 668	-1 937	-3731	193%
Dividendes Reçus sur titres de transaction	2 214	182	2032	1116%
Gain/Perte net sur opérations de change	1 921 237	2 386 808	-465571	-20%
Total	**1 917 783**	**2 389 358**	**-471 575**	**-20%**

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé, au 31 Décembre 2021 un montant de 466 398 DT contre 1 082 988 DT au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	**346 398**	**962 988**	**(616 590)**	**-64%**
Fonds Gérés	345 760	960 378	(614 618)	-64%
Créances sur l'état	638	2 610	(1 972)	-76%
Dividendes et revenues assimilés sur titres de participations	**120 000**	**120 000**	**0**	**0%**
Total	**466 398**	**1 082 988**	**(616 590)**	**-57%**

Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé, au 31 Décembre 2021, un montant de 32 958 431 DT. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**-6 122 972**	**-5 211 701**	**-911 271**	**17%**
Opérations avec la clientèle	**-21 701 659**	**-18 311 744**	**-3 389 915**	**19%**
Marges sur dépôts à vue	-5 920 637	-2 453 698	-3 466 939	141%
Marges sur comptes Tawfir	-8 109 604	-5 375 456	-2 734 148	51%
Marges sur dépôts Isthithmar	-7 671 418	-10 482 590	2 811 172	-27%
Marges sur certificats de dépôts	0	0	0	0
Emprunt et ressources spéciales	**-5 059 980**	**-4 175 358**	**-884 622**	**21%**
Autres Marges et charges	**-73 820**	**-61 632**	**-12 188**	**20%**
Total	**-32 958 431**	**-27 760 435**	**-5 197 996**	**19%**

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les commissions encourues par la Banque ont diminué de 185 513 DT par rapport au 31 Décembre 2020 pour se situer à un montant de 1 362 789 DT au 31 Décembre 2021 :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	-1 040 028	-865 418	-174 610	20%
Commissions Encourues sur FONDS GERES	-235 147	-236 500	1 353	-1%
Commissions Encourues sur SIBTEL	-73 305	-64 735	-8 570	13%
Autres commissions Encourues	-14 309	-10 623	-3 686	35%
Total	**-1 362 789**	**-1 177 276**	**-185 513**	**16%**

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 Décembre 2021 un montant de 6 506 196 DT, enregistrant une augmentation de 155 014 DT par rapport au 31 Décembre 2020. Son détail se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	-6 991 307	-6 322 033	-669 274	11%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	-2 303 755	-3 394 767	1 091 012	-32%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	-964 809	-159 276	-805 533	506%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-400 000	-428 580	28 580	-7%
Total dotations	**-10 659 871**	**-10 304 656**	**-355 215**	**3%**
Perte sur créances	-4 314 160	0	-4 314 160	100%
Total des dotations et des pertes sur créances	**-14 974 031**	**-10 304 656**	**-4 669 375**	**45%**
Reprise sur provisions sur créances douteuses	4 197 999	3 623 502	574 497	16%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	219 140	173 428	45 712	26%
Reprise sur provisions sur créances cédées et radiées	4 048 858	0	4 048 858	100%
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	1 838	156 544	-154 706	-99%
Total reprises	**8 467 835**	**3 953 474**	**4 514 361**	**114%**
Recouvrement des créances radiées	0	0	0	0
Total des reprises et des récupérations sur créances	**8 467 835**	**3 953 474**	**4 514 361**	**114%**
Total	**-6 506 196**	**-6 351 182**	**-155 014**	**2%**

Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	-767 251	-184 963	-582 288	315%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	0	13 866	-13 866	-100%
Total	**-767 251**	**-171 097**	**-596 154**	**348%**

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2021, à 50 230 DT contre 24 558 DT au 31 Décembre 2020.

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Autres produits reçues	50 230	24 558	25 672	105%
Total	**50 230**	**24 558**	**25 672**	**105%**

Note 5.10: Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 Décembre 2021, un montant de 23 371 764 DT, enregistrant ainsi une en hausse de 5 036 338 DT par rapport au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	-16 606 666	-13 865 512	-2 741 154	20%
Primes allouées	-431 360	-160 671	-270 689	168%
Impôts et taxes sur salaires	-397 185	-400 398	3 213	-1%
Charges sociales	-3 744 652	-2 990 387	-754 265	25%
Frais de formation	-282 221	-141 665	-140 556	99%
Autres charges liées au personnel	-1 909 680	-776 793	-1 132 887	146%
Total	**-23 371 764**	**-18 335 426**	**-5 036 338**	**27%**

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, elles ont enregistré une augmentation de 28% pour se situer à un montant de 9 650 992 DT au 31 Décembre 2021 contre 7 554 236 DT au31 Décembre 2020. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	**-6 715 940**	**-5 317 530**	**-1 398 410**	**26%**
Loyer	-1 401 163	-1 283 429	-117 734	9%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	-2 974 764	-1 897 170	-1 077 594	57%
Travaux et façons exécutés par des tiers	-107 118	-79 539	-27 579	35%
Primes d'assurance	-209 636	-189 068	-20 568	11%
Frais d'abonnement	-1 722 380	-1 218 263	-504 117	41%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	-300 879	-650 061	349 182	-54%
Autres charges d'exploitation	**-2 935 052**	**-2 236 706**	**-698 346**	**31%**
Impôts et taxes	-116 531	-56 653	-59 878	106%
Fournitures et produits énergétiques consommables	-890 707	-454 413	-436 294	96%
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	-1 057 212	-843 500	-213 712	25%
Transport et déplacement	-145 969	-100 657	-45 312	45%
Frais divers de gestion	-724 633	-781 483	56 850	-7%
Total	**-9 650 992**	**-7 554 236**	**-2 096 756**	**28%**

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 Décembre 2021, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une baisse de 260 447 DT pour se situer à un niveau 4 372 943 DT et qui se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	-593 236	-641 296	48 060	-7%
Dotation aux amortissements des Constructions	-632 207	-690 967	58 760	-9%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	-159 381	-159 059	-322	0%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	-1 014 482	-822 277	-192 205	23%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	-198 846	-174 332	-24 514	14%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	-180 064	-177 231	-2 833	2%
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faibles valeurs	-71	-57	-14	25%
Dotation aux amortissements Droit d'usage	-198 826	-115 715	-83 111	72%
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	-1 293 829	-1 257 062	-36 767	3%
Dotation au Résorption des frais préliminaires	-100 564	-593 954	493 390	-83%
Dotation aux amortissements Site Web	-1 437	-1 440	3	0%
Total	**-4 372 943**	**-4 633 390**	**260 447**	**-6%**

Note 5.13 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 Décembre 2021, le solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires, enregistre une hausse de 411 186 DT pour se situer à un niveau de 475 467 DT.Ils se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-21	31-déc-20	Variation	%
Perte ordinaire	-42 274	16 294	-58 568	-359%
Autres	0	47 155	-47 155	-100%
Plus-Value sur cession d'immobilisation	11 459	0	11 459	100%
Plus-value sur cession d'actifs récupérable	506 282	832	505 450	60751%
Total	**475 467**	**64 281**	**411 186**	**640%**

Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de 189 378 DT au 31 Décembre 2021.

Note 5.15 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de 5 300 DT au 31 Décembre 2021.

Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 154 007 047 DT à 193 439 515 DT enregistrant une augmentation de 39 432 468 DT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 22 581 905 DT et de financement à hauteur de 14 757 790 DT et aussi par des flux de trésorerie positifs liés à des activités d'investissement pour 2 092 773 DT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à 22 581 905 DT au 31 décembre 2021. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 86 957 396 DT. La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 141 454 867 DT.

Flux nets négatifs :

Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour -24 109 913 DT. Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -33 150 008 DT ;

Parties Liées	Nature de la relation
WIFAK SICAR	Filiale
HAMROUNI ABDELKADER	
HAMROUNI ABDELLATIF	
Société Tunisienne de Banques	Sociétés siégeant au conseil et a des dirigeants communs avec WIB
Islamic corportaion for the developement of the private sector	
Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général	
Sociétés appartenant au Groupe Ben Ayed	
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	
Société C.C.P.S	
Société d'étude et de construction métallique	
Société ELECTRIA	
Société INTER FER FORGE	
Société INTERCHAUX	
Société INTERMETAL SA	
Société METALSHIP	
Société Nouvelle de Construction SNC	
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
Société PROSID	
Société PROSID SUD	
Société ROYAL OLIVE OIL	
Société SAMFI « SARL »	
Société Sens Inverse	
Société SITEL	
Société Technique Industrielle et Commerciale	
Société TOUTALU	
Société TRANSIDER	
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	

STE PIMA
STE PLASTIC SIPA SUD
STE PRO PARTS
STE ROYAL TRADING

La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour -134 155 327 DT ;
Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation -14 220 432 DT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Les flux trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 2 092 773 DT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant desactivités de financement :

Ces flux de trésorerie positifs net de 14 757 790 DT proviennent principalement de l'encaissement d'emprunt obligataire pour 25 000 000 DT et des remboursements des emprunts pour 10 244 336 DT.

Note sur les parties liées :

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

WIFAK SICAR

Conventions de fonds gérés, conclues avec la société WIFAK SICAR

Par ailleurs, les sommes placées par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs, se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2017 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 67 500 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2016 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 67 500 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2015 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 28 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2014 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 21 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 30 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 15 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 7 500 DT.

Placements opérés par « WIFAK SICAR » auprès de « WIFAK BANK »

Le solde des fonds déposés par « WIFAK SICAR » auprès de « WIFAK BANK » au 31/12/2021 s'élève à 6 101 030 DT. Ainsi, la rémunération du compte courant rétribuée, s'élève au 31/12/2021 à 225 381 DT.

Conventions de financement conclues avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr.HEDI BEN AYED concernent 31contrats IJARA et 45 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

En DT

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	Encours au 31/12/2021	Impayés au 31/12/2021	Produits au 31/12/2021
Financements IJARA	**31**	**2 481 143**	**- 21 504**	**377 262**
Société PROSID	1	334 229	0	36 546
Société ELECTRIA	1	10 561	- 306	1 254
Société INTERMETAL SA	1	10 664	0	6 956
Société Nouvelle de Construction SNC	7	197 999	- 24 282	21 062
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	49 998	3	26 086
Société TRANSIDER	0	1	- 19	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	33 177	- 136	5 883
Société Sens Inverse	1	977	0	491
Société SAMFI « SARL »	0	3	- 106	0
Société METALSHIP	0	1	426	0
Société INTER FER FORGE	0	1	- 23	0
Société C.C.P.S	1	24 939	- 15	7 500
Société PROSID SUD	3	731 790	- 57	68 384
Société d'étude et de construction métallique	0	2	0	0
Société INTERCHAUX	2	46 192	72	6 231
Société ROYAL OLIVE OIL	1	491 644	0	119 544
Société TOUTALU	5	98 907	0	12 148
Société SITEL	0	1	- 4 337	94
STE PIMA	1	184 210	- 437	23 855
STE PRO PARTS	1	44 845	7 714	9 496
STE PLASTIC SIPA SUD	1	22 801	0	2 719
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	109 696	0	16 570
STE ROYAL TRADING	2	88 505	0	10 627
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	0	0	0	1 816
MOURABAHA et autres financements bancaires	**45**	**19 351 337**	0	**1 371 862**
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	3 292 482	0	448 952
Société INTERMETAL SA	3	971 472	0	239 073
Société PROSID	4	3 998 419	0	139 065
Société PROSID SUD	11	4 429 899	0	280 904
STE ROYAL TRADING	11	2 967 625	0	149 349
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	3	394 408	0	10 680
Société Nouvelle de Construction SNC	5	1 998 398	0	16 079
Société SAMFI « SARL »	1	1 000 000	0	81 300
Société TOUTALU	3	298 634	0	6 460
Total	**76**	**21 832 480**	**- 21 504**	**1 749 124**

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr.HEDI BEN AYED au 31 Décembre 2021 concernent 1contrat IJARA et 31 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

En DT

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2021	Financement HT	Commissions HTVA	TVA	Comm TTC
Financements IJARA	**1**	**76 574**	**250**	**48**	**298**
Société PROSID SUD	1	76 574	250	48	298
Financements MOURABAHA	**31**	**13 905 680**	**53 947**	**10 251**	**64 199**
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	3 292 145	8 230	1 564	9 794
Société INTERMETAL SA	2	1 154 553	2 362	450	2 812
Société PROSID	0	0	0	0	0
Société PROSID SUD	7	2 956 112	14 781	2 808	17 589
ROYAL TRADING	13	4 775 068	11 938	2 268	14 206
INNOV ALLIANCE TECH SA	5	429 168	3 650	694	4 344
Société Nouvelle de Construction SNC	0	0	0	0	0
Société SAMFI « SARL »	1	1 000 000	10 000	1 900	11 900
Société TOUTALU	3	298 634	2 986	567	3 554
TOTAL	**32**	**13 982 254**	**54 197**	**10 299**	**64 497**

Conventions de financement conclues avec l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur Mr. HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2021, se sont élevés à 335 693 DT.

Au 31/12/2021, l'encours de ce contrat s'élève à 4 671 113DT.

Convention d'assistanceconclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the PrivateSector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 $ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 $ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2019, 2020 & 2021, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021, est fixée par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de 240 000 DT. Le Conseil d'administration réuni le 24/03/2022 a décidé d'allouer au Directeur Général une rémunération variable (indemnité) nette de 240 000 DT à imputer sur l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021,cette indemnité n'a pas été encore réglée. La rémunération brute servie courant l'exercice 2021 s'élève 1 040 619 DT. En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 Avril 2021 à un montant net de 4 000 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration à percevoir au titre de

chaque séance, à un montant net de 1 500 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions des comités rattachés au Conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance . De même, ladite Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

*Une indemnité annuelle nette de 12 000 DT par membre.

*Des jetons de présence de 1 000 DT net par membre et par réunion

- Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à un montant brut de 407 625 DT dont 187 000 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration.

Evènements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d 'Administration du 24 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date. A ce titre, aucun évènement postérieur au 31 Décembre 2021 nécessitant une note ou une modification des comptes, n'est parvenu.

TUNIS LE31 MARS 2022

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE « WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de« WIFAK INTERNATIONAL BANK »qui comprennent lebilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 995 218 789 Dinars et un résultat bénéficiaire après effets des modifications comptables de 1 802 339 Dinars.

A notre avis,les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2021ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilitésdéontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS-CLES DE L'AUDIT

Les questions-clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions-clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2021 un solde de 603 571 413 Dinars, dans le bilan de la Banque (61%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de6 108 034Dinars) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe«2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles-clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, desperspectivesd'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement détenu à travers les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, et tel qu'indiqué au niveau de la note aux états financiers« (1-5) – Portefeuille d'investissement », le portefeuille comprend principalement l'encours des placements en fonds gérés s'élevantà un montant brut de 16 135 760 Dinars, couverts par des provisions de 1 380 534 Dinars, soit un montant net de 14 755226 Dinars.

Ces fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plans actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc…

Généralement, l'évaluation se fait selon les dispositions de la norme comptable N°7.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers « (1-5) : Portefeuille investissement ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant, en valeur brute, 86% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de réalisation et d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.

- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, tels que mentionnés au niveau de la note aux états financiers « (5-1) : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2021, à 55 302 108 Dinars, dont 31 682 393 Dinars proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (79%).

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examinerles politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans lesétablissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercicescomptables;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

1- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

2- En date du 30 décembre 2020, l'administration fiscale a notifié à la «WIFAK INTERNATIONALBANK » les résultats partiels du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2016, mentionnant un redressement pour un montant de 1 122 118 DT.

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition au redressement dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. A ce titre, une provision pour risque fiscal a été constituée pour un montant de 500 000 DT et a été imputée au niveau des capitaux propres d'ouverture (modification comptable) au 31 décembre 2020.

En date du 07 Mai 2021, la banque a reçu la réponse de l'administration fiscale qui a ajusté le redressement à la baisse à un montant de 856 435 DT. La banque a fait opposition à cette réponse, en demandant le traitement du dossier devant la commission de réconciliation.

3- En date du 19 Avril 2021, l'administration fiscale a notifié à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » les résultats complémentaires du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019, mentionnant un redressement pour un montant de 3 862 331 DT en principal et pénalités conjugué à une révision vers la baisse du report de TVA et celui de l'impôt sur les sociétés pour des montants respectifs de 1 979 189 DT (6 030 634 DT au lieu de 8 009 823 DT) et de 156 359 DT (575 511 DT au lieu de 731 870 DT) , constatés au 31 décembre 2019.

En date du 2 juin 2021, La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition au redressement dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, l'impact définitif de cette situation et de celle relative à la période ultérieure ne peut pas être estimé de façon précise.

En réponse à la correspondance parvenue de l'administration fiscale en date du 27/8/2021, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition en date du 14/9/2021.

Pour faire face à ce risque fiscal, une provision pour risque et charge a été constituée pour un montant de 1100 000 DTet a été imputée au niveau des capitaux propres (modification comptable) de l'exercice 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et ce,faisantà apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs, pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1 - EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances majeures du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent, aux écarts relevés entre la position de change

comptable et celle issu de la salle de marche, à la procédure d'inventaire du matériel récupéré et à l'exhaustivité des engagements hors bilan comptabilisés. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF	**UNIVERS AUDIT**
Fethi NEJI	**Rachid NACHI**

TUNIS LE 31 MARS 2022

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE
« WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET AUX ARTICLES 43 ET 62 DE LA LOI 2016-48 – EXERCICE 2021

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le31 décembre2021.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES

La Banque a conclu, au courant de l'exercice 2021, un(1) contratIJARA et trente et un (31) contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant auGroupe HEDI BEN AYED, administrateur à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK », pour un total de 13 982 254DT en hors taxes. Les frais de dossiers y afférents se sont élevés à 64 497DT TTC,se détaillant comme suit :

NOM / RAISON SOCIALE	NBR DE CONTRAT	FINANCEMENTHT	COMM TTC
FINANCEMENTS IJARA	**1**	**76 574**	**298**
SOCIETE PROSID SUD	1	76 574	298
FINANCEMENTS MOURABAHA	**31**	**13 905 680**	**64 199**
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	4	3 292 145	9 794
SOCIETE INTERMETAL SA	2	1 154 553	2 812
SOCIETE PROSID	0	-	-
SOCIETE PROSID SUD	7	2 956 112	17 589
ROYAL TRADING	13	4 775 068	14 206
INNOV ALLIANCE TECH SA	5	429 168	4 344
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	0	-	-
SOCIETE SAMFI « SARL »	1	1 000 000	11 900
SOCIETE TOUTALU	3	298 634	3 554
TOTAL	**32**	**13 982 254**	**64 497**

B. OPERATIONS RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE LEURS EFFETS :

1. En 2017, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DTet sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en 2021, se sont élevés à 335 693DT. Au 31/12/2021, l'encours de ce contrat s'élève à 4 671 113DT.

Le conseil d'administration a été informé et a autorisé cette opération dans sa réunion du 29 Décembre 2017.

2. Le conseil d'administration réuni le 5 Mai 2017, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8Mai 2017. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 67 500 DTau titre de l'exercice 2021,

3. Le conseil d'administration réuni le 25 Mars 2016, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 67 500 DTau titre de l'exercice 2021.

4. Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2015, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DTsous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 28 000 DTau titre de l'exercice 2021.

5. Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2014, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une

convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 21 000 DTau titre de l'exercice 2021.

6. Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2013, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 30 000 DTau titre de l'exercice 2021.

7. Le conseil d'administration de la société réuni le 27 Avril 2012, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 15 000 DTau titre de l'exercice 2021.

8. Le conseil d'administration réuni le 25 Décembre 2009, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 7 500 DTau titre de l'exercice 2021.

9. Le conseil d'administration réuni le 18 février 2015, a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the PrivateSector : ICD » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 $ et une rémunération variable fixée à 2%du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 $ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. Aucune somme n'a été facturée ou payée à ce titre aux titres des exercices 2019, 2020& 2021.

10. La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu au cours del'exercice2021 et des exercices antérieurs, des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe HEDIBEN AYED, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au 31/12/2021 des en cours et des impayés ainsi que des produits générés en 2021 relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaille comme suit

NOM / RAISON SOCIALE	ENCOURS AU 31/12/2021	SOLDES AU 31/12/2021	PRODUITS AU 31/12/2021
Financements IJARA	**2 481 143**	**- 21 503**	**377 262**
SOCIETE PROSID	334 229	-	36 546
SOCIETE ELECTRIA	10 561	- 306	1 254
SOCIETE INTERMETAL SA	10 664	-	6 956
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	197 999	- 24	21
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	49 998	3	26
SOCIETE TRANSIDER	1	- 19	-
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	33 177	- 136	5 883
SOCIETE SENS INVERSE	977	-	491
SOCIETE SAMFI « SARL »	3	- 106	-
SOCIETE METALSHIP	1	426	-
SOCIETE INTER FER FORGE	1	- 23	-
SOCIÉTÉ C.C.P.S	24 939	- 15	7 500
SOCIETE PROSID SUD	731 790	- 57	68
SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION METALLIQUE	2	-	-
SOCIETE INTERCHAUX	46 192	72	6 231
SOCIETE ROYAL OLIVE OIL	491 644	-	119
SOCIETE TOUTALU	98 907	-	12
SOCIETE SITEL	1	- 4 337	94
STEPIMA	184 210	- 437	23
STE PRO PARTS	44 845	7 714	9 496
STE PLASTIC SIPA SUD	22 801	-	2 719
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	109 696	-	16
STE ROYAL TRADING	88 505	-	10
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	-	-	1 816
MOURABAHA ET AUTRES FINANCEMENTS BANCAIRES	**19 351 337**	**-**	**1 371 862**
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	3 292 482	-	448 952
SOCIETE INTERMETAL SA	971 472	-	239 073
SOCIETE PROSID	3 998 419	-	139 065
SOCIETE PROSID SUD	4 429 899	-	280 904
STE ROYAL TRADING	2 967 625	-	149 349
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	394 408	-	10 680
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	1 998 398	-	16 079
SOCIETE SAMFI « SARL »	1 000 000	-	81 300
SOCIETE TOUTALU	298 634	-	6 460
TOTAL	**21 832 480**	**- 21 503**	**1 749 124**

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021, est fixée par décision duConseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de 240 000 DT. Le Conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 a décidé d'allouer au Directeur Général une rémunération variable(indemnité) nette de 240 000DT à imputer sur l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, cette gratification n'a pas été encore réglée.La rémunération bruteservie courant l'exercice 2021se compose d'un salaire de 887 702DTet d'une indemnité complémentaire de 152 917 DT. En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant par mois.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2021 à un montant net de 4 000DTpar membrereprésentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance, à un montant net de 1 500 DTpar membrereprésentant les jetons de présence aux réunions des comités rattachés au Conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance.De même, ladite assemblée générale ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques comme suit :

  *Une indemnité annuelle nette de 12 000 DT par membre.
  *Des jetons de présence de 1 000 DT net par membre et par réunion
- Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à un montant brut de 407 625 DT dont 187 000 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en66 dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF	**UNIVERS AUDIT**
Fethi NEJI	**Rachid NACHI**

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	**3.1**	**63 796 472,292**	**62 310 672,407**
	a- Obligations et valeurs assimilées		63 796 472,292	62 310 672,407
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	**3.2**	**14 511 610,595**	**22 536 975,455**
	a- Placements monétaires		4 023 018,543	4 991 165,113
	b- Disponibilités		10 488 592,052	17 545 810,342
AC 3	**Créances d'exploitations**	**3.3**	**0,000**	**0,000**
AC 4	**Autres actifs**	**3.4**	**0,000**	**13,311**
	TOTAL ACTIF		**78 308 082,887**	**84 847 661,173**
	PASSIF		**6 439 417,407**	**351 243,311**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**3.5**	411 870,851	260 278,824
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**3.6**	27 006,260	90 964,487
	Dette sur opérations de pensions livrées	**3.7**	**6 000 540,296**	**0,000**
	ACTIF NET		**71 868 665,480**	**84 496 471,862**
CP 1	**Capital**	**3.8**	**69 082 392,305**	**81 203 718,326**
CP 2	**Sommes distribuables**	**3.9**	**2 786 273,175**	**3 292 699,536**
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		646,989	647,6180
	b- Sommes distribuables de l'exercice		2 785 626,186	3 292 051,918
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**78 308 082,887**	**84 847 661,173**

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	**3.1**	**3 103 019,041**	**3 066 625,777**
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 103 019,041	3 066 625,777
PR 2	**Revenus des placements monétaires**	**3.2**	**647 275,255**	**1 024 260,846**
	Total des revenus des placements		**3 750 294,296**	**4 090 886,623**
CH 1	**Charges de gestion des placements**	**3.10**	**-682 813,089**	**-742 504,830**
	Intérêts des mises en pensions	**3.11**	**-6 042,210**	**0,000**
	Revenu net des placements		**3 061 438,997**	**3 348 381,793**
CH 2	**Autres charges**	**3.12**	-100 622,067	-118 033,293
	Résultat d'exploitation		**2 960 816,930**	**3 230 348,500**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		-175 190,744	61 703,418
	Sommes distribuables de l'exercie		**2 785 626,186**	**3 292 051,918**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		175 190,744	-61 703,418
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		37 219,050	37 321,020
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		576,500	0,000
	Frais de négociation de titres		0,000	-5,319
	Résultat net de l'exercice		**2 998 612,480**	**3 267 664,201**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**2 998 612,480**	**3 267 664,201**
a- Résultat d'exploitation	2 960 816,930	3 230 348,500
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 219,050	37 321,020
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	576,500	0,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	-5,319
AN2- Distributions de dividendes	**-2 802 340,566**	**-3 271 674,213**
AN3- Transactions sur le capital	**-12 824 024,296**	**2 737 649,635**
a- Souscriptions	**48 999 535,074**	**37 090 087,479**
- Capital	48 031 600,000	36 225 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-367 034,668	-293 417,886
- Régularisation des sommes distribuables	1 334 969,742	1 158 105,365
b- Rachats	**61 823 559,370**	**34 352 437,844**
- Capital	60 285 100,000	33 502 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-461 413,097	-271 402,930
- Régularisation des sommes distribuables	1 999 872,467	1 121 840,774
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-12 627 752,382**	**2 733 639,623**
AN4- Actif Net		
a- En début de l'exercice	84 496 417,862	81 762 778,239
b- En fin de l'exercice	71 868 665,480	84 496 417,862
AN5- Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	818 483	791 249
b- En fin de l'exercice	695 948	818 483
VALEUR LIQUIDATIVE	**103,267**	**103,235**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	**3,93%**	**3,95%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercie.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercie.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.**4- Traitement des opérations de pension livrée**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension »

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A

la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2021 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2021	31/12/2020
BTA	(1)	50 856 503,547	50 820 599,564
Obligations émises par l'Etat	(2)	5 178 958,904	620 325,884
Obligations des Sociétés	(2)	7 761 009,841	10 869 746,959
Total		**63 796 472,292**	**62 310 672,407**

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
Total		**49 687 658,956(*)**	**50 856 503,547**	**64,94%**
BTA		**43 951 309,878(*)**	**44 855 963,251**	**57,28%**
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 127 634,742	6,55%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 003 461,969	1,28%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 235 442,533	9,24%
BTA082022	26 055	25 140 550,922(*)	26 499 557,541	33,84%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 989 866,466	6,37%
BTA mises en pensions livrées		**5 736 349,078**	**6 000 540,296**	**7,66%**
BTA082022	5 945	5 736 349,078	6 000 540,296	7,66%

(*) Montant du coût d'acquisition BTA082022 corrigé par rapport aux états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2021.

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		**7 512 408,000**	**7 761 009,840**	**9,91%**
AMENBANK ES2009	30 000	598 800,000	605 452,093	0,77%
AMENBANK2008(B)	20 000	700 000,000	724 164,384	0,92%
AMENBANKSUB2010	18 000	479 340,000	488 491,314	0,62%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	400 000,000	403 145,206	0,51%
BH 2009CATB	50 000	1 150 000,000	1 150 133,589	1,47%
BNASUB09	23 300	465 068,000	479 874,746	0,61%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	400 000,000	420 352,000	0,54%
HL 2017-3 8%	10 000	400 000,000	423 846,575	0,54%
HL 2020-2 10.6%	6 500	520 000,000	525 919,737	0,67%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	1 000 000,000	1 075 709,589	1,37%
TLF 2021-1 9.7 %	4 100	410 000,000	432 750,619	0,55%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	400 000,000	422 791,452	0,54%
UIB 2016-A 7.4%	9 500	190 000,000	201 093,917	0,26%
UIB2009-1 CAT B	20 000	399 200,000	407 284,620	0,52%
Obligations Emises par l'Etat		**5 000 000,000**	**5 178 958,904**	**6,61%**
EMPRUNT NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 294 361,644	1,65%
EMPRUNT NAT T1 2021 CAT B 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 884 597,260	4,96%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	**Coût d'acquisition**
Obligations des Sociétés	410 000,000
Emprunt national	5 000 000,000
TOTAL	**5 410 000,000**

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	**Cout d'acquisition**	**Prix de Cession / Remboursements**	**Plus ou moins-values**
Obligations des Sociétés	3 501 971,000	3 501 971,000	0,000
Emprunt national	604 423,500	605 000,000	576,500
TOTAL	**4 106 394,500**	**4 106 971,000**	**576,500**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	**Période du 01.01.21 au 31.12.21**	**Période du 01.01.20 au 31.12.20**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations - Intérêts	741 228,948	695 213,347
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	2 361 790,093	2 371 412,430
TOTAL	**3 103 019,041**	**3 066 625,777**

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à **14 511 610,595** DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 023 018,543	4 991 165,113	5,14%
Disponibilités	(2)	10 488 592,052	17 545 810,342	13,39%
Total		**14 511 610,595**	**22 536 975,455**	**18,53%**

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
CD AIL	8.50%	90	15/12/2021	2 458 384,333	2 466 111,877	3,15%
CD AIL	8.80%	370	21/06/2021	1 500 000,000	1 556 906,666	1.99%
Total placement certificats de dépôt				**3 958 384,333**	**4 023 018,543**	**5,14%**

(2) Disponibilité

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à terme	0,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	47 763,946
Intérêts courus/DAV (POT)	58 263,872	105 181,966
Avoirs en banque	10 436 370,390	9 392 864,430
Sommes à l'encaissement	-6 042,210	0,000
Total	**10 488 592,052**	**17 545 810,342**

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des certificats de dépôt	275 649,233	378 888,602
Intérêts sur les avoirs bancaires	371 626,022	645 372,244
TOTAL	**647 275,255**	**1 024 260,846**

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
AC3	**Créances d'exploitation**	**0,000**	**0,000**
	Intérêts Emprunts	**152 326,650**	**152 326,650**
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	**3 703 000,000**	**3 703 000,000**
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation	**-3 855 326,650**	**-3 855 326,650**
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 – Autres actifs :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
AC4	**Autres Actifs**	**0,000**	**13,311**
	RS sur achats obligations des Sociétés	0,000	13,311

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**411 870,851**	**260 278,824**
	Frais de gestionnaire	38 002,851	43 473,760
	Frais de dépositaire	56 290,873	21 206,713
	Frais des distributeurs	317 577,127	195 598,351

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**27 006,260**	**90 964,487**
	Etat, retenue à la source,	0,000	59 005,668
	Redevance CMF	6 209,810	7 301,215
	Charges à payer sur l'exercice	20 796,450	24 657,604

3.7 – Dettes sur opérations de pensions livrées :

Cette rubrique affiche un solde de 6 000 540,296 dinars au 31/12/2021 contre un solde nul au 31/12/2020 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrée.

3.8 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	81 848 300
* Nombre de titres	818 483
* Nombre d'actionnaires	979
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	48 031 600
* Nombre de titres émis	480 316
Rachats effectués	
* Montant en nominal	60 285 100
* Nombre de titres rachetés	602 851
Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	69 594 800
* Nombre de titres	695 948
* Nombre d'actionnaires	898

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève -12 627 752,382 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2021 est de 695 948 contre 818 483 au 31/12/2020.

	Mvt sur le capital	**Mvt sur l'Actif Net**
Capital début de l'exercice au 31/12/2020	**81 203 718,326**	**81 203 718,326**
Souscriptions de l'exercice	**48 031 600,000**	**48 031 600,000**
Rachats de l'exercice	**-60 285 100,000**	**-60 285 100,000**
Autres mouvements	**132 173,979**	**2 918 447,154**
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	37 219,050	37 219,050
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	576,500	576,500
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	94 378,429	94 378,429
- Sommes distribuables		2 786 273,175
Montant fin de l'exercice au 31/12/2021	**69 082 392,305**	**71 868 665,480**

3.9 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2021 s'élèvent à **2 786 273,175** DT contre **3 292 699,536** DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Somme distribuables des exercices antérieurs	646,989	647,618
Résultat d'exploitation	2 960 816,930	3 230 348,500
Régularisation du résultat d'exploitation	-175 190,744	61 703,418
Total	**2 786 273,175**	**3 292 699,536**

3.10 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	**Période du 01.01.21 au 31.12.21**	**Période du 01.01.20 au 31.12.20**
CH 1 Charges de gestion des placements	**682 813,089**	**742 504,830**
Rémunération du gestionnaire	155 529,651	169 126,109
Rémunération du dépositaire	75 868,132	82 500,549
Rémunération des distributeurs	451 415,306	490 878,172

3.11 – Intérêts des mises en pensions :

Le solde de ce compte est de 6 042,210 dinars pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

3.12 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	**100 622,067**	**118 033,293**
Redevance CMF	75 868,132	82 500,549
Abonnement des charges budgétisées	24 753,935	35 532,744

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	**24 753,935**	**35 532,744**
Taxes	6 426,982	9 495,079
Frais bancaires	136,030	122,940
Publication BO CMF	1 305,400	1 506,000
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,200
Frais AGO et publications	4 104,323	5 627,525
Jetons de Présence	6 000,000	12 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1er janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. Données par actions et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	5,389	4,998	5,663	6,297	5,120
Charges de gestion des placements	-0,981	-0,907	-1,000	-1,147	-0,984
Intérêts des mises en pensions	-0,009	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenu net des placements	**4,399**	**4,091**	**4,664**	**5,150**	**4,135**
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,145	-0,144	-0,153	-0,171	-0,502
Résultat d'exploitation	**4,254**	**3,947**	**4,511**	**4,980**	**3,633**
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,252	0,075	-0,344	-0,965	-0,243
Somme distribuables de l'exercice	**4,003**	**4,022**	**4,167**	**4,015**	**3,390**
Variation des (+) ou (-) values potentielles	0,053	0,046	0,047	-0,600	0,073
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,001	0,000	0,001	0,654	0,053
Frais de négociation	0,000	0,000	-0,002	-0,019	-0,011
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	**0,054**	**0,046**	**0,046**	**0,035**	**0,115**
Résultat net de l'exercice	**4,309**	**3,992**	**4,557**	**5,015**	**3,748**
Résultats non distribuables de l'exercice	**0,054**	**0,046**	**0,046**	**0,035**	**0,115**
Régularisation du résultat non distribuable	-0,003	0,001	-0,003	-0,009	-0,009
Sommes non distribuables de l'exercice	**0,051**	**0,047**	**0,043**	**0,025**	**0,107**
Distribution de dividendes	4,022	4,167	4,014	3,391	3,739
Valeur liquidative	103,267	103,235	103,333	103,137	102,488
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,89%
Autres charges/actif net moyen	0,13%	0,14%	0,14%	0,13%	0,46%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	3,90%	3,92%	4,06%	3,91%	3,30%
Actif net moyen	**75 866 138,325**	**82 498 378,210**	**87 890 950,425**	**118 655 842,916**	**153 218 220,130**

Nombre d'actions au 31/12	**695 948**	**818 483**	**791 249**	**931 410**	**1 389 799**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **« UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV»,** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 78 308 083 dinars et un résultat net de l'exercice de 2 998 612 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **« UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV»**, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 82,63% de l'actif total au 30 juin 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Les emplois en valeurs mobilières représentent 85,73% de l'actif total au 30 septembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,47% de l'actif total au 31 décembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs

des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 Mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2021.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.
Au titre de l'exercice 2021, les commissions s'élèvent à 75 868,132 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :
* la gestion du portefeuille de la SICAV,
* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de

fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, et deviendra 0,205%TTC à partir du 1er janvier 2017.
Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.
Ces commissions s'élèvent au 31/12/2021 à 155 529,651 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.
En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.
Au titre de l'exercice 2021, les commissions s'élèvent à 451 415,306 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 8 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 Mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2022.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	**3.1**	**825 599,684**	**794 969,887**
	a- Actions et droits rattachés		90 272,193	464 396,861
	b- Obligations et valeurs assimilées		735 327,491	285 021,826
	c- Titres OPCVM		0,000	45 551,200
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	**3.2**	**212 566,526**	**201 825,248**
	a- Placements monétaires		0,000	97 335,918
	b- Disponibilités		212 566,526	104 489,330
AC3	**Créances d'exploitations**		**0,000**	**0,000**
AC 4	**Autres actifs**	**3.3**	**197,624**	**0,000**
	TOTAL ACTIF		**1 038 363,834**	**996 795,135**
	PASSIF		**31 491,566**	**30 396,782**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**3.4**	6 660,226	4 164,929
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**3.5**	24 831,340	26 231,853
	ACTIF NET		**1 006 872,268**	**966 398,353**
CP 1	**Capital**	**3.6**	**1 007 225,065**	**974 985,775**
CP 2	**Sommes distribuables**	**3.7**	**-352,797**	**-8 587,422**
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 905,261	1,592
	b- Sommes distribuables de l'exercice		8 552,464	-8 589,014
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**1 038 363,834**	**996 795,135**

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2021 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	**3.1**	**40 016,872**	**26 822,369**
	Dividendes		4 960,375	8 826,250
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		35 056,497	17 996,119
PR 2	**Revenus des placements monétaires**	**3.2**	**3 696,241**	**5 263,365**
	Total des revenus des placements		**43 713,113**	**32 085,734**
CH 1	**Charges de gestion des placements**	**3.8**	**-11 462,934**	**-12 087,558**
	Revenu net des placements		**32 250,179**	**19 998,176**
CH 2	**Autres charges**	**3.9**	-23 650,328	-28 899,323
	Résultat d'exploitation		**8 599,851**	**-8 901,147**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		-47,387	312,133
	Sommes distribuables de l'exercice		**8 552,464**	**-8 589,014**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		47,387	-312,133
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		56 632,862	-32 284,115
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-73 867,964	-849,564
	Frais de négociation de titres		- 1 582,663	-278,809
	Résultat net de l'exercice		**-10 217,914**	**-42 313,635**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**-10 217,914**	**-42 313,635**
a- Résultat d'exploitation	8 599,851	-8 901,147
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 632,862	-32 284,115
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-73 867,964	-849,564
d- Frais de négociation de titres	-1 582,663	-278,809
AN2- Distributions de dividendes	**0,000**	**-7 366,480**
AN3- Transactions sur le capital	**50 691,829**	**3 632,447**
a- Souscriptions	**173 505,391**	**160 549,652**
- Capital	163 600,000	143 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 890,505	16 237,907
- Régularisation des sommes distribuables	-985,114	611,745
b- Rachats	**122 813,562**	**156 917,205**
- Capital	115 200,000	145 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	8 233,450	11 967,030
- Régularisation des sommes distribuables	-619,888	-249,825
VARIATION DE L'ACTIF NET	**40 473,915**	**-46 047,668**
AN4- Actif Net		
a- En début de l'exercice	966 398,353	1 012 446,021
b- En fin de l'exercice	1 006 872,268	966 398,353
AN5- Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	8 943	8 958
b- En fin de l'exercice	9 427	8 943
VALEUR LIQUIDATIVE	**106,807**	**108,061**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	**-1,16%**	**-3,72%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

. Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
•A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
•Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

•A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2021 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% l'Actif
Actions		**57 729,663**	**90 272,193**	**8,69%**
SFBT	4 125	44 138,943	75 112,125	7.234%
SOTUVER	2 079	13 590,720	15 160,068	1.46%
Obligations des Sociétés		**290 107,460**	**303 525,755**	**29,23%**
ATL 2017-1 CA 7.55%	270	5 397,300	5 658,228	0,54%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	45 345,137	4,37%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	24 897,582	2,40%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	24 188,712	2,33%
CIL 2017 - 7.95%	500	20 000,000	21 017,600	2,02%
CIL 2018 - 10.6%	300	17 910,600	19 370,089	1,87%
HL 2017-3 8%	500	20 000,000	21 192,329	2,04%
HL 2018-1 8.3%	500	20 000,000	20 793,162	2,00%
TLG 2018-1 CA T+2.3%	70	2 731,960	2 857,097	0,28%
TLF 2019 A 11.4%	200	12 067,200	12 627,891	1,22%
TLF 2021-1 9.7 %	900	90 000,000	94 994,038	9,15%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	10 000,000	10 583,890	1,02%
BTA et EMPRUNT NATIONAL		**417 422,616**	**431 801,736**	**41,58%**
BTA		**86 240,000**	**89 576,965**	**8,63%**
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	3,75%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	4,88%
EMPRUNT NATIONAL		**331 182,616**	**342 224,771**	**32,96%**
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	77 661,698	7,48%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	233 075,836	22,45%
EMP NAT T3 2021 A 8,70%	3 550	31 182,616	31 487,237	3,03%
TOTAL		**765 259,739**	**825 599,684**	**79,51%**

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	13 590,720
Obligations de sociétés	198 228,984
Titres OPCVM	52 253,000
Emprunts national	331 182,616
Total	**595 255,320**

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	Cout d'acquisition	Prix de Cession / Remboursements	Plus ou moins-values
Actions et droits rattachés	445 375,050	370 599,110	-74 775,940
Obligations des Sociétés	96 121,524	96 140,000	18,476
Titres OPCVM	96 777,400	97 666,900	889,500
TOTAL	**638 273,974**	**564 406,010**	**-73 867,964**

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des Actions	**2 949,375**	**8 826,250**
Revenus des titres OPCVM	**2 011,000**	**0,000**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**35 056,497**	**17 996,119**
Revenus des obligations privées	30 160,057	13 063,579
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	4 896,440	4 932,540
TOTAL	**40 016,872**	**26 822,369**

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 212 566,526 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	97 335,918	0,00%
Disponibilités	(1)	212 566,526	104 489,330	20,47%
Total		**212 566,526**	**201 825,248**	**20,47%**

(1) Les disponibilités au 31-12-2021 s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque	212 566,526	104 489,330
Total	**212 566,526**	**104 489,330**

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 078,593	5 263,365
Intérêts sur les avoirs bancaires	2 617,648	0,000
TOTAL	**3 696,241**	**5 263,365**

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
AC 4	**Autres Actifs**	**197,624**	**0,000**
	RS sur BTA	197,624	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**6 660,226**	**4 164,929**
	Frais de gestionnaire	1 146,964	1 117,796
	Frais de dépositaire	551,426	198,167
	Frais de distributeurs	4 961,836	2 848,966

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**24 831,340**	**26 231,853**
	Etat, retenue à la source	0,000	905,722
	Redevance CMF	85,577	82,230
	Charges à payer sur l'exercice	24 745,763	25 243,901

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	163 600
* Nombre de titres émis	1 636
Rachats effectués	
* Montant en nominal	115 200
* Nombre de titres rachetés	1 152
Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 s'élève à **40 473,915** dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-12-2021 est de 9 427 contre 8 943 au 31-12-2020.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de l'exercice au 31/12/2021	**974 985,775**	**974 985,775**
Souscriptions de l'exercice	**163 600,000**	**163 600,000**
Rachats de l'exercice	**-115 200,000**	**-115 200,000**
Autres mouvements	**-16 160,710**	**-16 513,507**
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 632,862	56 632,862
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-73 867,964	-73 867,964
- Frais de négociation de titres	-1 582,663	-1 582,663
- Régularisation des sommes non distribuables	2 657,055	2 657,055
- Sommes distribuables		-352,797
Montant fin de l'exercice au 31/12/2021	**1 007 225,065**	**1 006 872,268**

3.7 Sommes distribuables :
Les sommes distribuables au 31-12-2021 s'élèvent à -352,797DT contre -8 587,422 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Somme distribuables des exercices antérieurs	-8 905,261	1,592
Résultat d'exploitation	8 599,851	-8 901,147
Régularisation du résultat d'exploitation	-47,387	312,133
Total	**-352,797**	**-8 587,422**

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	**11 462,934**	**12 087,558**
Rémunération du gestionnaire	4 505,428	4 481,360
Rémunération du dépositaire	695,790	760,654
Rémunération des distributeurs	6 261,716	6 845,544

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	**23 650,328**	**28 899,323**
Redevance CMF	1 001,232	995,868
Services bancaires et assimilés	70,196	210,065
Abonnement des charges budgétisées	22 578,900	27 693,390

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	**Période du 01.01.21 au 31.12.21**	**Période du 01.01.20 au 31.12.20**
Abonnement des charges budgétisées	**22 578,900**	**27 693,390**
Taxes	376,876	261,233
Frais bancaires	89,800	112,410
Publication BO CMF	1 405,400	1 405,400
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,200
Frais AGO et publications	3 545,119	4 752,546
Jetons de Présence	8 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 380,600	2 380,600
Autres (*)	-0,095	0,001

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	4,637	3,588	6,931	4,064	3,933
Charges de gestion des placements	-1,216	-1,352	-2,146	-1,391	-1,353
Revenu net des placements	**3,421**	**2,236**	**4,784**	**2,673**	**2,580**
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-2,509	-3,232	-3,293	-1,897	-2,597
Résultat d'exploitation	**0,912**	**-0,995**	**1,491**	**0,776**	**-0,016**
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,005	0,035	-0,730	-0,040	0,054
Somme distribuables de l'exercice	0,907	-0,960	0,761	0,736	0,038
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,005	-0,035	0,730	0,040	-0,054
Variation des (+) ou (-) values potentielles	6,008	-3,610	-5,269	2,891	12,092
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-7,836	-0,095	-2,915	4,550	-2,644
Frais de négociation de titre	-0,168	-0,031	-0,183	-0,199	-0,128
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	**-1,996**	**-3,736**	**-8,367**	**7,242**	**9,319**
Résultat net de l'exercice	**-1,084**	**-4,731**	**-6,876**	**8,018**	**9,303**
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuable de l'exercice	-1,996	-3,736	-8,367	7,242	9,319
Régularisation du résultat non distribuable	-0,165	0,498	3,027	1,568	-0,439
Sommes non distribuables de l'exercice	**-2,161**	**-3,238**	**-5,340**	**8,811**	**8,880**
Distribution de dividendes	0,000	0,761	0,737	0,038	0,463
Valeur liquidative	106,807	108,061	113,021	118,337	108,828
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,14%	1,21%	1,24%	1,22%	1,24%
Autres charges/actif net moyen	2,36%	2,90%	1,91%	1,67%	2,38%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,86%	0,89%	0,86%	0,68%	-0,01%
Actif net moyen	**1 001 167,521**	**995 817,848**	**1 545 746,231**	**1 751 225,183**	**1 256 475,496**

Nombre d'actions	**9 427**	**8 943**	**8 958**	**15 392**	**11 532**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV »,** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 038 364 dinars et un déficit de l'exercice de <10 218>dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV »**, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 54,48% de l'actif au 31 Mars 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Le portefeuille titres composé des valeurs admises à la bourse, titres d'organismes de placement collectif, emprunts obligataires et bons de trésor assimilables représente 45,51% de l'actif au 31/03/2021. Cette portion est inférieure au seuil de 50% fixé par 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Cette situation a été régularisée.

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 46,77% de l'actif au 30 juin 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Tunisie Leasing et Factoring représentent, au 30 septembre 2021, 10,38% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,05% de l'actif au 30 septembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,47% de l'actif au 31 Décembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Tunisie Leasing et Factoring représentent, au 31 décembre 2021, 10,65% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

- les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 Mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2021.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2021, les commissions s'élèvent à 695,790 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB)

et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.
Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.
Ces commissions s'élèvent au 31/12/2021 à 4 505,428 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) des conventions de distribution aux termes desquelles UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV UBCI confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.
En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.
Au titre de l'exercice 2021, ces commissions s'élèvent à 6 261,716 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants
Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 Mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	**3.1**	**58 372 472,535**	**40 824 898,854**
	a- Obligations et valeurs assimilées		58 372 472,535	37 986 238,854
	b- Titres OPCVM		0,000	2 838 660,000
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	**3.2**	**14 451 696,924**	**30 311 092,246**
	a- Placements monétaires		4 541 987,432	5 380 508,785
	b- Disponibilités		9 909 709,492	24 930 583,461
AC3	**Créances d'exploitations**	**3.3**	0,000	0,000
AC 4	**Autres actifs**	**3.4**	**0,000**	**297,357**
	TOTAL ACTIF		**72 824 169,459**	**71 136 288,457**
	PASSIF		**3 350 157,972**	**244 841,798**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**3.5**	329 702,705	191 083,472
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**3.6**	19 981,727	53 758,326
	Dette sur opérations de pensions livrées	**3.7**	3 000 473,540	0,000
	ACTIF NET		**69 474 011,487**	**70 891 446,659**
CP 1	**Capital**	**3.8**	**66 485 087,098**	**67 872 965,550**
CP 2	**Sommes capitalisables**	**3.9**	**2 988 924,389**	**3 018 481,109**
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 988 924,389	3 018 481,109
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**72 824 169,459**	**71 136 288,457**

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2021 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	**3.1**	**2 705 581,507**	**2 273 692,652**
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 705 581,507	2 225 772,152
	Revenus des titres OPCVM		0,000	47920,500
PR 2	**Revenus des placements monétaires**	**3.2**	**1 187 922,420**	**1 035 264,580**
	Total des revenus des placements		**3 893 503,927**	**3 308 957,232**
CH 1	**Charges de gestion des placements**	**3.10**	**-644 932,845**	**-552 182,165**
	Intérêts des mises en pensions	**3.11**	**-3 021,310**	**0,000**
	Revenu net des placements		**3 245 549,772**	**2 756 775,067**
CH 2	**Autres charges**	**3.12**	-96 736,913	-94 771,213
	Résultat d'exploitation		**3 148 812,859**	**2 662 003,854**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		-159 888,470	356 477,255
	Sommes capitalisables de l'exercice		**2 988 924,389**	**3 018 481,109**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		159 888,470	-356 477,255
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		48 655,696	112 402,760
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		152 850,080	82 511,000
	Frais de négociation de titres		-632,616	-5 759,301
	Résultat net de l'exercice		**3 349 686,019**	**2 851 158,313**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Période allant du 1er janvier au 31 Décembre en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**3 349 686,019**	**2 851 158,313**
a- Résultat d'exploitation	3 148 812,859	2 662 003,854
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 655,696	112 402,760
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 850,080	82 511,000
d- Frais de négociation de titres	-632,616	-5 759,301
AN2- Distributions de dividendes	**0,000**	**0,000**
AN3- Transactions sur le capital	**-4 767 121,191**	**13 478 127,139**
a- Souscriptions	**45 554 495,244**	**46 806,232**
- Capital	39 193 600,000	41 963 700,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	6 360 895,244	4 843 106,232
b- Rachats	**50 321 616,435**	**33 328 679,093**
- Capital	43 228 300,000	29 910 700,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	7 093 316,435	3 417 979,093
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-1 417 435,172**	**16 329 285,452**
AN4- Actif Net		
a- En début de l'exercice	70 891 446,659	54 562 161,207
b- En fin de l'exercice	69 474 011,487	70 891 446,659
AN5- Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	622 446	501 916
b- En fin de l'exercice	582 099	622 446
VALEUR LIQUIDATIVE	**119,350**	**113,891**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	**4,79%**	**4,77%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, crée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE de type distribution, puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.
Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »
Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives.
La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.
Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements
La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILA N ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :
Le portefeuille titres est composé au 31-12-2021 d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

LIBELLE		31/12/2021	31/12/2020
Emprunts d'Etat et BTA	(1)	49 889 318,616	24 125 361,668
Obligations des Sociétés	(2)	8 483 153,919	13 860 877,186
Titres d'OPCVM		0,000	2 838 660,000
Total		**58 372 472,535**	**40 824 898,854**

(1) Emprunts d'Etat et BTA:

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
Total		**48 086 652,000**	**49 889 318,616**	**68,51%**
BTA		**19 950 520,930**	**21 205 684,528**	**29,12%**
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	2 006 205,118	2,75%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 175 214,879	12,60%
BTA082022	50	47 700,000	50 665,739	0,07%
BTA-10-2026	9 669	9 393 620,930	9 973,598,792	13,70%
BTA mis en pension livrée		**3 236 131,070**	**3 000 473,540**	**4,12%**
BTA-10-2026	3 331	3 236 131,070	3 000 473,540	4,12%
Obligations émises par l'Etat		**24 900 000,000**	**25 683 160,548**	**35,27%**
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000,000	5 410 431,671	7,43%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 675	15 675 000,000	16 237 616,548	22,30%
EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000,000	4 035 112,329	5,54%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		**8 126 961,848**	**8 483 153,919**	**11,65%**
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	1 000 000,000	1 065 130,959	1,46%
ATL 2018-1 CA 8.3%	4 109	164 360,448	169 383,649	0,23%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	800 000,000	829 919,386	1,14%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	300 000,000	300 509,589	0,41%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	400 000,000	413 948,493	0,57%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	776 000,000	782 101,698	1,07%
BNASUB09	1 700	33 932,000	35 012,321	0,05%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	200 000,000	211 061,479	0,29%
CIL 2017 - 7.95%	5 000	200 000,000	210 176,000	0,29%
CIL 2018 - 10.6%	5 038	302 249,400	326 759,090	0,45%
CIL 2018-1 T+2.5%	187	11 220,000	11 969,401	0,02%
HL 2017-3 8%	20 000	800 000,000	847 693,150	1,16%
HL 2018-1 8.3%	15 000	600 000,000	623 794,850	0,86%
HL 2020-2 10.6%	5 000	400 000,000	404 553,644	0,56%
TLF 2021-1 9.7%	5 000	500 000,000	527 744,658	0,72%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	600 000,000	634 187,178	0,87%
TLS2018-1 7.95%	16 000	639 200,000	665 852,757	0,91%
UIB 2016-A 7.4%	20 000	400 000,000	423 355,617	0,58%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2021 se détaillent comme suit :

Désignation	**Coût d'acquisition**
Obligations des Sociétés	746 540,672
Emprunt national	24 900 000,000
Titres OPCVM	5 521 373,000
TOTAL	**31 167 913,672**

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	**Cout d'acquisition**	**Prix de Cession / Remboursements**	**Plus ou moins-values**
Obligations des Sociétés	5 971 869,024	6 005 219,000	33 349,976
Titres OPCVM	8 327 892,296	8 447 392,400	119 500,104
TOTAL	**14 299 761,320**	**14 452 611,400**	**152 850,080**

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	**Période du 01.01.21 au 31.12.21**	**Période du 01.01.20 au 31.12.20**
Revenus des titres OPCVM	**0,000**	**47 920,500**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**2 705 581,507**	**2 225 772,152**
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sue le marché financier	1 240 640,000	1 244 040,619
Revenus des obligations privées	1 464 941,507	981 731,533
TOTAL	**2 705 581,507**	**2 273 692,652**

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021, à 14 451 696,924 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	**31/12/2020**	**% de l'Actif**
Placements monétaires	(1)	4 541 987,432	5 380 508,785	6,24%
Disponibilités	(2)	9 909 709,492	24 930 583,461	13,61%
Total		**14 451 696,924**	**30 311 092,246**	**19,84%**

(1) Placements monétaires :
Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
AIL	8,80%	370 jours	21/06/2021	2 000 000,000	2 075 875,555	2,85%
AIL	8,50%	90 jours	15/12/2021	2 458 384,333	2 466 111,877	3,39%
Total placement certificats de dépôt				**4 458 384,333**	**4 541 987,432**	**6,24%**

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à terme	0,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	47 763,946
Intérêts courus/DAV (POT)	94 898,961	205 694,043
Avoirs en banque	9 817 831,841	16 677 125,472
Somme à l'encaissement	-3 021,310	0,000
Total	**9 909 709,492**	**24 930 583,461**

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	4 314,371	21 053,459
Intérêts des certificats de dépôts	473 136,437	305 211,994
Intérêts des dépôts à terme	710 471,612	708 999,127
TOTAL	**1 187 922,420**	**1 035 264,580**

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
AC 3	**Créances d'exploitations**	**0,000**	**0,000**
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
AC 4	**Autres Actifs**	**0,000**	**297,357**
	RS sur achats Obligations	0,000	297,357

3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**329 702,705**	**191 083,472**
	Frais de gestionnaire	70 003,873	70 296,293
	Frais de dépositaire	53 594,653	17 574,075
	Frais des distributeurs	206 104,179	103 213,104

3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**19 981,727**	**53 758,326**
	Etat, retenue à la source	0,000	27 979,289
	Redevance CMF	5 962,384	5 962,817
	Charges à payer sur l'exercice	14 019,343	19 816,220

3.7 Dettes sur opérations de pensions livrées :
Cette rubrique affiche un solde de 3 000 473,540 dinars au 31/12/2021 contre un solde nul au 31/12/2020 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pension livrée.

3.8 Capital :
Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	62 244 600
* Nombre de titres	622 446
* Nombre d'actionnaires	425
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	39 193 600
* Nombre de titres émis	391 936
Rachats effectués	
* Montant en nominal	43 228 300
* Nombre de titres rachetés	432 283
Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	58 209 900
* Nombre de titres	582 099
* Nombre d'actionnaires	414

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève à -1 417 435,172 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2021 est de 582 099 Contre 622 446 au 31/12/2020.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de l'exercice au 31/12/2020	**67 872 965,550**	**67 872 965,550**
Souscriptions de l'exercice	**39 193 600,000**	**39 193 600,000**
Rachats de l'exercice	**-43 228 300,000**	**-43 228 300,000**
Autres mouvements	**2 646 821,548**	**5 635 745,937**
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	48 655,696	48 655,696
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	152 850,080	152 850,080
- Frais de négociation de titres	-632,616	-632,616
- Régularisation sommes capitalisables	-530 027,464	-530 027,464
- Résultat de l'exercice antérieur	3 018 481,109	3 018 481,109
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-42 505,257	-42 505,257
- Sommes capitalisables		2 988 924,389
Montant fin de l'exercice au 31/12/2021	**66 485 087,098**	**69 474 011,487**

3.9 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2021 s'élèvent à **2 988 924,389** DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	3 148 812,859	2 662 003,854
Régularisation du résultat d'exploitation	-159 888,470	356 477,255
Total	**2 988 924,389**	**3 018 481,109**

3.10 Charges de gestion des placements :
Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	**644 932,845**	**552 182,165**
Rémunération du gestionnaire	286 636,811	245 414,291
Rémunération du dépositaire	71 659,223	61 353,583
Rémunération des distributeurs	286 636,811	245 414,291

3.11 Intérêts des mises en pensions
Le solde de ce poste est de 3 021,310 dinars pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2020, et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

3.12 Autres charges :
Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	**96 736,913**	**94 771,213**
Redevance CMF	71 659,223	61 353,583
Abonnement des charges budgétisées	25 077,690	33 417,630

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	**25 077,690**	**33 417,630**
Taxes	5 342,506	7 545,901
Frais bancaires	104,065	112,351
Publication BO CMF	1 304,800	1 405,400
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,200
Frais AGO et publications	3 545,119	5 572,778
Jetons de Présence	8 000,000	12 000,000

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,
* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.
Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.
En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales. Cette commission a été ramenée à 0,3% TTC de l'actif net par an, et ce pour une période de 12 mois. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2022.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	6,689	5,316	6,961	6,068	4,399
Charges de gestion des placements	-1,108	-0,887	-1,114	-1,021	-0,794
Intérêts des mises en pensions	-0,005	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenu net des placements	**5,576**	**4,429**	**5,847**	**5,047**	**3,605**
Autres produits	0,000	0,0000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,166	-0,152	-0,188	-0,165	-0,324
Résultat d'exploitation	**5,409**	**4,277**	**5,658**	**4,882**	**3,281**
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,275	0,573	-0,805	-0,527	0,336
Somme capitalisables de l'exercice	**5,135**	**4,849**	**4,853**	**4,355**	**3,618**
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	0,084	0,181	0,156	0,117	0,128
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,263	0,133	0,141	0,185	0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,009	-0,006	-0,035	-0,013
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	**0,345**	**0,304**	**0,291**	**0,267**	**0,127**
Résultat net de l'exercice	**5,754**	**4,581**	**5,949**	**5,150**	**3,409**
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non capitalisables de l'exercice	**0,345**	**0,304**	**0,291**	**0,267**	**0,127**
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,021	0,031	-0,044	0,028	0,004
Sommes non capitalisables de l'exercice	**0,324**	**0,335**	**0,247**	**0,239**	**0,131**
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0
Valeur liquidative	119,350	113,891	108,707	103,607	99,013
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres charges/actif net moyen	0,13%	0,15%	0,15%	0,15%	0,37%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	4,39%	4,34%	4,57%	4,30%	3,72%
Actif net moyen	**71 664 585,544**	**61 353 471,752**	**62 141 692,702**	**72 649 633,610**	**61 242 074,571**

Nombre d'actions au 31/12	582 099	622 446	501 916	640 318	694 352

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **« UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV»,** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 72 824 169 dinars et un résultat net de l'exercice de 3 349 686 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **« UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV»**, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Nous attirons votre attention sur :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 41,38% de l'actif au 31 Mars 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ Le portefeuille titres composé des titres d'organismes de placement collectif, emprunts obligataires et bons de trésor assimilables représente 49,57% de l'actif au 30 Juin 2021. Cette portion est inférieure au seuil de 50% fixé par 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 47,58% de l'actif au 30 Juin 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ Le portefeuille titres composé des titres d'organismes de placement collectif, emprunts obligataires et bons de trésor assimilables représente 80,23% de l'actif au 30 Septembre 2021. Cette portion est supérieure au seuil de 80% fixé par 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 80,16% de l'actif total au 31 décembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou

d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 Mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. *Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice*

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2021.

2. *Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures*

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :
- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.
Au titre de l'exercice 2021, les commissions s'élèvent à 71 659,223 dinars.
- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :
* la gestion du portefeuille de la SICAV,
* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.
Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.
Ces commissions s'élèvent au 31/12/2021 à 286 636,811 dinars.

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.
En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.
Au titre de l'exercice 2021, les commissions s'élèvent à 286 636,811 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars. Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 22 Mars 2022

Le commissaire aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2022.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	**3.1**	**1 015 703,824**	**1 040 801,444**
	a- Actions et droits rattachés		1 015 703,824	1 040 801,444
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	**3.2**	**268 656,175**	**268 744,325**
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		268 656,175	268 744,325
AC3	**Créances d'exploitations**		**0,000**	**0,000**
AC 4	**Autres actifs**		**0,000**	**0,000**
	TOTAL ACTIF		**1 284 359,999**	**1 309 545,769**
	PASSIF		**37 191,092**	**33 021,646**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**3.3**	10 926,439	6 312,934
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**3.4**	26 264,653	26 708,712
	ACTIF NET		**1 247 168,907**	**1 276 524,123**
CP 1	**Capital**	**3.5**	**1 238 707,757**	**1 313 511,169**
CP 2	**Sommes capitalisables**	**3.6**	**8 461,150**	**-36 987,046**
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		8 461,150	-36 987,046
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**1 284 359,999**	**1 309 545,769**

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2021 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	**3.1**	**52 759,950**	**12 699,250**
	Dividendes		52 759,950	12 699,250
PR 2	**Revenus des placements monétaires**		**0,000**	**0,000**
	Total des revenus des placements		**52 759,950**	**12 699,250**
CH 1	**Charges de gestion des placements**	**3.7**	**-17 877,535**	**-18 175,347**
	Revenu net des placements		**34 882,415**	**-5 476,097**
CH 2	**Autres charges**	**3.8**	-26 724,504	-32 928,634
	Résultat d'exploitation		**8 157,911**	**-38 404,731**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		303,239	1 417,685
	Sommes capitalisables de l'exercice		**8 461,150**	**-36 987,046**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-303,239	-1 417,685
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		53 901,020	3 774,042
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-29 608,190	-93 863,380
	Frais de négociation de titres		-745,478	-1 138,232
	Résultat net de l'exercice		**31 705,263**	**-129 632,301**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**31 705,263**	**-129 632,301**
a- Résultat d'exploitation	8 157,911	-38 404,731
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 901,020	3 774,042
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-29 608,190	-93 863,380
d- Frais de négociation de titre	-745,478	-1 138,232
AN2- Distributions de dividendes	**0,000**	**0,000**
AN3- Transactions sur le capital	**-61 060,479**	**-137 748,814**
a- Souscriptions	**0,000**	**818,180**
- Capital	0,000	1 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	-181,820
b- Rachats	**61 060,479**	**138 566,994**
- Capital	68 800,000	160 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-7 739,521	-21 433,006
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-29 355,216**	**-267 381,115**
AN4-Actif Net		
a- En début de l'exercice	1 276 524,123	1 543 905,238
b- En fin de l'exercice	1 247 168,907	1 276 524,123
AN5-Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	14 891	16 481
b- En fin de l'exercice	14 203	14 891
VALEUR LIQUIDATIVE	**87,810**	**85,724**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	**2,43%**	**-8,49%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2021

Présentation de la société :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.
UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.
Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2021 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% l'Actif
Actions		**1 094 529,238**	**1 015 703,824**	**79,08%**
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	121 656,000	9,47%
BIAT	1 700	98 508,157	100 680,800	7,84%
CARTHAGE CEMENT	10 135	27 843,582	13 388,335	1,04%
OTH	13 758	153 365,495	119 295,618	9,29%
SAH	5 000	52 469,352	55 640,000	4,33%
SAMI	23 315	69 136,100	63 090,390	4,91%
SFBT	6 800	79 530,685	123 821,200	9,64%
SMART TUNISIE (NS)	680	17 340,000	17 340,000	1,35%
SOMOCER	31 786	41 774,750	26 700,240	2,08%
SOTIPAPIER	4 500	33 165,000	25 452,000	1,98%
SOTUVER	14 027	53 444,662	102 284,884	7,96%
TELNET	6 500	52 028,183	53 820,000	4,19%
TPR	19 950	82 879,138	85 785,000	6,68%
UIB	5 750	125 682,244	90 188,750	7,02%
UNIMED	2 251	16 544,850	16 560,607	1,29%
Total		**1 094 529,238**	**1 015 703,824**	**79,08%**

Les entrées en portefeuille titres durant l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	366 071,532
TOTAL	**366 071,532**

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	445 070,172	415 461,982	-29 608,190
TOTAL	**445 070,172**	**415 461,982**	**-29 608,190**

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des Actions	**52 759,950**	**12 699,250**
TOTAL	**52 759,950**	**12 699,250**

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 286 656,175 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Disponibilités	268 656,175	268 744,325	20,92%
Total	**268 656,175**	**268 744,325**	**20,92%**

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**10 926,439**	**6 312,934**
	Frais de gestionnaire	1 280,210	1 276,472
	Frais de dépositaire	966,688	319,122
	Frais de distributeurs	8 679,541	4 717,340

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**26 264,653**	**26 708,712**
	Etat, retenue à la source	0,000	1 568,999
	Redevance CMF	105,343	108,335
	Charges à payer sur l'exercice	26 159,310	25 031,378

3.5 Capital :
Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	1 489 100
* Nombre de titres	14 891
* Nombre d'actionnaires	66
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
Rachats effectués	
* Montant en nominal	68 800
* Nombre de titres rachetés	688
Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	1 420 300
* Nombre de titres	14 203
* Nombre d'actionnaires	56

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève à -29 355,216 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2021 est de 14 203 contre 14 891 au 31/12/2020.

	Mvt sur le capital	**Mvt sur l'Actif Net**
Capital début de l'exercice au 31/12/2020	**1 313 511,169**	**1 313 511,169**
Souscriptions de l'exercice	**0,000**	**0,000**
Rachats de l'exercice	**-68 800,000**	**-68 800,000**
Autres mouvements	**-6 003,412**	**2 457,738**
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	53 901,020	53 901,020
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-29 608,190	-29 608,190
- Frais de négociation de titres	-745,478	-745,478
- Régularisation des sommes capitalisables	6 369,257	6 369,257
- Résultat de l'exercice antérieur	-36 987,046	-36 987,046
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	1 067,025	1 067,025
- Sommes capitalisables		8 461,150
Montant fin de l'exercice au 31/12/2021	**1 238 707,757**	**1 247 168,907**

3.6 Sommes capitalisables :
Les sommes capitalisables au 31/12/2021 s'élèvent à 8 461,150 DT contre -36 987,046 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	8 157,911	-38 404,731
Régularisation du résultat d'exploitation	303,239	1 417,685
Total	**8 461,150**	**-36 987,046**

3.7 Charges de gestion des placements :
Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	**17 877,535**	**18 175,347**
Rémunération du gestionnaire	5 107,870	5 192,960
Rémunération du dépositaire	1 276,982	1 298,256
Rémunération des distributeurs	11 492,683	11 684,131

3.8 Autres charges :
Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	**26 724,504**	**32 928,634**
Redevance CMF	1 276,982	1 298,256
Services bancaires et assimilés	1 255,687	302,242
Abonnement des charges budgétisées	24 191,835	31 328,136

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	**24 191,835**	**31 328,136**
Taxes	1 834,097	279,370
Frais bancaires	104,081	112,410
Publication BO CMF	1 304,800	1 506,000
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,200
Frais AGO et publications	3 786,928	8 268,477
Jetons de Présence	8 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 380,600	2 380,600
Autres	0,129	0,079

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution repartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	3,715	0,853	3,926	2,494	2,604
Charges de gestion des placements	-1,259	-1,221	-1,604	-1,358	-1,296
Revenu net des placements	**2,456**	**-0,368**	**2,322**	**1,136**	**1,308**
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,882	-2,211	-2,004	-1,196	-1,500
Résultat d'exploitation	**0,574**	**-2,579**	**0,318**	**-0,059**	**-0,192**
Régularisation du résultat d'exploitation	0,021	0,095	0,056	-0,053	0,078
Sommes capitalisables de l'exercice	**0,596**	**-2,484**	**0,374**	**-0,112**	**-0,114**
Variation des (+) ou (-) values potentielles	3,795	0,253	-11,566	-2,089	14,447
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-2,085	-6,303	-2,057	9,020	-1,158
Frais de négociation de titres	-0,052	-0,076	-0,125	-0,356	-0,127
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	**1,658**	**-6,126**	**-13,748**	**6,574**	**13,162**
Résultat net de l'exercice	**2,232**	**-8,705**	**-13,430**	**6,515**	**12,971**
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-	-	-	-
Résultats non capitalisable de l'exercice	**1,658**	**-6,126**	**-13,748**	**6,574**	**13,162**
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,168	0,657	3,562	1,010	-0,448
Sommes non capitalisables de l'exercice	**1,490**	**-5,469**	**-10,186**	**7,584**	**12,714**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	0,652
Valeur liquidative	87,810	85,724	93,677	103,489	96,017
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	2,09%	2,54%	1,75%	1,23%	1,62%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	0,64%	-2,96%	0,28%	-0,06%	-0,21%
Actif net moyen	**1 276 910,465**	**1 298 181,731**	**1 888 739,839**	**2 485 436,744**	**1 968 845,714**

Nombre d'actions au 31/12	**14 203**	**14 891**	**16 481**	**25 627**	**21 274**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **« UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV»,** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **1 248 360** dinars et un résultat net de l'exercice de **31 705** dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **« UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV»**, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,20% de l'actif au 31 Mars 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,78% de l'actif au 30 Juin 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,05% de l'actif au 30 Septembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,92% de l'actif au 31 Décembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2021.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2021, les commissions s'élèvent à 1 276,982 dinars.
- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :
* la gestion du portefeuille de la SICAV,
* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.
Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.
Ces commissions s'élèvent au 31/12/2021 à 5 107,870 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.
En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.
Au titre de l'exercice 2021, ces commissions s'élèvent à 11 492,683 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars.
Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 mars 2022

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM-représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN (Montants exprimés en dinars)		**Notes**	**31 Décembre 2021**	**31 Décembre 2020**
ACTIF	**Portefeuille-titres :**	**4**	**190 628 457**	**182 212 600**
	- Obligations		116 901 376	107 614 626
	- BTA		66 250 189	65 949 312
	- Titres OPCVM		7 476 892	8 648 662
	Placements monétaires et disponibilités :	**5**	**114 429 822**	**113 398 885**
	- Placement monétaires		19 956 668	52 451 174
	- Placements à terme		94 112 735	60 849 895
	- Disponibilités		360 419	97 816
	Créances d'exploitation :	**7**	**2 368**	**22 735**
	- Intérêts à recevoir		2 368	3 107
	- Autres créances d'exploitation		-	19 628
	TOTAL ACTIF		**305 060 647**	**295 634 220**
PASSIF	Opérateurs créditeurs	**8**	721 351	571 590
	Autres créditeurs divers	**9**	162 931	3 578 952
	Total Passif		**884 282**	**4 150 542**
ACTIF NET	**Capital**	**10**	**288 835 872**	**277 005 852**
	Sommes distribuables :		**15 340 493**	**14 477 826**
	- Sommes distribuables de l'exercice	**11**	15 338 875	14 475 880
	- Report à nouveau		1 618	1 946
	Actif Net		**304 176 365**	**291 483 678**
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**305 060 647**	**295 634 220**

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
Revenus du portefeuille-titres :	**12**	**10 200 406**	**10 358 939**
- Revenus des obligations		6 676 374	6 721 196
- Revenus des BTA		3 292 608	3 403 883
- Revenus de titres OPCVM		231 424	233 860
Revenus des placements monétaires	**13**	3 453 662	1 924 368
Revenus des placements à terme	**14**	7 140 442	3 057 728
Total des revenus des placements		**20 794 510**	**15 341 035**
Charges de gestion des placements	**15**	(2 677 155)	(1 903 601)
Revenus nets des placements		**18 117 355**	**13 437 434**
Autres charges d'exploitation	**16**	(488 238)	(391 043)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**17 629 117**	**13 046 391**
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 290 242)	1 429 489
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**15 338 875**	**14 475 880**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 290 242	(1 429 489)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		398 514	404 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		52 360	205 683
Frais de négociation de titres		-	(71)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**18 079 991**	**13 656 354**

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
VARIATION DE l'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	17 629 117	13 046 391
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398 514	404 351
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	52 360	205 683
	Frais de négociation de titres	-	(71)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(13 699 709)	(9 981 141)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	***Souscriptions :***		
	• Capital au nominal	556 942 900	332 207 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	5 840 079	2 762 505
	- Régularisation des sommes distribuables	24 096 216	14 138 795
	Rachats :		
	• Capital au nominal	(545 630 900)	(260 072 500)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(5 772 933)	(2 211 459)
	- Régularisation des sommes distribuables	(27 162 957)	(13 856 801)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**12 692 687**	**76 642 953**
ACTIF NET	En début de l'exercice	291 483 678	214 840 725
	En fin de l'exercice	304 176 365	291 483 678
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	2 743 265	2 021 918
	En fin de l'exercice	2 856 385	2 743 265
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	106,254	106,255
	En fin de l'exercice	106,489	106,254
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	**5,19%**	**5,18%**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n° 95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2021, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparait aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 190 628 457 DT au 31 décembre 2021, contre 182 212 600 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :		**81 721 880**	**(51 084)**	**2 917 016**	**-**	**84 587 812**	**27,81%**	**27,73%**
AB 2008/15A	10 000	133 290	-	4 272	-	137 562	0,05%	0,05%
AB 2008/20A	30 000	1 050 000	-	36 240	-	1 086 240	0,36%	0,36%
AB 2009/15A	60 000	1 197 600	-	17 280	-	1 214 880	0,40%	0,40%
AB 2010	30 000	798 977	-	15 264	-	814 241	0,27%	0,27%
AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	7 000 000	-	455 896	-	7 455 896	2,45%	2,44%
AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	96 320	-	2 096 320	0,69%	0,69%
AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	1 000 000	-	48 696	-	1 048 696	0,34%	0,34%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	400 000	-	10 192	-	410 192	0,13%	0,13%
AMENBANK 2012 TV	123 185	1 231 850	-	21 582	-	1 253 432	0,41%	0,41%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	800 000	-	31 904	-	831 904	0,27%	0,27%
AMENBANK 2012	20 000	200 000	-	2 912	-	202 912	0,07%	0,07%
AMENBANK 2014-1 7ANS	20 000	400 000	-	20 112	-	420 112	0,14%	0,14%
AMENBANK 2016-1 7ANS	10 000	400 000	-	2 696	-	402 696	0,13%	0,13%
ATB 2007/1	50 000	2 200 000	-	87 720	-	2 287 720	0,75%	0,75%
ATL 2014-3	40 000	800 000	-	44 576	-	844 576	0,28%	0,28%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
ATL 2015-1	37 500	750 000	-	22 200	-	772 200	0,25%	0,25%
ATL 2015-2	20 000	800 000	-	42 128	-	842 128	0,28%	0,28%
ATL 2016-1	10 000	400 000	-	12 776	-	412 776	0,14%	0,14%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	2 400 000	-	127 560	-	2 527 560	0,83%	0,83%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	1 200 000	-	16 000	-	1 216 000	0,40%	0,40%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	3 000 000	-	149 760	-	3 149 760	1,04%	1,03%
ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	1 200 000	-	36 672	-	1 236 672	0,41%	0,41%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	3 200 000	-	55 616	-	3 255 616	1,07%	1,07%
ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 500 000	-	3 787	-	1 503 787	0,49%	0,49%
ATT LEAS 2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	2 000 000	-	15 720	-	2 015 720	0,66%	0,66%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	600 000	-	20 928	-	620 928	0,20%	0,20%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	200 000	-	2 072	-	202 072	0,07%	0,07%
BH 2009	25 895	595 585	-	83	-	595 668	0,20%	0,20%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	1 200 000	-	42 816	-	1 242 816	0,41%	0,41%
BH SUB 2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 280	-	3 044 280	1,00%	1,00%
BNA SUB 2009	50 000	998 000	-	31 760	-	1 029 760	0,34%	0,34%

BNA SUB 2017-1	50 000	1 000 000	-	35 680	-	1 035 680	0,34%	0,34%
BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	840 000	(18 942)	20 784	-	841 842	0,28%	0,28%
BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	8 000 000	-	214 640	-	8 214 640	2,70%	2,69%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	450 000	-	6 120	-	456 120	0,15%	0,15%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 375 000	-	61 400	-	1 436 400	0,47%	0,47%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	200 000	-	11 064	-	211 064	0,07%	0,07%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	(22 447)	134 592	-	1 712 648	0,56%	0,56%
BTK 2009	10 703	285 046	-	13 571	-	298 618	0,10%	0,10%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	200 000	-	6 264	-	206 264	0,07%	0,07%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	300 000	-	1 932	-	301 932	0,10%	0,10%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	816 000	-	39 168	-	855 168	0,28%	0,28%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	600 000	-	3 504	-	603 504	0,20%	0,20%
HL 2017-1 CAT B 7.85%	20 000	1 200 000	-	67 104	-	1 267 104	0,42%	0,42%
HL 2017-2 CAT B 7.85%	20 000	1 200 000	-	36 128	-	1 236 128	0,41%	0,41%
HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000	1 600 000	-	98 368	-	1 698 368	0,56%	0,56%
HL 2018-1	10 000	400 000	-	15 864	-	415 864	0,14%	0,14%
HL 2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	800 000	-	9 104	-	809 104	0,27%	0,27%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	1 600 000	-	71 168	-	1 671 168	0,55%	0,55%
STB 2008-16A/1	12 500	234 375	-	9 180	-	243 555	0,08%	0,08%
STB 2008-20A/1	40 000	1 400 000	-	56 576	-	1 456 576	0,48%	0,48%
STB 2008-25A/1	70 000	3 360 000	-	140 056	-	3 500 056	1,15%	1,15%
STB 2010/1 5.3%	75 000	1 997 250	-	65 880	-	2 063 130	0,68%	0,68%
TL 2015-1	30 000	600 000	-	23 856	-	623 856	0,21%	0,20%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	400 000	-	12 880	-	412 880	0,14%	0,14%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 122 000	-	59 077	-	1 181 077	0,39%	0,39%
TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	600 000	-	21 336	-	621 336	0,20%	0,20%
TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	386 404	(9 695)	16 819	-	393 528	0,13%	0,13%
UIB 2009 CAT C	100 000	4 000 000	-	86 160	-	4 086 160	1,34%	1,34%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	1 000 000	-	32 400	-	1 032 400	0,34%	0,34%
UIB 2011-1	30 000	1 500 000	-	26 520	-	1 526 520	0,50%	0,50%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :		**93 845 968**	**1 947 236**	**2 770 549**	-	**98 563 753**	**32,40%**	**32,31%**
• **Obligations**		**31 500 000**	-	**813 564**	-	**32 313 564**	**10,62%**	**10,59%**
- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	354 880	-	10 354 880	3,40%	3,39%

- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	419 696	-	17 419 696	5,73%	5,71%
- Emprunt National 2021 T3 CAT B	45 000	4 500 000	-	38 988	-	4 538 988	1,49%	1,49%
• **BTA (*)**		**62 345 968**	**1 947 236**	**1 956 985**	-	**66 250 189**	**21,78%**	**21,72%**
- BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	4 665	5 083 586	(405 790)	167 205	-	4 845 001	1,59%	1,59%
- BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	1 201 040	473 904	-	27 402 444	9,01%	8,98%
- BTA 6,7% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	1 151 986	1 315 877	-	34 002 745	11,18%	11,15%
III- Titres des OPCVM :		**6 841 564**	-	-	**635 328**	**7 476 892**	**2,46%**	**2,45%**
• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	11 357	175 986	0,06%	0,06%
• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	51 406	1 051 493	0,35%	0,34%
• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	429 478	1 781 614	0,59%	0,58%
• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	97 722	3 149 249	1,04%	1,03%
• TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	45 365	1 318 550	0,43%	0,43%
Total en DT		**182 409 412**	**1 896 152**	**5 687 565**	**635 328**	**190 628 457**	**62,67%**	**62,49%**

***(*)** Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2021, à 64 293 204 DT et se détaille comme suit :*

Désignation	*Quantité*	*Valeur de remboursement (1)*	*Surcote/décote à l'acquisition (2)*	*Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)*	*Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)*	*Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)*	*Intérêts courus (6)*	*Valeur comptable (5) + (6)*
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	***4 665***	*4 665000*	*418 586*	***5 083 586***	*(405 790)*	*4 677 796*	*167 205*	*4 845 001*
BTA 5.60 08/2022 (12 ANS)	***27 000***	*27 000 000*	*(1 272 500)*	***25 727 500***	*1 201 040*	*26 928 540*	*473 904*	*27 402 444*
BTA 6.70 04/2028 (12 ANS)	***34 071***	*34 071 000*	*(2 536 118)*	***31 534 882***	*1 151 986*	*32 686 868*	*1 315 877*	*34 002 745*
Total en DT		***65 736 000***	***(3 390 032)***	***62 345 968***	***1 947 236***	***64 293 204***	***1 956 985***	***66 250 189***

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	**BTA**	**OPCVM**	**Total**
Prix d'acquisition				
+ En début de période (a)	**104 362 355**	**62 345 968**	**8 146 283**	**174 854 606**
+ Acquisitions	39 000 000	-	1 000 087	**40 000 087**
- Cessions	-	-	(2 304 806)	**(2 304 806)**
- Remboursements	(30 140 475)	-	-	**(30 140 475)**
= En fin de période (1)	**113 221 880**	**62 345 968**	**6 841 564**	**182 409 412**
Différences d'estimation				
+ En début de période (b)	**(15 770)**	**1 646 358**	**502 379**	**2 132 967**
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(502 379)	**(502 379)**
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	635 328	**635 328**
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-

+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	**337 370**
- Surcotes rapportées à l'actif net	(35 314)	(36 493)	-	**(71 807)**
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	**-**
= En fin de période (2)	**(51 084)**	**1 947 235**	**635 328**	**2 531 479**
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de période (c)	**3 268 041**	**1 956 986**	-	**5 225 027**
± Intérêts courus à l'achat	(78 511)	-	-	**(78 511)**
+ Revenus d'intérêts de la période	6 676 374	3 292 608	-	**9 968 982**
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(6 135 324)	(3 292 608)	-	**(9 427 932)**
= En fin de période (3)	**3 730 580**	**1 956 986**	**-**	**5 687 566**
Solde au 31 décembre 2021 [(1) + (2) + (3)]	**116 901 376**	**66 250 189**	**7 476 892**	**190 628 457**
Solde au 31 décembre 2020 [(a) + (b) + (c)]	**107 614 626**	**65 949 312**	**8 648 662**	**182 212 600**

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 19 956 668 DT au 31 décembre 2021, contre 52 451 174 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt		**19 676 669**	**279 999**	**19 956 668**	**6,56%**	**6,54%**
I.1. Titres à échéance supérieure à un an		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)		***19 676 669***	***279 999***	***19 956 668***	***6,56%***	***6,54%***
- Certificats de dépôt BNA 11/01/22 - 90 J – 8,25%	6	2 951 500	42 465	2 993 965	0,98%	0,98%
- Certificats de dépôt BNA 02/01/22 - 90 J – 8,25%	34	16 725 168	237 534	16 962 703	5,58%	5,56%
I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
II- Billets de trésorerie		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total en DT		**19 676 669**	**279 999**	**19 956 668**	**6,56%**	**6,54%**

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 94 112 735 DT au 31 décembre 2021, contre 60 849 895 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- *BNA Plac. 100J 23-01-22 8,25%*	*500*	500 000	6 962	506 962	0,17%	0,17%
- *BNA Plac. 100J 27-02-22 8,24%*	*1 000*	1 000 000	7 585	1 007 585	0,33%	0,33%
- *BNA Plac. 100J 07-03-22 8,24%*	*2 466*	2 466 000	15 142	2 481 142	0,82%	0,81%
- *BNA Plac. 100J 28-03-22 8,25%*	*1 069*	1 069 000	2 513	1 071 513	0,35%	0,35%
- *BNA Plac. 100J 29-01-22 8,25%*	*703*	703 000	9 025	712 025	0,23%	0,23%
- *BNA Plac. 100J 14-01-22 8,25%*	*500*	500 000	7 775	507 775	0,17%	0,17%
- *BNA Plac. 100J 14-03-22 8,24%*	*11 000*	11 000 000	53 704	11 053 704	3,63%	3,62%
- *BNA Plac. 100J 23-01-22 8,25%*	*8 100*	8 100 000	112 779	8 212 779	2,70%	2,69%
- *BNA Plac. 100J 27-02-22 8,24%*	*27 100*	27 100 000	205 562	27 305 562	8,98%	8,95%
- *BNA Plac. 100J 30-03-22 8,25%*	*4 300*	4 300 000	8 553	4 308 553	1,42%	1,41%
- *BNA Plac. 100J 31-03-22 8,25%*	*1 800*	1 800 000	3 255	1 803 255	0,59%	0,59%
- *BNA Plac. 360J 31-03-22 7,23%*	*33 700*	33 700 000	1 441 880	35 141 880	11,55%	11,52%
Total en DT		**92 238 000**	**1 874 735**	**94 112 735**	**30,94%**	**30,85%**

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avoirs en banque	360 539	98 014
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(194)
Sommes à régler :	**-**	**(4)**
- *Sommes à régler*	-	*(4)*
- *Autres*	-	-
Total en DT	**360 419**	**97 816**

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2021, le ratio susvisé s'élève à 30,97%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2021	% actif
I- Liquidités	**94 473 154**	**30,97%**
- *Placements à terme*	94 112 735	30,85%
- *Disponibilités*	360 419	0,12%
II- Quasi-liquidités	**-**	**-**
- *Bons du Trésor à court terme*	-	-
- *Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an*	-	-
- *Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an*	-	-
Total Général (A) = (I + II)	**94 473 154**	
Total Actif (B)	**305 060 647**	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		**30,97%**

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2021 une valeur comptable de 210 585 125 DT, soit 69,03% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	32 313 564	66 250 189	-	-	**98 563 753**	**32,31%**
BNA **(*)**	11 121 922	-	-	19 956 668	**31 078 590**	**10,19%**
AMEN BANK	16 964 891	-	-	-	**16 964 891**	**5,56%**
ATL	15 761 075	-	-	-	**15 761 075**	**5,17%**
STB	7 263 317	-	-	-	**7 263 317**	**2,38%**
HANNIBAL LEASE	7 187 172	-	-	-	**7 187 172**	**2,36%**
UIB	6 645 080	-	-	-	**6 645 080**	**2,18%**
BH	4 882 764	-	-	-	**4 882 764**	**1,60%**
BTE	3 816 232	-	-	-	**3 816 232**	**1,25%**
TUNISIE LEASING ET FACTORING	3 232 677	-	-	-	**3 232 677**	**1,06%**
SICAV TRÉSOR	-	-	3 149 249	-	**3 149 249**	**1,03%**
ATB	2 287 720	-	-	-	**2 287 720**	**0,75%**
ATTIJARI LEASING	2 015 720	-	-	-	**2 015 720**	**0,66%**

(*) Au 31 décembre 2021, les titres émis par la BNA Bank représentent 10,19% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 0,19% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 781 614	-	**1 781 614**	**0,58%**
MODERN LEASING	1 671 168	-	-	-	**1 671 168**	**0,55%**
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	1 318 550	-	**1 318 550**	**0,43%**
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	1 051 493	-	**1 051 493**	**0,34%**
ATTIJARI BANK	823 000	-	-	-	**823 000**	**0,27%**
AIL	410 192	-	-	-	**410 192**	**0,13%**
BTK	298 618	-	-	-	**298 618**	**0,10%**
CIL	206 264	-	-	-	**206 264**	**0,07%**
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	175 986	-	**175 986**	**0,06%**
Total général en DT	**116 901 376**	**66 250 189**	**7 476 892**	**19 956 668**	**210 585 125**	**69,03%**

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts à recevoir :	**2 368**	**3 107**
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	2 368	3 107
Autres créances d'exploitation :	-	**19 628**
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	-	19 628
Total en DT	**2 368**	**22 735**

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	554 885	439 685
Dépositaire (BNA Bank)	166 466	131 905
Total en DT	**721 351**	**571 590**

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dividendes à payer	51 910	50 970
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	36 000
Commissaire aux Comptes	30 111	30 852
Conseil du Marché Financier (CMF)	28 962	25 101
Rachats	7 474	3 425 849
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Autres	8 274	9 980
Total en DT	**162 931**	**3 578 952**

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	274 326 500	202 191 800
- Nombre de titres	2 743 265	2 021 918
- Nombre d'actionnaires	4 379	4 725
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	556 942 900	332 207 200
- Nombre de titres	5 569 429	3 322 072
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(545 630 900)	(260 072 500)
- Nombre de titres	(5 456 309)	(2 600 725)
Capital fin de l'exercice :		

- Montant en nominal	285 638 500	274 326 500
- Nombre de titres	2 856 385	2 743 265
- Nombre d'actionnaires	4 171	4 379
Sommes non distribuables :	**518 020**	**1 161 009**
1. Résultat non distribuable de l'exercice	***450 874***	***609 963***
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398 514	404 351
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	52 360	205 683
- Frais de négociation de titres	-	(71)
2. Régularisation des sommes non distribuables	***67 146***	***551 046***
- Aux émissions	5 840 079	2 762 505
- Aux rachats	(5 772 933)	(2 211 459)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	**2 679 352**	**1 518 343**
Total en DT	**288 835 872**	**277 005 852**

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2021	**31 décembre 2020**
Résultat d'exploitation	17 629 117	13 046 391
Régularisation lors des souscriptions d'actions	16 409 173	8 745 931
Régularisation lors des rachats d'actions	(18 699 415)	(7 316 442)
Total en DT	**15 338 875**	**14 475 880**

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	**Exercice clos le 31 décembre 2020**
Revenus des obligations :	**6 676 374**	**6 721 196**
• ± Variation des intérêts courus	541 050	(1 046 300)
• + Coupons d'intérêts échus	6 135 324	7 767 496
Revenus des BTA :	**3 292 608**	**3 403 883**
• ± Variation des intérêts courus	-	(115 445)
• + Coupons d'intérêts échus	3 292 608	3 519 328

Revenus des titres d'OPCVM	**231 424**	**233 860**
Total en DT	**10 200 406**	**10 358 939**

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des certificats de dépôt :	**3 431 595**	**1 907 398**
• ± Variation des intérêts courus	249 641	30 358
• + Coupons d'intérêts échus	3 181 954	1 877 040
Intérêts des comptes de dépôt	**22 067**	**16 970**
Total en DT	**3 453 662**	**1 924 368**

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des placements en compte BNA :	**7 140 442**	**3 057 728**
• ± Variation des intérêts courus	1 627 840	55 665
• + Coupons d'intérêts échus	5 512 602	3 002 063
Total en DT	**7 140 442**	**3 057 728**

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du gestionnaire	2 059 350	1 431 422
Rémunération du dépositaire	617 805	472 179
Total en DT	**2 677 155**	**1 903 601**

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Jetons de présence	36 000	36 000
Redevance CMF	346 109	264 526
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 108
Rémunération Directeur Général	10 441	11 216
TCL	51 871	39 191
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Diverses charges d'exploitation	7 509	3 802
Total en DT	**488 238**	**391 043**

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

17.1. Données par action

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	7,280	5,592	7,418	7,851	5,955
Charges de gestion des placements	(0,937)	(0,694)	(0,803)	(0,868)	(0,719)
Revenus nets des placements	**6,343**	**4,898**	**6,615**	**6,984**	**5,235**
Autres charges d'exploitation	(0,171)	(0,143)	(0,185)	(0,186)	(0,517)
Résultat d'exploitation (1)	**6,172**	**4,756**	**6,430**	**6,797**	**4,718**
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,802)	0,521	(0,926)	(1,432)	(0,282)
Sommes distribuables de l'exercice	**5,370**	**5,277**	**5,504**	**5,366**	**4,436**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,140	0,147	0,219	0,159	0,109
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0,018	0,075	(0,003)	-	0,003
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**0,158**	**0,222**	**0,216**	**0,159**	**0,112**
Résultat de l'exercice (1) + (2)	6,330	4,978	6,646	6,956	4,830
Résultat non distribuable de l'exercice	**0,158**	**0,222**	**0,216**	**0,159**	**0,112**
Régularisation du résultat non distribuable	(0,016)	0,004	(0,026)	(0,025)	(0,006)

Sommes non distribuables de l'exercice	**0,142**	**0,226**	**0,190**	**0,133**	**0,106**
Distribution de dividendes	**5,277**	**5,504**	**5,365**	**4,436**	**4,525**
Valeur liquidative	**106,489**	**106,254**	**106,255**	**105,926**	**104,863**

17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,90%	0,75%	0,67%	0,75%	0,68%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,15%	0,15%	0,16%	0,49%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,15%	5,72%	4,56%	4,65%	4,22%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA Capitaux	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020.
BNA Bank	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	**BNA Capitaux**	**BNA Bank**
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(2 059 350)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(617 805)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Soldes en fin de l'exercice	BNA Capitaux	BNA Bank
Rémunération du gestionnaire à payer	(554 885)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(166 466)

NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Société POS dans sa réunion en date du 18 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 305.060.647 DT et un résultat net de l'exercice de 18.079.991 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

  Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la

mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementations

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 62,49% de l'actif total au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2021 une proportion de 30,97% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2021, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) qui représentent 10,19% du total de son actif arrêté à cette date, soit 0,19% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 21 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (antérieures et nouvelles)

1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux perçoit une commission de gestion de 0,4% de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, depuis le 02 février 2015. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020 par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 1.730.546 DT hors TVA, soit 2.059.350 DT TVA incluse.

2) La Banque Nationale Agricole (BNA Bank), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA Bank reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à 519.164 DT hors TVA, soit 617.805 DT TVA incluse.

Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	**Président du Conseil d'Administration**		**Directeur Général**		**Autres membres du Conseil d'Administration**	
	Charges de l'exercice	***Passif au 31/12/2021***	***Charges de l'exercice***	***Passif au 31/12/2021***	***Charges de l'exercice***	***Passif au 31/12/2021***
Avantages à court terme	6.108	-	10.441	-	-	-
Jetons de présence	3.000	3.000	3.000	3.000	30.000	30.000
Total en DT	***9.108***	***3.000***	***13.441***	***3.000***	***30.000***	***30.000***

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés -MTBF- représenté par M. Mohamed Lassaad BORJI.

BILAN
ARRETE AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/12/2021	31/12/2020
	ACTIF			
AC1 -	**Portefeuille titres**	**4.1**	**16 411 169**	**9 777 250**
AC1a	Actions et valeurs assimilées		847 573	1 184 404
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		15 563 596	8 592 846
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**		**13 180 066**	**13 790 276**
AC2a	Placements monétaires	**4.3**	11 961 912	13 493 181
AC2b	Disponibilités		1 218 154	297 095
AC3 -	**Créances d'exploitation**		-	-
AC4 -	**Autres actifs**		-	-
	Total Actif		**29 591 235**	**23 567 526**
	PASSIF			
PA1	**Opérateurs créditeurs**	**4.5**	**23 037**	**18 406**
PA2	**Autres créditeurs divers**	**4.6**	**6 186**	**5 536**
	Total Passif		**29 223**	**23 942**
	ACTIF NET			
CP1	**Capital**	**4.7**	**28 080 686**	**22 289 674**
CP2 -	**Sommes distribuables**	**4.8**	**1 481 326**	**1 253 910**
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	170
CP2b	Sommes distribuables de l'exercice		1 481 305	1 253 740
	Actif Net		**29 562 012**	**23 543 584**
	Total Passif et Actif Net		**29 591 235**	**23 567 526**

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/12/2021	31/12/2020
PR1	**Revenus du portefeuille Titres**	**4.2**	**805 338**	**477 875**
PR1a	Dividendes		-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		805 338	477 875
PR2	**Revenus des placements monétaires**	**4.4**	**928 792**	**933 066**
	Total Revenus des Placements		**1 734 130**	**1 410 941**
CH1	**Charges de gestion des placements**	**4.9**	**(253 311)**	**(198 194)**
	Revenus Nets des Placements		**1 480 819**	**1 212 747**
CH2	**Autres charges**	**4.10**	**(33 113)**	**(31 095)**
	Résultat d'Exploitation		**1 447 706**	**1 181 652**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		**33 599**	**72 088**
	Sommes distribuables de l'exercice		**1 481 305**	**1 253 740**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)**		**(33 599)**	**(72 088)**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(15 453)	20 512
	Frais de négociation de titres		-	(1 426)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		98 469	36 050
	Résultat Net de l'exercice		**1 530 722**	**1 236 788**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	31/12/2021	31/12/2020
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**1 530 722**	**1 236 788**
AN1a -	Résultat d'exploitation	1 447 706	1 181 652
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(15 453)	20 512
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	98 469	36 050
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(1 426)
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**(1 023 685)**	**(845 319)**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**5 511 391**	**2 948 346**
AN3a	**Souscriptions**	**36 653 768**	**28 943 944**
CSS	Capital	35 484 857	27 806 851
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	55 022	25 177
RSD	Régularisation des sommes distribuables	1 113 889	1 111 916
AN3b	**Rachats**	**(31 142 377)**	**(25 995 598)**
CSR	Capital	(29 780 830)	(24 613 287)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(51 053)	(22 968)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(1 310 494)	(1 359 343)
	Variation de l'actif net	**6 018 428**	**3 339 815**
AN4 -	**Actif net**		
AN4a	Début de l'exercice	23 543 584	20 203 769
AN4b	Fin de l'exercice	29 562 012	23 543 584
AN5 -	**Nombre d'actions**		
AN5a	Début de l'exercice	219 750	188 184
AN5b	Fin de l'exercice	275 985	219 750
	Valeur liquidative	**107,115**	**107,138**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**5,30%**	**5,56%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société CAP OBLIG SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2021 de bons de trésors assimilables, de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 16.411.169 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		**15 017 351**	**15 563 596**	**52,65%**
Emprunts d'Etat		**10 682 295**	**11 033 224**	**37,32%**
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	750 000	770 352	2,61%
EMP NAT 2021 Cat B	90 000	9 000 000	9 319 392	31,52%
BTA 6% 10 2023	1 050	932 295	943 480	3,19%
Emprunts de sociétés		**4 335 056**	**4 530 372**	**15,32%**
ATB 2007/1	3 000	37 500	38 859	0,13%
ATL 2017/1	5 000	100 000	104 832	0,35%
ABC 2020/1	10 000	800 000	837 224	2,83%
AMEN BANK 2020/3	10 000	1 000 000	1 065 128	3,60%
BTE 2016	10 000	200 000	211 064	0,71%
CIL 2016/2	5 000	100 000	105 244	0,36%
HL 2015/1 CB	10 000	157 556	166 020	0,56%
HL 2017/3	3 500	140 000	148 347	0,50%
HL 2017/2	3 500	70 000	72 055	0,24%
HL SUB 2018/1	3 500	140 000	145 572	0,49%
HL 2018/2	1 000	60 000	64 545	0,22%
HL 2020/2	10 500	840 000	849 559	2,87%
TL 2018/1	3 500	140 000	145 829	0,49%
TLF 2021-1	2 000	200 000	211 098	0,71%
TLF 2019-1	2 500	150 000	157 008	0,53%
UIB SUB 2016	5 000	100 000	105 840	0,36%
UIB 2009/1	2 500	100 000	102 148	0,35%
Titres OPCVM		**833 253**	**847 573**	**2,87%**
FCP SALAMETT CAP	45 919	833 253	847 573	2,87%
Total Portefeuille Titres		**15 850 604**	**16 411 169**	**55,51%**

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-01-2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins-values réalisés	Coût d'acquisition au 31-12-2021
Obligations et Valeurs assimilées	**6 410 486**	**9 200 000**	**2 541 250**	**2 525 430**	**15 820**	**13 085 056**
Emprunts d'Etats	***1 000 000***	***9 000 000***	***250 000***	***250 000***	***0***	***9 750 000***
EMP NAT 2014 Cat C	1 000 000		250 000	250 000	-	750 000
EMP NAT 2021 Cat B	-	9 000 000	-	-	-	9 000 000
Emprunts de Sociétés	***5 410 486***	***200 000***	***2 291 250***	***2 275 430***	***15 820***	***3 335 056***
HL 2020/2	1 050 000	-	210 000	210 000	-	840 000
HL 2015/2	170 700	-	180 000	170 700	9 300	-
HL 2015/1 CB	357 556	-	200 000	200 000	-	157 556
HL SUB 2018/1	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
HL 2017/3	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
HL 2017/2	140 000	-	70 000	70 000	-	70 000
HL 2018/2	80 000	-	20 000	20 000	-	60 000
TL 2014/2	260 000	-	260 000	260 000	-	-
ABC 2020/1	1 000 000	-	200 000	200 000	-	800 000
ATL 2017/1	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
ATL 2015/2	93 480	-	100 000	93 480	6 520	-
UIB SUB 2016	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
UIB 2009/1	112 500	-	12 500	12 500	-	100 000
UIB 2011/1	10 000	-	10 000	10 000	-	-
CIL 2016/1	50 000		50 000	50 000	-	-
CIL 2016/2	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
TLF 2019-1	200 000	-	50 000	50 000	-	150 000
TLF 2021-1	-	200 000	-	-	-	200 000
ATB 2007/1	56 250	-	18 750	18 750	-	37 500
TL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
TL 2018/1	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
BTE 2016	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
Titre des OPCVM	**1 154 630**	**11 694 550**	**12 098 577**	**12 015 927**	**82 649**	**833 253**
FCP SALAMETT CAP	1 154 630	11 694 550	12 098 576	12 015 927	82 649	833 253
Total	**7 565 116**	**20 894 550**	**14 639 827**	**14 541 357**	**98 469**	**13 918 309**

4.2 Note sur les revenus des obligations et des valeurs assimilées

Les revenus des obligations et des valeurs assimilées (des intérêts courus et/ou échus) pour l'exercice allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 totalisent 805.338 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	391 398	380 424
Revenus des emprunts d'Etat	413 940	97 451
Total	**805 338**	**477 875**

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11.886.370 DT contre 13.493.181 DT au 31 décembre 2020. Le détail des placements monétaires à la date du 31 décembre 2021 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Placements à Terme	***4 000 000***	***4 023 218***	**13,61%**
PLT 31/01/2022 ATB 3 mois à 7,24%	2 000 000	2 019 360	6,83%
PLT 21/03/2022 BTK 3 mois à 8,00%	2 000 000	2 003 858	6,78%
Certificats de Dépôt	***7 886 370***	***7 938 694***	***26,85%***
CD_8,70%_19/01/2022 UNIFAC 70 jours	986 692	996 578	3,37%
CD_9%_02/02/2022 AIL 70 jours	986 241	993 710	3,36%
CD_7,25%_09/01/2022 ATB 20 jours	1 993 581	1 997 432	6,76%
CD_7,25%_08/01/2022 ATB 10 jours	998 392	998 874	3,38%
CD_8,70%_18/02/2022 UNIFAC 70 jours	986 692	990 874	3,35%
CD_8,50%_18/04/2022 BH LEAS 180 jours	1 934 772	1 961 226	6,63%
Total	***11 886 370***	***11 961 912***	***40,46%***

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 928.792 DT pour l'exercice 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements à terme	287 890	312 532
Revenus des certificats de dépôt	640 902	620 534
Total	**928 792**	**933 066**

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste est constitué par la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 23.037 DT au 31 décembre 2021 contre 18.406 DT au 31 décembre 2020

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
TCL à payer	444	342
Retenue à la Source	3 161	3 132
Redevance CMF	2 581	2 062
Total	**6 186**	**5 536**

4.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice 2021 s'élève à 6.018.428 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	5 791 012
Variation de la part Revenu	227 416
Variation de l'Actif Net	**6 018 428**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2021
Montant	22 289 674	35 484 857	(29 780 830)	27 993 701(*)
Nombre de titres	219 750	349 839	(293 604)	275 985
Nombre d'actionnaires	527	519	(373)	673

(*) *Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01/01/2021 au 31-12-2021).*

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	27 993 701
Variation des +/- values potentielles sur titres	(15 453)
+/- values réalisées sur cession de titres	98 469
Frais de négociation de titre	-
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	3 969
Capital au 31.12.2021	**28 080 686**

4.8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscriptions et de rachat d'actions et des sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31 décembre 2021 s'élève à 1.481.326 DT.

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	253 311	198 194
Total	**253 311**	**198 194**

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de l'exercice 2021 s'élève à 253.311 DT TTC.
Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, ainsi que celles relatives à la charge TCL et les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	28 381	22 206
TCL	4 532	3 599
Autres impôts et taxes	200	5 290
Total	**33 113**	**31 095**

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par action	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Revenus des placements	6,283	6,421	7,505	7,720	6,229	5,552
Charges de gestion des placements	-0,918	(0,902)	(0,970)	(1,196)	(1,068)	(0,948)
Revenu net des placements	***5,366***	***5,519***	***6,534***	***6,524***	***5,161***	***4,604***
Autres charges	-0,120	(0,142)	(0,130)	(0,154)	(0,502)	(0,121)
Résultat d'exploitation (1)	***5,246***	***5,377***	***6,405***	***6,370***	***4,659***	***4,483***
Régularisation du résultat d'exploitation	0,122	0,329	(0,214)	(1,392)	(0,655)	(0,125)
Sommes distribuables de l'exercice	***5,367***	***5,706***	***6,190***	***4,978***	***4,004***	***4,358***
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,056	0,093	0,039	0,010	(0,036)	(0,004)
+/- values réalisées sur cession de titres	0,357	0,164	0,606	0,230	0,034	(0,032)
Frais de négociation de titres	0,000	(0,007)	-	-	-	-
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	0,301	0,250	0,646	0,240	(0,002)	(0,036)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	***5,546***	***5,628***	***7,051***	***6,610***	***4,657***	***4,447***
Résultat non distribuable de l'exercice	**0,301**	**0,250**	**0,646**	**0,240**	**(0,002)**	**(0,036)**
Régularisation du résultat non distribuable	0,014	0,010	0,022	(0,053)	0,007	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,315	0,260	0,668	0,187	0,005	(0,034)
Distribution de dividendes	5,706	6,190	4,979	4,005	4,357	3,962
Valeur Liquidative	**107,115**	**107,138**	**107,362**	**105,483**	**104,323**	**104,670**

6- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de

l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 253.311 DT TTC.

7- NOTE SUR LA PANDEMIE DU COVID -19

L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « CAP OBLIG SICAV » n'a pas la capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures.

A la date d'arrêté des états, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 29.562.012 DT y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 1.530.722 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « CAP OBLIG SICAV » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie : www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au conseil d'administration de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et règlementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En 2021, la proportion des actifs de « CAP OBLIG SICAV » employée dans les Bons de Trésor Assimilables, emprunts obligataires et parts des OPCVM était en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

  Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :

  - 40,43% au 31 mars 2021 ;
  - 25,02% au 30 juin 2021 ;

- En 2021, la proportion des actifs de « CAP OBLIG SICAV » employée dans des valeurs mobilières représentant des titres à court terme était en dépassement de la limite maximale de 30% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux s'est élevé à 37,39% ;

- En 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
  Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :

  - 22,18% au 31 mars 2021 ;
  - 46,20% au 30 juin 2021 ;

- En 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
  Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :

  - 59,57% au 31 mars 2021 ;
  - 74,98% au 30 juin 2021 ;

- En 2021, l'actif net de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des parts ou actions des OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux s'est élevé à 5,29% ;

- En 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par un même émetteur, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
  Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :

  - 15,70% en titres « ATB » au 31 mars 2021 ;
  - 12,98% en titres « ATB » au 30 juin 2021 ;
  - 14,62% en titres « ATB » au 30 septembre 2021 ;
  - 10,26% en titres « ATB » au 31 décembre 2021 ;

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice :

Votre conseil d'administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021 :

L'exécution de la convention suivante, approuvée au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

  La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 253.311 DT TTC.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 Avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés -MTBF- représenté par M. Mohamed Lassaad BORJI.

BILAN
ARRETE AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/12/2021	31/12/2020
	ACTIF			
AC1 -	**Portefeuille titres**		**706 719**	**755 569**
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	**4.1**	180 548	311 719
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	**4.2**	526 171	443 850
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**		**317 064**	**417 165**
AC2a	Placements monétaires	**4.4**	221 763	221 623
AC2b	Disponibilités		95 301	195 542
AC3 -	**Créances d'exploitation**		-	-
AC4 -	**Autres actifs**		-	-
	Total Actif		**1 023 783**	**1 172 734**
	PASSIF			
PA1	**Opérateurs créditeurs**	**4.6**	**1 034**	**1 278**
PA2	**Autres créditeurs divers**	**4.7**	**274**	**301**
	Total Passif		**1 308**	**1 579**
	ACTIF NET			
CP1	**Capital**	**4.8**	**982 349**	**1 124 680**
CP2 -	**Sommes distribuables**	**4.9**	**40 126**	**46 475**
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	15
CP2b	Sommes distribuables de l'exercice		40 115	46 460
	Actif Net		**1 022 475**	**1 171 155**
	Total Passif et Actif Net		**1 023 783**	**1 172 734**

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/12/2021	31/12/2020
PR1 -	**Revenus du Portefeuille Titres**	**4.3**	**38 866**	**39 075**
PR1a	Dividendes		7 561	8 363
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 305	30 712
PR2	**Revenus des placements monétaires**	**4.5**	**15 040**	**17 735**
	Total Revenus des Placements		**53 906**	**56 810**
CH1	**Charges de gestion des placements**	**4.10**	**(12 197)**	**(12 885)**
	Revenus Nets des Placements		**41 709**	**43 925**
CH2	**Autres charges**	**4.11**	**(1 417)**	**(1 629)**
	Résultat d'Exploitation		**40 292**	**42 296**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		**(177)**	**4 164**
	Sommes distribuables de l'exercice		**40 115**	**46 460**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)**		**177**	**(4 164)**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		414	(77 099)
	Frais de négociation de titres		(489)	(1 167)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(14 853)	78 041
	Résultat Net de l'exercice		**25 364**	**42 071**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	31/12/2021	31/12/2020
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**25 364**	**42 071**
AN1a -	Résultat d'exploitation	40 292	42 296
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	414	(77 099)
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(14 853)	78 041
AN1d -	Frais de négociation de titres	(489)	(1 167)
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**(39 841)**	**(41 690)**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**(134 203)**	**37 273**
AN3a	**Souscriptions**	**367 641**	**770 176**
CSS	Capital	358 636	745 294
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	(3 670)	174
RSD	Régularisation des sommes distribuables	12 675	24 708
AN3b	**Rachats**	**(501 844)**	**(732 903)**
CSR	Capital	(486 905)	(704 456)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	4 536	(2 911)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(19 475)	(25 536)
	Variation de l'actif net	**(148 680)**	**37 654**
AN4 -	**Actif net**		
AN4a	Début de l'exercice	1 171 155	1 133 501
AN4b	Fin de l'exercice	1 022 475	1 171 155
AN5 -	**Nombre d'actions**		
AN5a	Début de l'exercice	63 648	61 343
AN5b	Fin de l'exercice	56 389	63 648
	Valeur liquidative	**18,133**	**18,400**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**2,52%**	**3,70%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Présentation de la société

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.
La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 décembre 2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 180.548 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Actions		***61 617***	***152 381***	***14,90%***
DELICE HOLDING	900	9 990	13 446	1,32%
ADWYA	1 940	8 947	9 031	0,88%
CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	4 095	0,40%
ICF	70	5 019	5 606	0,55%
ONE TECH HOLDING	600	4 900	5 202	0,51%
SOTIPAPIER	1 000	4 800	5 656	0,55%
TELNET HOLDING	600	5 100	4 968	0,49%
SFBT	5 000	8 186	91 045	8,90%
UIB	850	9 560	13 332	1,30%
Titres OPCVM		***27 309***	***28 167***	***2,75%***
CAP OBLIG SICAV	263	27 309	28 167	2,75%
Total		**88 926**	**180 548**	**17,66%**

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilés au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2021	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2021
Actions et Droits	***168 385***	***24 934***	***116 652***	***131 702***	***(15 050)***	***61 617***
DELICE HOLDING	9 990	-	-	-	-	9 990
SFBT	8 186	-	-	-	-	8 186
UIB	9 560	-	-	-	-	9 560
ADWYA	140 649	-	116 652	131 702	(15 050)	8 947
CARTHAGE CEMENT	-	5 115	-	-	-	5 115
ICF	-	5 019	-	-	-	5 019
ONE TECH HOLDING	-	4 900	-	-	-	4 900
SOTIPAPIER	-	4 800	-	-	-	4 800
TELNET HOLDING	-	5 100	-	-	-	5 100
Titres OPCVM	***52 126***	***-***	***25 014***	***24 817***	***197***	***27 309***
CAP OBLIG SICAV	52 126	-	25 014	24 817	197	27 309
Total	**220 511**	**24 934**	**141 666**	**156 519**	**(14 853)**	**88 926**

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 526.171 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		***237 500***	***243 455***	***23,81%***
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	37 500	38 517	3,77%
EMP NAT 2021-2 Cat B	2 000	200 000	204 938	20,04%
Emprunts des sociétés		***269 900***	***282 716***	***27,65%***
Attijari Leasing 2019/1	700	42 000	44 076	4,31%
ABC Tunisie 2020/1	750	60 000	62 792	6,14%
BTE 2016	550	11 000	11 609	1,14%
CIL 2017/2	250	10 000	10 509	1,03%
HL Sub 2018/1	200	8 000	8 318	0,81%
HL 2017/3	550	22 000	23 312	2,28%
HL 2018/2	200	12 000	12 909	1,26%
HL 2020/2	500	40 000	40 454	3,96%
TL Sub 2018	665	39 900	43 135	4,22%
TL 2017/1	250	5 000	5 172	0,51%
UIB 2009/1	500	20 000	20 430	2,00%
Total		**507 400**	**526 171**	**51,46%**

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition 01/01/2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition 31/12/2021
Emprunts d'Etat	***50 000***	***200 000***	***12 500***	***12 500***	***-***	***237 500***
EMP NAT 2014 Cat C/3	50 000	-	12 500	12 500	-	37 500
EMP NAT 2021-2 Cat B	-	200 000	-	-	-	200 000
Emprunts de sociétés	***374 700***	***-***	***104 800***	***104 800***	***-***	***269 900***
Attijari Leasing 2019/1	56 000	-	14 000	14 000	-	42 000
ABC Tunisie 2020/1	75 000	-	15 000	15 000	-	60 000
BTE 2016	22 000	-	11 000	11 000	-	11 000
CIL 2017/2	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
HL Sub 2018/1	12 000	-	4 000	4 000	-	8 000
HL 2016/2	5 000	-	5 000	5 000	-	-
HL 2017/3	33 000	-	11 000	11 000	-	22 000
HL 2018/2	16 000	-	4 000	4 000	-	12 000
HL 2020/2	50 000	-	10 000	10 000	-	40 000
TL Sub 2018	53 200	-	13 300	13 300	-	39 900
TL 2017/1	10 000	-	5 000	5 000	-	5 000
UIB 2009/1	22 500	-	2 500	2 500	-	20 000
UIB 2011/1	5 000	-	5 000	5 000	-	-
Total	**424 700**	**200 000**	**117 300**	**117 300**	**-**	**507 400**

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 38.866 DT pour l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des actions (Dividendes)	7 561	8 363
Revenus des emprunts d'Etat	7 131	2 836
Revenus des emprunts des sociétés	24 174	27 876
Total	**38 866**	**39 075**

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 221.763 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
PLT 31-03-2022 ATB 3 mois à 7,24%	110	110 000	111 065	10,86%
PLT 21-02-2022 ATB 3 mois à 7,24%	110	110 000	110 698	10,83%
Total	**220**	**220 000**	**221 763**	**21,69%**

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 15.040 DT pour l'exercice 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des Placements à Terme	15 040	17 735
Total	**15 040**	**17 735**

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.034 DT au 31 décembre 2021 contre 1.278 DT au 31 décembre 2020.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	11	22
Retenue à la Source	171	172
Redevance CMF	92	107
Total	**274**	**301**

4.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice 2021 s'élève à (148 680) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(142 331)
Variation de la part Revenu	(6 349)
Variation de l'Actif Net	**(148 680)**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2020	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2021
Montant	1 124 680	358 636	(486 905)	996 411(*)
Nombre de titres	63 648	20 296	(27 555)	56 389
Nombre d'actionnaires	42	10	(13)	39

(*) *Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01/01/2021 au 31/12/2021).*

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	996 411
Variation des +/- values potentielles sur titres	414
+/- values réalisées sur cession de titres	(14 853)
Frais de Négociation de titres	(489)
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	866
Capital au 31.12.2021	**982 349**

4.9 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscriptions et de rachat d'actions et des sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31 décembre 2021 s'élève à 40.126 DT.

4.10 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	12 197	12 885
Total	**12 197**	**12 885**

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de l'exercice 2021 s'élève à 12.197 DT TTC.
Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.11 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	1 025	1 083
TCL	260	296
Autres impôts et taxes	132	250
Total	**1 417**	**1 629**

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par action	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Revenus des placements	0,956	0,893	1,023	0,852	0,765	0,780
Charges de gestion des placements	(0,216)	(0,202)	(0,223)	(0,219)	(0,205)	(0,201)
Revenu net des placements	***0,740***	***0,690***	***0,800***	***0,633***	***0,560***	***0,579***
Autres charges	(0,025)	(0,026)	(0,025)	(0,021)	(0,062)	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	***0,715***	***0,665***	***0,774***	***0,612***	***0,498***	***0,560***
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,003)	0,065	(0,013)	-	(0,002)	-
Sommes distribuables de l'exercice	***0,711***	***0,730***	***0,761***	***0,612***	***0,496***	***0,560***
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,007	(1,211)	(0,708)	0,759	0,648	0,162
+/- values réalisées sur cession de titres	(0,263)	1,226	0,423	(0,039)	0,061	(0,102)
Frais de négociation de titres	(0,009)	(0,018)	(0,002)	-	(0,001)	-
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	(0,265)	(0,004)	(0,287)	0,719	0,708	0,060
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	***0,450***	***0,661***	***0,487***	***1,331***	***1,206***	***0,620***
Résultat non distribuable de l'exercice	**(0,265)**	**(0,004)**	**(0,287)**	**0,719**	**0,708**	**0,060**
Régularisation du résultat non distribuable	0,015	(0,043)	0,003	(0,001)	(0,002)	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,250)	(0,047)	(0,284)	0,718	0,705	0,061
Distribution de dividendes	0,730	0,761	0,612	0,496	0,560	0,512
Valeur Liquidative	**18,133**	**18,400**	**18,478**	**18,613**	**17,779**	**17,138**

6- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 12.197 DT.

7- NOTE SUR LA PANDEMIE DU COVID -19

L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « SICAV SECURITY » n'a pas la capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures.

A la date d'arrêté des états, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

1. *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 1.022.475 DT et un résultat de l'exercice de 25.364 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV SECURITY » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie : www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. *Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires*

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle

interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au conseil d'administration.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et règlementaires

Nous avons procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 su 25 septembre 2001 et nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :
  - 40,60% au 31 mars 2021 ;
  - 48,44% au 30 juin 2021 ;
  - 29,21% au 30 septembre 2021 ;
  - 30,97% au 31 décembre 2021.

- En 2021, l'actif net de la « SICAV SECURITY » a été employé en des parts ou actions des OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :
  - 5,38% au 31 mars 2021 ;
  - 5,21% au 30 juin 2021.

- En 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en des titres émis par un même émetteur, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Aux arrêtés trimestriels, ce taux s'est élevé à :
  - 10,13% en titres « SFBT » et 10,24% en titres « Hannibal Lease » au 31 mars 2021 ;
  - 10,04% en titres « Hannibal Lease » au 30 juin 2021 ;
  - 10,11% en titres « Hannibal Lease » au 30 septembre 2021.

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice :

Votre conseil d'administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021 :

L'exécution de la convention suivante, approuvée au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

  La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 12.197 DT TTC.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.364.312, un actif net de D : 2.351.797 et un bénéfice de D : 2.832.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 13,20% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds
  « MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	1 772 733	1 774 217
Actions et droits rattachés		1 345 387	1 469 514
Obligations et valeurs assimilées		312 201	184 030
Titres OPCVM		115 145	120 673
Placements monétaires et disponibilités		589 344	636 855
Placements Monétaires	5	200 039	200 277
Disponibilités		389 305	436 578
Créances d'exploitation		2 235	500
TOTAL ACTIF		**2 364 312**	**2 411 572**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 982	7 850
Autres créditeurs divers	7	4 533	5 265
TOTAL PASSIF		**12 515**	**13 115**
ACTIF NET			
Capital	8	2 336 077	2 366 117
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	3
Sommes distribuables de l'exercice		15 717	32 337
ACTIF NET		**2 351 797**	**2 398 457**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2 364 312**	**2 411 572**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	*Année 2021*	*Année 2020*
Revenus du portefeuille-titres	9	49 290	53 953
Dividendes		39 839	37 701
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 451	16 252
Revenus des placements monétaires	10	2 492	7 382
Revenus des prises en pension	11	3 158	10 274
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		54 940	71 609
Charges de gestion des placements	12	(31 810)	(30 148)
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 130	41 461
Autres charges	13	(7 295)	(9 061)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 835	32 400
Régularisation du résultat d'exploitation		(118)	(63)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 717	32 337
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		118	63
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(158 754)	228 298
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		151 381	(237 831)
Frais de négociation de titres		(5 630)	(15 412)
RESULTAT DE L'EXERCICE		**2 832**	**7 455**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2021	*Année 2020*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 832	7 455
Résultat d'exploitation	15 835	32 400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(158 754)	228 298
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151 381	(237 831)
Frais de négociation de titres	(5 630)	(15 412)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(32 261)	(51 760)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(17 231)	(4 081)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(16 865)	(4 166)
- Régularisation des sommes non distribuables	(172)	148
- Régularisation des sommes distribuables	(194)	(63)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(46 660)**	**(48 386)**
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 398 457	2 446 843
En fin d'exercice	2 351 797	2 398 457
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 627	12 649
En fin d'exercice	12 537	12 627
VALEUR LIQUIDATIVE	**187,588**	**189,947**
TAUX DE RENDEMENT	**0,11%**	**0,31%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 1.772.733 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		**1 363 032**	**1 345 387**	**57,21%**
ASSUR MAGHREBIA	2 005	117 851	128 085	5,45%
AMEN BANK	2 100	48 120	50 512	2,15%
ATB	45 225	169 329	103 565	4,40%
ATL	4 815	8 724	8 763	0,37%
ADWYA	15 000	68 836	69 975	2,98%
CARTHAGE CEMENT	91 000	139 970	120 211	5,11%
DELICE HOLDING	250	2 668	3 735	0,16%
EURO CYCLES	5 000	96 407	160 310	6,82%
PGH	10 000	100 900	113 920	4,84%
ONE TECH HOLDING	25 300	201 082	219 376	9,33%
S.A.H	4 800	57 275	53 415	2,27%
TLF	22 000	219 896	198 045	8,42%
UNIMED	15 696	131 974	115 475	4,91%
Titres OPCVM		**115 649**	**115 145**	**4,90%**
FCP AMEN SELECTION	886	89 932	79 705	3,39%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	225	25 717	35 440	1,51%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		**303 306**	**312 201**	**13,27%**
Bons du trésor assimilables		**303 306**	**312 201**	**13,27%**
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	82 997	3,53%
BTA 6% 02/2022 (6 ANS)	220	219 826	229 204	9,75%
TOTAL		**1 781 987**	**1 772 733**	**75,38%**
Pourcentage par rapport au total des actif				**74,98%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	**1 633 427**	**3 529**	**137 261**	**1 774 217**	
*** Acquisitions de l'exercice**					
Actions côtées	767 953			767 953	
Titres OPCVM	2 155 527			2 155 527	
Bon du trésor et assimilables	219 826			219 826	
*** Remboursements et cessions de l'exercice**					
Cession actions côtées	(731 675)			(731 675)	131 688
Cession titres OPCVM	(2 163 071)			(2 163 071)	19 693
Cession des obligations de sociétés	(100 000)			(100 000)	
*** Variation des plus (ou moins) values latentes**					
Actions côtées			(160 405)	(160 405)	
Bon du trésor et assimilables			(364)	(364)	
Titres OPCVM			2 015	2 015	
*** Variation des intérêts courus**		8 710		8 710	
Soldes au 31 décembre 2021	**1 781 987**	**12 239**	**(21 493)**	**1 772 733**	**151 381**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 200.039, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	**200 000**	**200 039**	**8,51%**
Pension livrée Amen Bank au 11/01/20222 à 7,25% pour 10 jours (BTA Octobre 2023)	200 000	200 039	8,51%
TOTAL	**200 000**	**200 039**	**8,51%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**8,46%**

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.982, contre un solde de D : 7.850 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe du gestionnaire	7 245	7 124
Rémunération du dépositaire	737	726
Total	**7 982**	**7 850**

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.533, contre un solde de D : 5.265 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	201	202
Rémunération du CAC	4 259	4 655
Retenue à la source	73	307
Autres	-	101
Total	**4 533**	**5 265**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	2 366 117
Nombre de parts	12 627
Nombre de copropriétaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(16 865)
Nombre de parts rachetées	(90)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(158 754)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151 381
Régularisation des sommes non distribuables	(172)
Frais de négociation de titres	(5 630)

Capital au 31-12-2021

Montant	2 336 077
Nombre de parts	12 537
Nombre de copropriétaires	21

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 49.290, contre un solde de D : 53.953 au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

	2021	2020
Dividendes	**39 839**	**37 701**
des actions admises à la cote	38 427	34 635
des titres OPCVM	1 412	3 066
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**9 451**	**16 252**
intérêts des obligations de sociétés	5 018	9 430
intérêts des BTA	4 433	6 822
TOTAL	**49 290**	**53 953**

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 2.492, contre D : 7.382 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	2021	2020
Intérêts des placements à terme	-	4 068
Intérêts des dépôts à vue	2 492	3 314
TOTAL	**2 492**	**7 382**

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.158, contre D : 10.274 au 31/12/2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 31.810, contre un solde de D : 30.148 au 31 décembre 2020, et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe du gestionnaire	28 918	27 407
Rémunération du dépositaire	2 892	2 741
Total	**31 810**	**30 148**

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 7.295, contre un solde de D : 9.061 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du CAC	4 228	4 623
Redevance du CMF	2 430	2 303
Services bancaires et assimilés	516	2 011
Autres	121	124
Total	**7 295**	**9 061**

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	4,382	5,671	7,875	8,578	4,850
Charges de gestion des placements	(2,537)	(2,388)	(2,822)	(2,842)	(2,713)
Revenus net des placements	1,845	3,284	5,053	5,737	2,137
Autres charges	(0,582)	(0,718)	(0,565)	(0,610)	(0,652)
Résultat d'exploitation (1)	1,263	2,566	4,488	5,126	1,485
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,009)	(0,005)	(0,397)	(0,042)	(0,047)
Sommes distribuables de l'exercice	1,254	2,561	4,091	5,084	1,438
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(12,663)	18,080	(1,348)	(8,820)	0,105
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,075	(18,835)	(12,301)	10,672	8,482
Frais de négociation de titres	(0,449)	(1,221)	(1,033)	(1,287)	(1,475)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(1,037)	(1,976)	(14,682)	0,566	7,113
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,226	0,590	10,193	5,692	8,597
Droits de sortie	-	-	-	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,037)	(1,386)	(14,682)	0,566	7,113
Régularisation du résultat non distribuable	(0,014)	0,012	1,263	(0,240)	(0,154)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,051)	(1,374)	(13,418)	0,326	6,959
Distribution de dividendes	2,561	4,092	5,084	1,437	2,037
Valeur liquidative	187,588	189,947	193,442	207,853	203,880
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,34%	1,25%	1,41%	1,38%	1,35%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,37%	0,28%	0,30%	0,32%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,66%	1,34%	2,04%	2,47%	0,72%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr.Mohamed LOUZIR.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
Caisse et avoirs auprés des banques	5	147 487 433	126 172 914	126 172 914	
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 565 227 063	1 638 421 043	1 638 421 043	
Acheteurs Factorés	7	132 947 705	121 516 995	121 516 995	
Portefeuille titre commercial		63 799 809	43 903 186	43 903 186	
Portefeuille d'investissements	8	14 489 576	15 403 919	15 403 919	
Titres mis en equivalence	8	2 745 338	3 081 810	3 081 810	
Valeurs Immobilisés	9	154 107 074	165 080 872	165 080 872	
Actifs d'impôts différés	10	12 533 614	11 792 884	11 792 884	
Autres actifs	11	69 396 546	74 771 198	69 350 346	(**)
TOTAL DES ACTIFS		**2 162 734 158**	**2 200 144 821**	**2 194 723 969**	
PASSIFS					
Concours bancaires	12	40 612 398	84 266 623	84 266 623	
Emprunts et dettes rattachées	13	1 340 722 752	1 333 420 078	1 333 420 078	
Dettes envers la clientèle	14	89 932 123	86 592 277	86 592 277	
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	50 879 089	37 773 481	37 773 481	
Fournisseurs et comptes rattachés		125 143 492	136 383 132	136 383 132	
Passifs d'impôts différés	10	4 510 934	6 022 707	6 022 707	
Autres passifs	15	124 147 637	112 033 055	115 854 200	(*)
TOTAL DES PASSIFS		**1 775 948 425**	**1 796 491 353**	**1 800 312 498**	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000	
Réserves consolidés		158 772 335	160 443 826	155 022 974	(**)
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	-	(2 940 279)	(*)
Total des capitaux propres avant resultat de l'execrcice		**208 951 190**	**214 443 826**	**206 082 695**	
Résultat Consolidé		11 040 307	8 979 580	8 098 714	(*)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	**219 991 497**	**223 423 406**	**214 181 409**	
INTERETS MINORITAIRES	17	166 794 235	180 230 062	180 230 062	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**386 785 732**	**403 653 468**	**394 411 471**	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**2 162 734 158**	**2 200 144 821**	**2 194 723 969**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 4-10)
(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 4-11)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
ENGAGEMENTS DONNEES	**160 477 556**	**149 431 589**
Engagements de financements en faveur de la clientèle	80 303 761	63 504 356
Engagements donnés en faveur des banques(*)	45 360 000	51 419 489
Engagements sur titres	34 813 795	34 507 744 (**)
ENGAGEMENTS RECUS	**1 053 671 356**	**1 127 342 925**
Garanties reçues	11 860 539	14 479 112
Intérêts à échoir sur contrats actifs	195 051 295	217 767 050
Garanties reçues des adhérents	87 404 605	86 644 506 (**)
Valeurs des biens, objet de leasing	759 354 917	808 452 257 (**)
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	**127 620 000**	**161 278 000**
Emprunts obtenus non encore encaissés	127 620 000	161 278 000

(*) Cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

(**) Retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
Produits d'exploitations					
Revenu de crédit bail	18	209 879 210	217 407 985	217 407 985	
Revenu du factoring	19	15 032 021	16 514 872	16 514 872	
Revenu des opérations de location longue durée		32 422 555	35 690 078	35 690 078	
Autres produits d'exploitation		2 906 200	2 421 556	2 421 556	
Produits des placements		2 945 575	11 356 758	10 776 215	(*)
Total des Produits d'exploitations		**263 185 561**	**283 391 249**	**282 810 706**	
Coût des opérations de location longue durée		(20 304 029)	(21 617 537)	(21 617 537)	
Intérêts et charges assimilés	20	(107 741 494)	(117 499 417)	(117 799 740)	(*)
PRODUIT NET		**135 140 038**	**144 274 295**	**143 393 429**	
Charges d'exploitations					
Charges de personnel		(43 010 094)	(47 907 972)	(47 907 972)	
Autres charges d'exploitation		(30 912 215)	(29 659 500)	(29 659 500)	
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 255 715)	(7 966 483)	(7 966 483)	
Total des Charges d'exploitations		**(78 178 024)**	**(85 533 955)**	**(85 533 955)**	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**56 962 014**	**58 740 340**	**57 859 474**	
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(33 155 335)	(36 369 151)	(36 369 151)	
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(7 197 774)	(9 668 768)	(9 668 768)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**16 608 905**	**12 702 421**	**11 821 555**	
Autres gains ordinaires		1 718 769	10 562 805	10 562 805	
Autres pertes ordinaires		(1 992 768)	(30 248)	(30 248)	
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		**16 334 906**	**23 234 978**	**22 354 112**	
Impôts différés		1 796 768	4 495 796	4 495 796	
Impôts exigibles		(11 552 459)	(15 334 340)	(15 334 340)	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**6 579 215**	**12 396 434**	**11 515 568**	
Quote-part dans le résultat des sociétes mises en équivalence	8	192 496	1 030 013	1 030 013	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**6 771 711**	**13 426 447**	**12 545 581**	
Part revenant aux intérets minoritaires	17	4 268 596	(4 446 867)	(4 446 867)	
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**11 040 307**	**8 979 580**	**8 098 714**	
Effet des modification Comptable		(3 821 145)	-	(2 940 279)	(*)
Résultat net après modifications comptables		7 219 162	-	5 158 435	
Résultat par action		**1,022**	**0,831**	**0,750**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 4-10)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2021	31-dec 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	876 463 514	822 576 875
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	338 123 387	316 838 032
Financements des adhérents	24	(320 401 495)	(280 307 724)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 854 999)	(25 170 642)
Intérêts payés		(61 156 522)	(80 558 556)
Impôts et taxes payés		(71 043 882)	(62 158 711)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(585 353 392)	(481 745 511)
Autres flux de trésorerie		(49 402 465)	(54 796 385)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**101 374 146**	**154 677 378**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(38 485 615)	(12 573 730)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 423 690	14 703 645
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financière	28	(1 087 841)	(16 299 773)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	2 038 978	9 561 859
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(32 110 788)**	**(4 607 999)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		-	16 208 000
Dividendes et autres distributions	30	(12 258 907)	(7 280)
Encaissements provenant des emprunts	13	297 743 756	333 818 430
Remboursement d'emprunts	13	(344 082 768)	(429 238 495)
Flux liés au financement à court terme		53 193 207	(69 129 107)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(5 404 713)**	**(148 348 452)**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		1 110 098	(1 889 092)
Variation de trésorerie		**64 968 744**	**(168 165)**
Trésorerie au début de l'exercice	31	41 906 291	42 074 456
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	**106 875 035**	**41 906 291**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 Décembre 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing&Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

  A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

  Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

  Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2021 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

  Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société **« Maghreb Leasing Algérie »** a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

  Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2021, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1er octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

  L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

  L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA »**, société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2021 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

  Alios Finance est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

- **Sociétés d'investissement**

  A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

  Il s'agit de :

  - **Tuninvest–Sicar :** constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

  - **Tunisie - Participations :** constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

  - **Tuninvest International-SA :** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

  - **Tuninvest Innovations-Sicar :** constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

  - **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) :** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

  - **Société Tunisienne d'ingénierie financiere (STIF) :** est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actinos de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations comerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau des Participations au 31 Décembre 2021

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
Total	**966 000**	**100,00%**	**500**	**100,00%**	**500**	**100,00%**	**50 000**	**100,00%**	**40 000**	**100,00%**	**30 000**	**100,00%**	**1 114 924**	**100,00%**	**2 187 700**	**100,00%**	**6 500 000**	**100,00%**

Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2021

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE														21,59%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
Total	**36,51%**		**44,00%**		**25,00%**		**27,27%**		**100,00%**		**99,44%**		**4,87%**	**21,59%**	**33,90%**		**21,02%**	**9,09%**
Total participation	**36,51%**		**44,00%**		**25,00%**		**27,27%**		**100,00%**		**99,44%**		**26,45%**		**33,90%**		**30,11%**	

TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
DU 31 Décembre 2021

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	*Degré de contrôle*	*Méthode retenue*
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

(1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe

- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;

- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;

- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.

- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

- **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

- **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.
Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;

- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;

- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;

- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.
Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la règlementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique	: Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	: Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

*Filiale (*Maghreb Leasing Algérie*)*

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.
Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

*Filiale (*Alios*)*

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.
Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
   Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.
   Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité *Factoring*

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
  Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Modifications comptables

L'article 4 de la convention de portage, de rétrocession et de rachat d'actions MLA signé en 2009 prévoit que tous les frais, droits, taxes ou autres liés aux actions de portage et supportés par AMEN BANK seront refacturés à Tunisie Leasing & Factoring. A ce titre, Amen Bank a procédé le 30 décembre 2021 à la facturation des montants desdits frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures, et s'élevant à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts. Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

4.11 : Ajustement des capitaux propres d'ouverture

Au 31 décembre 2020, les dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage ont été présentés sous la rubrique « produits à recevoir » pour un montant de 5.420.852 dinars, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Ce montant qui constitue une composante du coût des actions en portage n'a pas été éliminé lors de l'intégration des titres de MLA, acquis par TLF à travers le contrat de portage avec Amen Bank.

En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoin de comparabilité.

Ce traitement a eu pour effet de réduire les capitaux propres d'ouverture et les produits à recevoir d'un montant de 5.420.852 dinars.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se détaille comme suit

	31-déc 2021	31-déc 2020
-Banques	147 206 163	125 690 772
-Caisses	281 270	482 142
Total général	147 487 433	126 172 914

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Encours financiers	1 522 735 189	1 603 422 914
- Impayés	291 811 928	263 911 410
- Intérêts échus différés	(6 344 814)	(6 411 476)
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 054 395	9 880 914
Total brut des créances de leasing	1 816 256 698	1 870 803 762
- Provisions pour dépréciation des encours	(84 095 074)	(87 866 655)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(131 983 779)	(116 142 808)
- Provisions collectives	(17 438 695)	(15 098 321)
- Produits réservés	(17 512 088)	(13 274 935)
Total des provisions	(251 029 636)	(232 382 719)
Soldes nets	**1 565 227 063**	**1 638 421 043**

6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Clients ordinaires		
- Impayés	219 755 643	216 072 790
Montant brut	219 755 643	216 072 790
A déduire :		
- Provisions	(77 739 347)	(78 258 530)
- Produits réservés	(7 794 010)	(7 194 430)
Montant net	134 222 286	130 619 830
Clients litigieux		
- Impayés	72 056 285	47 838 620
Montant brut	72 056 285	47 838 620
A déduire :		
- Provisions	(54 244 432)	(37 884 278)
- Produits réservés	(9 718 078)	(6 080 505)
Montant net	8 093 775	3 873 836
Solde des clients et comptes rattachés	142 316 061	134 493 667

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2021, comme suit :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		128 508 840	121 496 176
Comptes des acheteurs export		1 586 359	1 666 453
Comptes des acheteurs import		8 718 970	4 491 447
Sous total	(A)	138 814 169	127 654 076
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(4 841 260)	(5 109 581)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(96)	(2 392)
Montant net		132 947 705	121 516 995
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		214 167	240 112
Fonds de garantie		12 954 355	12 199 474
Compte import/Export		8 718 970	4 491 447
Disponible		28 991 597	20 842 448
Sous total	(B)	50 879 089	37 773 481
Encours de Financement des adhérents	(A) - (B)	87 935 080	89 880 595

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Titres immobilisés	14 891 708	15 804 108
Total brut	14 891 708	15 804 108
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(402 132)	(400 187)
Total net	14 489 576	15 403 921

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910		42 910	2000	(*)	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020		1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650		226 398	2012		1,30%
- Tayssir	6 609	660 938			2013/2014		5,51%
- FCPR Tuninvest Croissance	20 876	2 087 600	-		2013/2014/2016		11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	46 666	1 850 495			2016		7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000			2018	(*)	10,10%
- Société SGTM	10 000	1 000 000			2018	(*)	8,06%
- Société STLV	1	100			2019		
		14 891 708	-	402 132			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 613 235	178 856	2 313 175	36,51%
* Tunisie participations	2 200	226 548	5 650	234 398	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	8 264	(433)	9 081	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	43 900	8 424	188 684	27,27%
	660 894	1 891 947	192 496	2 745 338	

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2021
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provision sur Immo Incorporelles	Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période		
Logiciels	33%	29 649 443	15 265	138 924	388 773	29 414 860	28 190 011	(9 378)	1 463 329	-	29 048 817	414 488	(48 445)
Logiciels (en cours)		913 467	-	30 879	-	944 346	-	-	-	-	-		944 345
Ecart d'acquisition		626 515		-	-	626 515	626 515	-	-	-	626 515		-
TOTAUX		31 189 424	15 265	169 803	-	30 985 720	28 816 526	(9 378)	1 463 329	-	29 675 332	414 488	895 900

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provision sur Immo Corporelles	Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période		
Terrain	0%	8 622 949	(90 363)	-	-	8 532 586	-		-	-	-		8 532 586
Constructions	5%	37 867 740	(304 164)	1 559 669	-	39 123 245	15 533 444	(70 038)	1 306 468	-	16 769 874		22 353 371
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	30 670	30 670		-	-	30 670		-
Matériel de transport	20%	128 211 123	778 402	17 914 324	16 978 829	129 925 020	40 396 649	(86 013)	14 650 948	10 934 167	44 027 415		85 897 605
Mobilier de bureau	10% et 20%	10 693 965	(60 647)	106 731	190 747	10 549 302	771 252	(106 333)	207 037	-	871 955		9 677 347
Matériel informatique	15% et 33%	12 729 628	(8 404)	299 372	344 183	12 676 412	11 387 137	(417 868)	432 979	32 395	11 369 854		1 306 558
Installations générales	10% et 15%	26 099 435	-	393 674	42 797	26 450 312	18 917 278	(168 312)	664 738	44 383	19 369 320		7 080 991
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immolisations		25 488 894		-	7 126 177	18 362 716	-		-	-	-		18 362 716
TOTAUX		249 744 403	314 824	20 273 769	24 682 733	245 650 263	87 036 429	(848 564)	17 262 169	11 010 945	92 439 089		153 211 174
Total des Valeurs Immobilisés		**280 933 828**	**330 089**	**20 443 572**	**25 071 506**	**276 635 984**	**115 852 955**	**(857 942)**	**18 725 499**	**11 606 090**	**122 114 421**	**414 488**	**154 107 074**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(936 188)	(1 348 107)
- Passif d'impôt différé, MLA	(2 438 672)	(1 542 433)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(1 136 074)	(3 132 167)
Total des passifs d'impôt différé	(4 510 934)	(6 022 707)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	7 948 424	6 563 576
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 814 831	1 780 724
- Actif d'impôt différé, ALIOS	2 770 359	3 448 584
Total des actifs d'impôt différé	12 533 614	11 792 884
Total des impôts différés	**8 022 680**	**5 770 177**

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
- Clients autres sociétés du groupe	1 070 083	896 572	896 572	
- Fournisseurs, avances	10 512 752	20 822 034	20 822 034	
- Prêts au personnel	2 301 743	2 156 634	2 156 634	
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 098	272 208	272 208	
- Avances et acomptes au personnel	164 925	113 715	113 715	
- Crédit d'impôt	14 530 917	2 583 767	2 583 767	
- Crédit TVA	9 442 241	10 164 281	10 164 281	
- Autres comptes débiteurs	11 134 119	10 042 111	10 042 111	
- Produits à recevoir des tiers	2 647 181	8 092 601	2 671 749	(*)
- Effet à recevoir	8 394 900	10 192 150	10 192 150	
- Charges constatées d'avance	8 488 176	6 129 032	6 129 032	
- frais d'émission des emprunts à long terme	3 783 161	4 709 468	4 709 468	
Total brut	**72 812 296**	**76 174 572**	**70 753 720**	
A déduire				
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(149 615)	(94 225)	(94 225)	
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(170 759)	(177 317)	(177 317)	
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 097)	(101 797)	(101 797)	
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(197 201)	(195 621)	(195 621)	
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 797 078)	(834 414)	(834 414)	
Total net	**69 396 546**	**74 771 198**	**69 350 346**	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-11)

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Banques, découverts	40 612 398	84 266 623
Total général	40 612 398	84 266 623

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Emprunts		
- Banques locales	171 898 669	236 473 857
- Banques étrangères	483 524 233	452 636 833
- Emprunts obligataires	233 160 400	241 229 780
- Crédit à court terme	929 539	1 222 571
- Ligne d'avance	34 200 000	22 100 000
- Certificats de dépôts	1 000 000	-
- Crédits ALIOS	381 953 315	346 183 124
- Crédits Leasing LLD	6 137 972	8 709 005
Total emprunts	1 312 804 128	1 308 555 170
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 050 630	2 269 780
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	11 336 164	9 813 160
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	14 566 173	12 781 967
- Intérêts contaté d'avance sur certificats de dépôts	(34 344)	-
Total dettes rattachées	27 918 623	24 864 907
Total	1 340 722 752	1 333 420 078

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	**236 473 857**	**838 510**	**58 990 556**	**124 404 254**	**171 898 669**	**95 747 269**	**76 151 400**
* AMEN BANK	32 666 666		7 000 000	13 033 333	26 633 333	14 833 333	11 800 000
* ATB	8 833 333		-	2 000 000	6 833 333	4 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	2 127 930			1 753 245	374 685	-	374 685
* BH	18 471 430		-	5 353 060	13 118 370	8 265 310	4 853 060
* BH FACTO	2 800 047		1 528 570	1 816 469	2 512 148	1 132 272	1 379 876
* BNP (MLA)	16 507 193	309 612	-	8 874 497	7 942 307	-	6 033 704
* CITIBANK (MLA)	10 332 589	193 800	-	8 771 989	1 754 400	-	1 754 400
* AL BARAKA BANK (MLA)	12 611 125	236 537	-	7 212 075	5 635 587	2 499 265	3 136 322
* AL SALAM(MLA)	5 254 868	98 561	11 561 986	3 899 827	13 015 589	7 349 426	5 666 163
* AL BARAKA BANK	9 000 000		5 000 000	9 000 000	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE	11 000 000		7 000 000	18 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK	30 720 010		-	14 219 991	16 500 019	10 000 026	6 499 993
* BIAT	38 666 668		15 000 000	11 809 523	41 857 145	30 000 000	11 857 145
* CITI BANK	-		5 000 000	500 000	4 500 000	-	4 500 000
* BT 2017	10 063 550		2 900 000	4 016 959	8 946 591	5 140 734	3 805 857
* STB 2018	10 250 000		-	3 000 000	7 250 000	4 250 000	3 000 000
* WIFEK	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* BTE FACTO	4 229 743		-	1 417 854	2 811 889	1 284 085	1 527 804
* ATB FACTO	3 600 000		-	800 000	2 800 000	2 000 000	800 000
* AMEN BANK 2015 (LLD)	39 537		-	39 537	-	-	-
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	1 466 885		-	1 261 059	205 826	-	205 826
* AMEN BANK 2021	-		4 000 000	492 551	3 507 449	2 250 882	1 256 567
* ATB 2018 (LLD)	197 407		-	197 407	-	-	-
* ATB 2019 (LLD)	1 634 876		-	934 877	699 999	-	699 999
BANQUES ETRANGERES	**452 636 833**	**3 477 335**	**178 753 200**	**151 343 135**	**483 524 233**	**316 797 812**	**166 726 421**
* BEI	35 574 197		-	5 884 600	29 689 597	25 398 250	4 291 347
* BIRD	14 026 070		-	2 412 698	11 613 372	9 382 460	2 230 912
* B.A.D	1 769 075		-	849 154	919 921	70 768	849 153
* BERD	43 840 288		-	9 275 145	34 565 143	23 043 429	11 521 714
* SANAD	53 885 133		13 759 200	20 157 671	47 486 662	34 715 374	12 771 288
* PROPARCO	49 450 445		-	12 908 111	36 542 334	26 101 667	10 440 667
* RESPONSABILITY SICAV LUX	14 346 957		-	10 381 781	3 965 176	-	3 965 176
* DEG 2017	22 170 000		-	11 085 000	11 085 000	-	11 085 000
* SYMBIOTICS 2019	24 718 087		-	7 063 900	17 654 187	10 592 512	7 061 675
* FADES 2018	7 459 748		-	497 317	6 962 431	5 967 798	994 633
* BIO-2021	-		49 410 000	6 176 250	43 233 750	30 881 250	12 352 500
* FRANSABANK (MLA)	7 033 668	131 925	-	2 526 689	4 638 904	1 916 227	2 722 677
* ABC (MLA)	14 117 717	264 794	20 640 000	4 590 601	30 431 911	22 520 037	7 911 874
* CPA (MLA)	73 498 778	1 378 556	33 024 000	27 061 333	80 840 000	52 746 667	28 093 333
* BDL (MLA)	18 107 375	339 625	41 280 000	-	59 727 000	38 571 000	21 156 000
* TRUST BANK (MLA)	5 467 134	102 542		2 674 063	2 895 613	-	2 895 613
* AGB (MLA)	22 117 167	414 833	20 640 000	13 760 000	29 412 000	17 337 500	12 074 500
* NATEXIS	6 753 333	126 667	-	3 440 000	3 440 000	-	3 440 000
* BNA	21 563 275	404 444	-	6 759 298	15 208 421	8 449 123	6 759 298
* CNEP BANQUE	16 738 386	313 948	-	3 839 523	13 212 811	9 103 750	4 109 061
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	**689 110 690**	**4 315 844**	**237 743 756**	**275 747 388**	**655 422 902**	**412 545 081**	**242 877 822**

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	164 820 180		40 000 000	50 815 980	154 004 200	103 332 560	50 671 640
* Emprunts Obligataires subordonnés	62 227 600		20 000 000	11 327 400	70 900 200	51 416 800	19 483 400
* Emprunts obligataires 2015 (MLA)	14 182 000	266 000	-	6 192 000	8 256 000	6 192 000	2 064 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**241 229 780**	**266 000**	**60 000 000**	**68 335 380**	**233 160 400**	**160 941 360**	**72 219 040**

TOTAL GENERAL	**930 340 470**	**4 581 844**	**297 743 756**	**344 082 768**	**888 583 302**	**573 486 441**	**315 096 862**

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Avances et acomptes reçus des clients	27 394 301	22 692 515
- Dépôts et cautionnements reçus	62 537 823	63 889 762
Total général	89 932 123	86 582 277

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Personnel, remunerations dues	298 577	332 344
- Personnel, provisions pour congés payés	1 329 075	1 132 911
- Personnel, autres charges à payer	1 189 467	1 118 856
- Fonds social	803 252	2 174 769
- Etat, retenues sur salaires	425 647	395 489
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	662 762	857 174
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 621 417	7 185 541
- Etat, TVA à payer	12 656 268	10 388 180
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 594 498	2 912 758
- Avance sur titres immobilisés	534 369	49 251
- Actionnaires, dividendes à payer	1 748 189	1 449 305
- C.N.S.S	6 686 224	5 968 757
- Autres comptes créditeurs	45 427 374	42 495 622
- Diverses charges à payer	7 873 831	7 934 828
- Produits constatés d'avance	4 779 769	5 393 633
- Compte adheent à regulariser	913 735	1 469 235
- Autres provisions pour risques	32 603 185	20 774 402
Total	124 147 637	112 033 055

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma	
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000	
- Réserve légale		5 400 000	4 743 880	4 743 880	
- Prime d'émission		26 431 862	27 436 462	27 436 462	
- Réserves spéciales de réinvestissement		4 282 184	12 107 184	12 107 184	
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843	
- Ecarts de conversion		21 826 735	28 106 776	22 685 924	(**)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 891 947	1 390 903	1 390 903	
- Dividendes reçus des filiales		5 537 430	14 819 050	14 819 050	
- Résultats reportés		89 625 334	68 062 728	68 062 728	
- Modification Comptable		(3 821 145)	-	(2 940 279)	(*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		208 951 190	214 443 826	206 082 695	
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		6 579 215	12 396 434	11 515 569	
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	192 496	1 030 013	1 030 013	
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		4 268 596	(4 446 867)	(4 446 867)	
Résultat net revenant à la société consolidante **(1)=(a+b-c)**		11 040 307	8 979 580	8 098 714	
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	219 991 497	223 423 406	214 181 409	
Nombre d'actions **(2)**	(D)	10 800 000	10 800 000	10 800 000	
Résultat par action	(1) / (2)	**1,022**	**0,831**	**0,750**	

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-10)
(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-11)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-21

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats résportés	Modifications comptable	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	**54 000 000**	**4 500 000**	**13 657 184**	**27 436 462**	**3 776 843**	**26 272 398**	**3 265 829**	**4 917 427**	**66 596 375**	**-**	**11 127 818**	**215 550 336**
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							(1 800 865)		(675 122)			(2 475 987)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020		243 880						(4 917 427)	8 830 947		(4 157 400)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 550 000)						1 550 000			-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence							(74 061)		6 579 578		(6 970 418)	(464 901)
Dividendes reçus des filiales intégrées								14 819 050	(14 819 050)			-
Ecarts de conversion						1 834 378						1 834 378
Résultat consolidé au 31 Décembre 2020											8 979 580	8 979 580
Solde au 31 Décembre 2020	**54 000 000**	**4 743 880**	**12 107 184**	**27 436 462**	**3 776 843**	**28 106 776**	**1 390 903**	**14 819 050**	**68 062 728**	**-**	**8 979 580**	**223 423 406**
Ajustement des capitaux propres d'ouverture (Cf Notes 4-10 et 4-11)						(5 420 852)				(2 940 279)	(880 865)	(9 241 997)
Solde au 31 Décembre 2020 proforma	**54 000 000**	**4 743 880**	**12 107 184**	**27 436 462**	**3 776 843**	**22 685 924**	**1 390 903**	**14 819 050**	**68 062 728**	**(2 940 279)**	**8 098 714**	**214 181 409**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021		656 120		(1 004 600)				(14 819 050)	16 777 266		(1 609 736)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(7 825 000)						7 825 000			-
Modifications comptables										(880 865)	880 865	-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence							501 044	528 968	5 856 802		(7 369 844)	(483 030)
Dividendes reçus des filiales intégrées								5 008 462	(5 008 462)			-
Ecarts de conversion						(859 189)						(859 189)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020									(3 888 000)			(3 888 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2021											11 040 307	11 040 307
Solde au 31 Décembre 2021	**54 000 000**	**5 400 000**	**4 282 184**	**26 431 862**	**3 776 843**	**21 826 735**	**1 891 947**	**5 537 430**	**89 625 334**	**(3 821 145)**	**11 040 307**	**219 991 497**

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital		92 778 035	92 778 035
- Ecart de conversion		8 214 972	3 766 030
- Dans les réserves		10 269 646	9 836 065
- Dans le résultat	(A)	6 215 096	9 103 687
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital		16 800	16 800
- Dans les réserves		74 438	64 554
- Dans le résultat	(A)	21 147	17 163
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE			
- Dans le capital		32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion		12 068 575	12 194 528
- Dans les réserves		(3 031 098)	(1 500 478)
- Dans le résultat	(A)	(29 866)	(1 530 620)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS			
- Dans le capital		20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion		25 898 695	31 235 672
- Dans les réserves		(28 776 517)	(26 157 297)
- Dans le résultat	(A)	(10 474 973)	(3 143 363)
Total des intérêts minoritaires		166 794 235	180 230 061
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	(4 268 596)	4 446 867

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020
- intérêts conventionnels		205 305 676	210 562 355
- Intérêts intercalaires		465 921	496 223
Revenus bruts de leasing	(A)	205 771 597	211 058 578
- Intérêts de retard	(B)	8 211 731	11 275 441
Total des autres produits		8 211 731	11 275 441
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers		(4 781 595)	(4 206 646)
. Intérêts de retard		(1 650 777)	(2 057 094)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		2 174 282	922 970
. Intérêts de retard antérieurs		153 972	414 736
Variation des produits réservés	(C)	(4 104 118)	(4 926 034)
Total des revenus du leasing	(A)+(B)+(C)	209 879 210	217 407 985

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2021, se présente ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Commissions de factoring	4 734 670	4 668 654
- Intérêts de financement	10 297 351	11 846 218
Total	15 032 021	16 514 872

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma
- Intérêts des emprunts obligataires	21 976 341	21 311 493	21 311 493
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	16 171 771	19 741 265	19 741 265
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	61 758 225	70 058 565	70 058 565
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 515 474	1 176 759	1 176 759
Total des charges financières des emprunts	101 421 811	112 288 082	112 288 082
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 286 193	1 193 328	1 193 328
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	23 156	461 483	461 483
- Autres	5 010 334	3 556 524	3 856 847
Total des autres charges financières	6 319 683	5 211 334	5 511 657
Total général	107 741 494	117 499 417	117 799 740

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	22 692 775	19 898 971
- Dotations aux provisions collectives	2 229 788	5 932 844
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(9 842 063)	(5 797 008)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	916 629	929 757
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(572 909)	(344 674)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	15 877 200	14 894 084
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(3 408 536)	(2 609 177)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	19 591 649	17 743 055
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(21 984 885)	(20 844 142)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 649 000	-
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(338 470)	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(2 696 193)	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(614 337)	-
- Pertes sur créances irrecouvrables	8 253 096	7 798 565
- Encaissement sur créances radiées	(652 799)	(1 233 123)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**33 155 335**	**36 369 151**

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	4 166 814	12 586
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(10 044)	(291 294)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	212 163	217 310
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(851 534)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4 059 901	11 208 041
- Reprise de provisions pour risques et charges	(1 600 155)	(1 464 079)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	414 488	-
- Apurement des comptes d'actifs	806 142	-
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	7 197 774	9 668 768

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Impayés sur créances de leasing en début de période	63 073 705	50 895 221
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(71 104 339)	(63 073 705)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(10 756 161)	(9 928 549)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	11 727 580	10 756 161
- Plus ou moins values sur relocation	(1 436 264)	(1 823 591)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 569 737)	(9 702 991)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 189 965	6 569 737
- Intérets constatés d'avance en début de période	(4 184 214)	(4 259 549)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	4 005 279	4 184 214
- TVA collectées	84 183 205	76 447 761
- Loyers encaissés	775 059 803	733 093 209
- Intérêts de retard	3 720 460	5 350 380
- Créances virées en Pertes	(3 650 452)	(112)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 963 290	6 084 208
- Remboursements anticipés	22 732 647	17 621 451
- Produits sur Cessions anticipées	508 747	363 030
Encaissements reçus des clients	**876 463 514**	**822 576 875**

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Encours de Financement des adhérents en début de période	89 880 312	108 122 276
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(87 934 797)	(89 880 312)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 487 949)	(891 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	932 449	1 487 949
Financement des adhérents (TND + €)	320 401 495	280 307 724
Produits à recevoir en début de période	7 135	1 904
Produits à recevoir en fin de période	(3 849)	(7 135)
Produits perçus d'avance en début de période	(946 063)	(802 921)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 216 399	946 063
Revenus du factoring	15 126 992	16 622 147
Récupération frais bancaires	28 742	28 206
Récupération frais de justice	3 018	5 526
TVA collectée	899 503	898 054
Encaissements reçus des acheteurs	**338 123 387**	**316 838 032**

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	83 527 658	81 661 479
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(77 022 852)	(83 527 658)
- Fournisseurs, avances en début de période	(335 297)	(382 024)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 219 491	335 297
- Investissements pour financement de contrats de leasing	524 924 156	433 685 393
- TVA sur Investissements	53 040 236	49 973 024
Décaissements pour financement de contrats de leasing	**585 353 392**	**481 745 511**

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Investissements en Immobilisations incorporelles	90 493	540 591
- Investissements en Immobilisations corporelles	38 395 122	12 033 139
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**38 485 615**	**12 573 730**

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 378 217	14 703 645
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	45 473	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**5 423 690**	**14 703 645**

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	1 087 841	16 299 773
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	**1 087 841**	**16 299 773**

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	734 463	8 567 017
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	912 400	1 558 890
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(564 048)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	392 115	-
- Plus values sur cession de titres de participations	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	**2 038 978**	**9 561 859**

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dividendes	(12 258 907)	(7 280)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
Dividendes et autres distributions	**(12 258 907)**	**(7 280)**

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Banques	147 206 163	125 690 772
- Caisses	281 270	482 142
- Banques, découverts	(40 612 398)	(84 266 623)
Liquidités et équivalents de liquidités	**106 875 035**	**41 906 291**

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX ET SOCIAUX

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal qui a été réglée dans son intégralité au cours 2021.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2021, TLF a mis en force 28 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 105 KDT
La marge brute réalisée au 31 Décembre 2021 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 458 KDT.

Au 31 Décembre 2021, l'encours financier s'élève à 6 118 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant l'année 2021 s'élèvent à 128 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a procédé à l'apurement du compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital et ce, pour le montant de 328 038 DT. Ledit compte était intégralement provisionné.

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les

honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.
Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.
Les honoraires facturés par TLF au titre de l'année 2021 s'élèvent à 296 KDT.
Ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA au titre de l'exercice 2021 relative à l'assistance technique s'élève à 296 KDT.

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2021, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 666 KDT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 27 008 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 2 386 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2021 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.

- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 1 091 KDT.

Sté TLG Finance

- TLF a accordé en 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, en 2021 une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 36 KDT au titre de l'année 2021.

POULINA HOLDING

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 Décembre 2021 la créance totale s'élève à 8 381 KDT.

NOTE 34 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 2.162.734.158 DT, un bénéfice net de 11.040.307 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 106.875.035 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

1-Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale *(cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation)*.

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 31 mars 2022 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 771 KDT, représentant -7,2% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2021, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe TLF.

2- L'audit des états financiers de MLA a fait ressortir l'existence d'un écart entre le fichier de gestion des engagements du leasing financier issu de Cassiopée avec l'extraction comptable issue de Sage comptabilité d'un montant de 445 548 KDZD (soit l'équivalent de 9 196 KDT). Ceci est dû à un problème d'intégration qui a eu comme impact, à hauteur de l'écart identifié, une sous-évaluation des prêts et créances envers la clientèle d'une part, et une sous-évaluation des dettes fournisseurs d'autre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 4.10 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

2- La note 4.11 « Ajustement des capitaux propres d'ouverture » qui indique qu'au 31 décembre 2020, les dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage ont été présentés sous la rubrique « produits à recevoir » pour un montant de 5 420 852 dinars, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Ce montant qui constitue une composante du coût des actions en portage n'a pas été éliminé lors de l'intégration des titres de MLA, acquis par TLF à travers le contrat de portage avec Amen Bank.

En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

Ce traitement a eu pour effet de réduire les capitaux propres d'ouverture et les produits à recevoir, d'un montant de 5.420.852 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Processus de consolidation

- **<u>Risque identifié</u>**

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

- **<u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u>**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring *(collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres)* ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer

une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 8 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR	**Cabinet MS Louzir** **Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**
MUSTAPHA MEDHIOUB	**MOHAMED LOUZIR**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Fethi NEJI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation		31-déc.-21	31-déc-20 *
AC01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**1-1**	107 604 793	71 377 286
AC02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	**1-2**	176 679 603	167 527 382
AC03	Créances sur la clientèle	**1-3**	603 571 413	480 189 777**(*)**
AC04	Portefeuille titres commercial	**1-4**	850 316	421 887
AC05	Portefeuille d'investissement	**1-5**	9 876 778	12 480 150
AC06	Valeurs immobilisées	**1-6**	53 568 411	55 355 059
AC07	Autres actifs	**1-7**	38 410 869	30 453 439
	TOTAL ACTIFS		**990 562 183**	**817 804 980**
PA01	Banque Centrale, CCP	**2-1**	90 270 725	84 238 187
PA02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	**2-2**	618 339	699 579
PA03	Dépôts de la clientèle	**2-3**	623 337 143	479 298 749
PA04	Dettes de financements et Ressources spéciales	**2-4**	56 879 309	41 846 709
PA05	Autres passifs	**2-5**	62 149 992	59 766 831**(*)**
	TOTAL PASSIFS		**833 255 508**	**665 850 055**
CP01	Capital	**3-1**	150 000 000	150 000 000
CP02	Réserves		22 293 800	22 261 402
CP03	Actions propres		(694 663)	(694 663)
CP04	Autres capitaux propres		16 112 582	16 110 456
CP05	Résultats reportés		(35 790 324)	(28 053 163) **(*)**
CP06	Résultat de l'exercice		5 348 370	(7 705 855) **(*)**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES		**157 269 765**	**151 918 177**
	Intérêt des minoritaires		**36 910**	**36 748**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**990 562 183**	**817 804 980**

(*) : *Ces soldes ont étés retraités à des fins de comparabilité*

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	31 déc 2021	31 déc 2020
	PASSIFS EVENTUELS		
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	16 277 252	9 686 138
HB 02-	Crédits documentaires	15 732 472	23 509 625
HB 03-	Actifs donnés en garantie	0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	**32 009 724**	**33 195 763**
	ENGAGEMENTS DONNES		
HB 04-	Engagements de financement donnés	101 014 550	70 094 533
HB 05-	Engagements sur titres	0	0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**101 014 550**	**70 094 533**
	ENGAGEMENTS RECUS		
HB 06-	Engagements de financement reçus	0	0
HB 07-	Garanties reçues	334 209 888	314 519 944
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	**334 209 888**	**314 519 944**

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	31 déc 2021	31-déc-20 *
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**84 015 802**	**58 266 376**
PR01	Marges et revenus assimilés	66 123 404	44 410 332**(*)**
PR02	Commissions en produits	15 502 092	10 351 770
PR03	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	1 923 908	2 421 286
PR04	Revenus du portefeuille d'investissement	466 398	1 082 988
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**(34 080 887)**	**(28 688 110)**
CH01	Marges encourus et charges assimilées	(32 954 598)	(27 747 334)
CH02	Commissions encourues	(1 126 289)	(940 776)
CH03	Perte sur portefeuille titres-commercial et opérations financières	0	0
	PRODUIT NET BANCAIRE	**49 934 915**	**29 578 266**
PR05/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6 506 196)	(6 351 182)
PR06/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(870 398)	(171 097)
PR07	Autres produits d'exploitation	50 230	24 557
CH06	Frais de personnel	(23 440 264)	(18 390 272)
CH07	Charges générales d'exploitation	(9 712 589)	(7 596 659)
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(4 373 665)	(4 634 788)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 082 033**	**(7 541 175)**
PR08/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	472 975	64 590
CH011	Impôt sur les bénéfices	(195 665)	(207 614)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**5 359 343**	**(7 684 199)**
PR09/CH010	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	(10 839)	(19 222)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**5 348 504**	**(7 703 421)**
	Part des inttêrets minoritaires	**(134)**	**(2 434)**
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**5 348 370**	**(7 705 855)**
	Modification comptable	(3 540 026)	(500 000)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATION	**1 808 344**	**(8 205 855)**

***(*) :** Ces soldes ont étés retraités à des fins de comparabilité*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	31 déc 2021	31 déc 2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)	86 971 486	58 747 996
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(32 909 675)	(29 701 725)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(134 155 327)	(80 108 916)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	143 144 117	133 980 003
Titres de placements	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(23 924 414)	(19 428 884)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(13 909 167)	16 429 196
Impôt sur le bénéfice	(206 504)	(226 836)
	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**25 010 516**	**79 690 834**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	0	0
	0	0
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 325	1 326
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	2 602 047	1 140 426
Acquisition / cessions sur immobilisations	(2 486 453)	(744 380)
	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**116 919**	**397 372**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Rachat d'actions	0	0
Encaissement d'emprunt obligataire	25 000 000	15 000 000
Remboursement d'emprunt obligataire	(5 790 490)	(2 790 490)
Remboursement d'emprunts	(4 453 846)	(7 386 175)
Dividendes versés et autres distributions	0	0
Mouvements sur fond social et de retraite	2 126	4 926
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**14 757 790**	**4 828 261**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	**39 885 225**	**84 916 467**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	**154 360 422**	**69 443 955**
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	**194 245 647**	**154 360 422**

Notes aux Etats Financiers Consolidés au 31/12/2021

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021 :

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFAK INTERNATIONAL BANK :

« WIFACK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « EL WIFACK Leasing ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même Assemblée Générale Extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de 20 millions de dinars à 150 millions de dinars.

Le groupe WIFACK INTERNATIONAL BANK a été constitué après la création de la société suivante dans le capital duquel la banque WIFACK INTERNATIONAL BANK détient une participation :

Emetteur	*Nombre d'actions*	*Valeur Nominale*	*TOTAL*	*Date de souscription*	*% détenu du capital*
WIFAK SICARS.A	90.000	10	**900.000**	2009-2010	97,83%
TOTAL			***900.000***		

1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe WIACKINTERNATIONAL BANK relatifs à l'exercice 2021 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de WIFACK INTERNATIONAL BANK et de la société composant le groupe WIFACK INTERNATIONAL BANK à savoir WIFAK SICAR S.A. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe WIFACK INTERNATIONAL BANK.

1.2- Principes optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère WIFACK INTERNATIONAL BANK et de sa filiale WIFAK SICAR qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
WIFAK SICAR	Contrôle exclusif	***Intégration Globale***

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes (assurance promotion touristique acquisition construction et réaménagement d'immeubles location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;

- Soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- Soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant originellement imputé sur les capitaux propres vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe WIFACK INTERATIONAL BANK sont préparés et présentées en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la règlementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la banque

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la banque, figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements matériel roulant…).

Il est à signaler que pendant toute la durée du bail le bien donné en location demeure la propriété de la banque WIFACK INTERNATIONAL BANK ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « Mourabaha » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « Mourabaha », ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « Mourabaha » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement) les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif ou une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tels que les commissions d'intermédiaires les honoraires les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les titres non côtés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente et ce, tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement l'actif net les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus, est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des « Emprunts et dettes rattachés ».

2 -6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui défaut les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B- Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Pour les financements Ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en Ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction…) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de replacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du replacement.

A- Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012 et modifiée par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade, allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012 telle que modifiée par l'annexe III à la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur d'activité :

Engagements sur les professionnels du secteur privé :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyages
- Agences de location de voitures
- Promotion immobilière
- Exportateurs d'huile d'olive
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

Contreparties publiques :

- Entreprises opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

Particuliers :

- Particuliers du secteur privé : crédits logements
- Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- Particuliers du secteur public : crédits logements
- Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les derniers exercices. 5

iii. Majoration des taux de migrations historiques.

iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances.

B- <u>Les provisions additionnelles :</u>

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4 ;
N : année d'arrêté des comptes ;
M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

1- Portefeuille titres

2.1 Présentation du portefeuille titres

Les titres sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées, sont les suivantes :

A- Portefeuille titres commercial :

A1 : Titres de transaction

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable

A2 : Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachées.

- **Titres de participation**

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

2.2 Evaluation du portefeuille titres

a. Date d'acquisition :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

b. Date d'arrêté :

- Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres

2- Prise en compte des produits

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisés conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

3- Valeurs immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	**33%**
Construction	
Agences	*5%*
Centre d'affaires et siège	*2%*
Global Bancaire	**10%**
Agencement et aménagement des constructions	**10%**
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	**10%**
Matériel de transport	**20%**
Matériel informatique	**16,66%**
DAB &GAB	**20%**
Equipements de bureau	**10%**
Autres Immobilisations corporelles	**10%**

4- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

5- *Impôt sur les bénéfices*

WIFAK BANK est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

6- Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

7- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée, correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'années de travail dans la société.

8- Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

9- Faits saillants de la période

L'exercice 2021 s'est caractérisé par :

- L'émission et la clôture d'un troisième et quatrième emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour des montants de 10 KDT et 15 KDT ;
- L'obtention du 2ème prix pour la catégorie « BEST Mobile APP 2021 » au Tunisia DIGITAL AWARDS ;
- L'expansion du réseau de la banque de 6 nouvelles agences ;
- Le lancement du produit d'épargne bonifié « Idikhar Sghar » destiné aux enfants ;
- Le lancement du produit « Pack Pharmaciens » qui couvre l'ensemble de leurs besoins professionnels.

10- Modification comptable :

Suite à la communication du redressement fiscal pour les exercices 2016-2017-2018-2019, la banque a constitué une provision pour risque fiscal estimée à 1 100 KDT. Ce montant a été porté en « Modifications Comptables » en ajustant les capitaux propres d'ouverture et la colonne comparative a été retraitée en conséquence. En outre, les produits à recevoir sur financements réechelonnés COVID 19 MOURABAHA ET IJARA constatés en 2020 pour 2 440 KDT, ont été annulés en 2021.

Rubrique	2020 Approuvé	Retraitement	2020 Retraité
PA 5- Autres Passifs	58 666 831	1 100 000	59 766 831
CP 5- Résultats Reportés	-26 953 163	-1 100 000	-28 053 163
AC 03- Créances sur la clientèle	482 629 803	-2 440 026	480 189 777
PR 01- Marges et revenues assimilés	46 850 358	-2 440 026	44 410 332

11- Note sur le contrôle fiscal :

12.1 Exercices 2015-2016 :

En date du 30 décembre 2020, les services compétents de l'administration fiscale ont adressé à la banque la notification des résultats du contrôle des exercices précités pour un montant global en principal et pénalités estimé à 1 122 KDT. Cette notification a fait l'objet d'une opposition en date du 12 février 2021.

L'administration fiscale a répondu en date du 7 mai 2021 après suppression de quelques chefs de redressement.

La banque a adressé à la mission de réconciliation, une nouvelle opposition en date du 21 mai 2021.

12.2 Exercices 2017-2018-2019 :

En date du 19 avril 2021, les services compétents de l'administration fiscale ont adressé à la banque, la notification des résultats du contrôle des exercices précités pour un montant global en principal et pénalités estimés à 3 862 KDT et une réduction du report d'impôt (IS et TVA) de 2 135 KDT.

En date du 02 Juin 2021, la banque a formulé une opposition appuyée par les justificatifs nécessaires.

La banque est en attente de la réponse de l'administration sur l'opposition.

I. NOTES EXPLICATIVES

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 107 604 793 DT contre 71 377 286 DT au 31 Décembre 2020 enregistrant ainsi une augmentation de 51%.

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	5 456 506	6 361 075	(904 569)	-14%
BCT, CCP et TGT	102 204 955	65 072 879	37 132 076	57%
Provision sur incident de caisse	(56 668)	(56 668)	0	0%
Total	**107 604 793**	**71 377 286**	**36 227 507**	**51%**

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 176 679 603 DT au 31 Décembre 2021 contre 167 527 382 DT enregistré au 31 Décembre 2020.

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires	138 653 288	136 399 962	2 253 326	2%
Créances sur les établissements Financiers	38 026 315	31 127 420	6 898 895	22%
Total	**176 679 603**	**167 527 382**	**9 152 221**	**5%**

(1) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2021, à 138 653 288 DT et se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	390 800	648 003	(257 203)	-40%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	(147 295)	(68 498)	(78 797)	115%
Placements MOUDHARABA interbancaire	138 346 050	135 753 550	2 592 500	2%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	63 733	66 907	(3 174)	-5%
Total créances sur les établissements bancaires	**138 653 288**	**136 399 962**	**2 253 326**	**2%**

(2) Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 38 026 315 DT et se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	37 916 667	31 000 000	6 916 667	22%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	109 648	127 420	(17 772)	-14%
Total créances sur les établissements financiers	**38 026 315**	**31 127 420**	**6 898 895**	**22%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Etablissements bancaires	**138 409 783**	**0**	**0**	**0**	**243 505**	**138 653 288**
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	0	0	0	0	390 800	390 800
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	0	0	0	0	(147 295)	(147 295)
Placements MOUDHARABA interbancaire	138 346 050	0	0	0	0	138 346 050
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	63 733	0	0	0	0	63 733

Etablissements financiers	**3 859 648**	**18 750 000**	**15 416 667**	**0**	**0**	**38 026 315**
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	0	0	0	0	0	0
Prêts aux les établissements financiers	3 750 000	18 750 000	15 416 667	0	0	37 916 667
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	109 648	0	0	0	0	109 648
Total	**142 269 431**	**18 750 000**	**15 416 667**	**0**	**243 505**	**176 679 603**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	0	0	**138 653 288**	**138 653 288**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	0	0	390 800	390 800
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	0	0	(147 295)	(147 295)
Prêts aux établissements bancaires	0	0	138 346 050	138 346 050
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	0	0	63 733	63 733
Etablissements financiers	0	0	**38 026 315**	**38 026 315**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	0	0	0	0
Prêts aux établissements financiers	0	0	37 916 667	37 916 667
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	0	0	109 648	109 648
Total	**0**	**0**	**176 679 603**	**176 679 603**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie et ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de 480 189 777 DT au 31 Décembre 2020 à 603 571 413 au 31 Décembre 2021.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description		31 déc 2021	31 déc 2020 *	Variation	%
Kardh Hassan		**4 296 400**	**2 623 420**	**1 672 980**	**64%**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**(1)**	**599 275 013**	**477 566 357**	**121 708 656**	**25%**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars		**599 073 780**	**469 711 135**	**129 362 645**	**28%**
Financement Mourabaha		336 171 376	216 783 406	119 387 970	55%
Financement Ijara		302 390 518	289 863 988	12 526 530	4%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses		(35 078 931)	(33 285 057)	(1 793 874)	5%
Profits réservés sur créances		(4 409 183)	(3 651 202)	(757 981)	21%
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises		**201 233**	**7 855 222**	**(7 653 989)**	**-97%**
Produits à recevoir sur financements rééchelonnés		0	0	0	0
Total		**603 571 413**	**480 189 777**	**123 381 636**	**26%**

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Hassan	0	0	4 296 400	4 296 400
Autres concours à la clientèle	0	0	599 275 013	599 275 013
Total	**0**	**0**	**603 571 413**	**603 571 413**

1) Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020 *	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	**599 073 779**	**469 711 135**	**129 362 644**	**28%**
Portefeuille Ijara*	**302 390 518**	**289 863 987**	**12 526 531**	**4%**
Encours financiers	271 219 475	260 483 083	10 736 392	4%
Impayés et autres facturations	32 942 267	31 465 178	1 477 089	5%
Produits rattachés aux Financements Ijara	(1 771 224)	(2 084 274)	313 050	-15%
Portefeuille Mourabaha*	**336 171 375**	**216 783 407**	**119 387 968**	**55%**
Mourabaha Court terme	**130 089 298**	**93 374 847**	**36 714 451**	**39%**

Encours financiers	114 511 269	72 866 799	41 644 470	57%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Court Terme	892 934	1 099 791	(206 857)	-19%
Impayés sur Financement Mourabaha Court Terme	14 685 095	19 408 257	(4 723 162)	-24%
Mourabaha Moyen terme	**166 914 697**	**94 512 691**	**72 402 006**	**77%**
Encours financiers	164 244 863	92 933 203	71 311 660	77%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	1 463 241	1 379 371	83 870	6%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	1 206 593	200 117	1 006 476	503%
Mourabaha Long terme	**39 167 380**	**28 895 869**	**10 271 511**	**36%**
Encours financiers	38 240 633	28 142 348	10 098 285	36%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	588 722	504 434	84 288	17%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	338 025	249 087	88 938	36%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	**(35 078 931)**	**(33 285 057)**	**(1 793 874)**	**5%**
Profits réservés sur créances	**(4 409 183)**	**(3 651 202)**	**(757 981)**	**21%**
Autres concours à la clientèle en devises	**201 234**	**7 855 222**	**(7 653 988)**	**-97%**
Encours financiers	192 048	7 814 008	(7 621 960)	-98%
Produits à recevoir	9 186	41 214	(32 028)	-78%
Produits à recevoir sur financements rééchelonnés*	0	0	0	0
Total	**599 275 013**	**477 566 357**	**121 708 656**	**25%**

Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 décembre 2021 présentent un solde de 271 219 475 DT contre 263 734 777 DT par rapport au 31 décembre 2020 pour enregistrer une évolution de 3% et se détaillent comme suit :

En DT

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
Solde au 31-12-2020	**1 343 044 280**	**1 079 309 503**	**263 734 777**
Capital amorti des anciens contrats	0	**93 199 974**	**-93 199 974**
Ajouts de la période	**122 478 074**	**13 230 977**	**109 247 097**
Investissement	117 171 247	12 715 451	104 455 796
Relocation	5 306 827	515 526	4 791 301
Retraits de la période	**46 813 157**	**38 250 732**	**8 562 425**
Cession de la valeur résiduelle	17 216 280	17 215 934	346
Cession anticipée	12 540 659	9 001 041	3 539 618
Transfert (Cession)	1 079 392	620 303	459 088
Relocation	8 884 927	6 156 104	2 728 823
Carence	7 091 899	5 257 350	1 834 549
Solde au 31-12-2021	**1 418 709 198**	**1 147 489 723**	**271 219 475**

Le stock des provisions et profits réservés au 31 Décembre 2021 se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	**(35 078 931)**	**(33 285 058)**	**(1 793 873)**	**5%**
Provision individuelles	(26 117 999)	(27 373 549)	1 255 550	-5%
Provisions collectives	(7 839 112)	(5 535 358)	(2 303 754)	42%
Provisions additionnelles	(1 121 820)	(376 151)	(745 669)	198%
Total provisions sur créances	**(35 078 931)**	**(33 285 058)**	**(1 793 873)**	**5%**
Profits réservés	(4 409 183)	(3 651 202)	(757 981)	21%
Total profits réservés	**(4 409 183)**	**(3 651 202)**	**(757 981)**	**21%**
Total général des provisions et profits réservés	**(39 488 114)**	**(36 936 260)**	**(2 551 854)**	**7%**

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Provisions au 31/12/N-1	**(33 285 058)**	**(27 205 912)**	**(6 079 146)**	**22%**
Dotation de l'exercice	(10 259 870)	(9 876 076)	(383 794)	4%
Reprise de l'exercice	8 465 997	3 796 930	4 669 067	123%
Total provisions	**(35 078 931)**	**(33 285 058)**	**(1 793 873)**	**5%**

Le détail des profits réservés se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%

Profits réservés au 31/12/N-1	**(3 651 202)**	**(2 633 001)**	**(1 018 201)**	**39%**
Dotation aux profits réservés	(757 981)	(1 018 201)	260 220	-26%
Reprise profits réservés de l'exercice	0	0	0	0
Profits réservés sur financements radiés	0	0	0	0
Total des profits réservés au 31/12/N	**(4 409 183)**	**(3 651 202)**	**(757 981)**	**21%**

En DT

	A	B1	B2	B3	B4	B5	TOTAL
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	Contentieux	2021
Encours en principal	436 837 728	127 808 446	4 613 740	6 944 493	3 650 233	11 798 805	591 653 445
Impayés	58 973	10 622 977	1 735 752	5 972 821	3 020 195	23 126 636	44 537 354
Autres débits	329 091	1 121 264	140 344	179 388	1 177 797	3 002 987	5 950 871
Règlements non affectés	(1 860 149)	(1 119)	(23 735)	(1)	(698 179)	(218 122)	(2 801 305)
Produits à recevoir MOURABAHA	1 342 607	277 411	3 893	8 811	10 447	2 665	1 645 834
Produits perçus d'avance IJARA	(1 027 943)	(648 930)	(37 492)	(17 425)	(3 233)	(36 201)	(1 771 224)
Débits de compte	1 575 124	262 162	57 184	190 593	1 998 082	215 012	4 298 157
ENGAGEMENTS BILANTIELS	**437 255 432**	**139 442 211**	**6 489 686**	**13 278 680**	**9 155 342**	**37 891 782**	**643 513 132**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	113 416 046	17 025 846	17 362	2 564 815	100	105	**133 024 274**
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	**550 671 477**	**156 468 057**	**6 507 048**	**15 843 495**	**9 155 442**	**37 891 887**	**776 537 406**
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs & Ets Fin	**41 916 667**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**41 916 667**
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	**592 588 144**	**156 468 057**	**6 507 048**	**15 843 495**	**9 155 442**	**37 891 887**	**818 454 073**
Dont Créances Classées	**0**	**0**	***6 507 048***	***15 843 495***	***9 155 442***	***37 891 887***	***69 397 872***
Agios réservés	0	0	(182 184)	(627 470)	(618 204)	(2 981 326)	(4 409 184)
Provisions sur engagements bilanciels douteux	0	0	(558 431)	(1 663 886)	(4 986 566)	(18 909 498)	(26 118 381)
Provision additionnelle 2013-21	0	0	0	0	(20 942)	(1 100 878)	(1 121 820)
Provisions collectives	(7 839 112)	0	0	0	0	0	(7 839 112)
TOTAL DE LA COUVERTURE	**(7 839 112)**	**0**	**(740 615)**	**(2 291 356)**	**(5 625 712)**	**(22 991 702)**	**(39 488 497)**
ENGAGEMENTS NETS	**580 749 032**	**156 468 057**	**5 766 433**	**13 552 139**	**3 529 730**	**14 900 185**	**774 965 576**
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus			**0,80%**	**1,95%** **8,52%**	**1,12%**	**4,65%**	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			**11,38%**	**14,46%** **45,61%**	**61,45%**	**60,68%**	

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de portefeuille titre commercial s'élève au 31 Décembre 2021 à 850 316 DT contre 421 887 DT au 31 Décembre 2020 :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Titres de transaction	**44 204**	**40 176**	**4 028**	**10%**
Titres cotés	**44 204**	**40 176**	**4 028**	**10%**
Titres Ami	16 975	7 280	9 695	133%
Titres Unimed	13 634	17 940	(4 306)	-24%
Titres SAH	13 595	14 956	(1 361)	-9%
Titres Carthage Ciment	0	0	0	0
Titres de placement	**806 112**	**381 711**	**424 401**	**111%**
Placements SICAV	6 106	6 711	**(605)**	**-9%**
Placements SOTEMAIL	481 256	0	481 256	100%
Placements SOMOCER	318 750	375 000	(56 250)	-15%
Total	**850 316**	**421 887**	**428 429**	**102%**

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

En DT

Description	Organismes publics	Entreprises liés	Entreprises associés	Autres	Total
Titres de transaction	0	0	0	**44 204**	**44 204**
Titres cotés	0	0	0	**44 204**	**44 204**
Titres AMI	0	0	0	16 975	16 975
Titres UNIMED	0	0	0	13 634	13 634
Titres SAH	0	0	0	13 595	13 595
Total	**0**	**0**	**0**	**44 204**	**44 204**

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 Décembre 2021 un solde de 9 876 778 DT contre 12 480 150 DT au 31 Décembre 2020 enregistrant ainsi une diminution de 21%.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description		31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Titres d'investissement	**1.5.1**	40 000	321 325	(281 325)	-88%
Titres de participation	**1.5.2**	8 310 528	10 632 575	(2 322 047)	-22%
Parts dans les entreprises liées		0	0	0	0
Titres participatifs		1 526 250	1 526 250	0	0%
Total		**9 876 778**	**12 480 150**	**-2 603 372**	**-21%**

1.5.1- Titres d'Investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Fonds Gérés	**40 000**	**280 000**	**(240 000)**	**-86%**
Fonds Gérés Sodis Sicar	**490 000**	**490 000**	**0**	**0%**
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	0	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	0	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	0	0%
Provisions sur fonds gérés Sodis Sicar	**(450 000)**	**(210 000)**	**(240 000)**	**114%**
Fonds Gérés Wifak Sicar	0	0	0	**0**
Titres d'investissement hors Fonds gérés	0	**41 325**	**(41 325)**	**-100%**
Emprunt national	0	40 000	(40 000)	-100%
Créances rattachées	0	1 325	(1 325)	-100%
Total	**40 000**	**321 325**	**-281 325**	**-88%**

1.5.2- Titres de participation

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Titres de participation	**10 020 857**	**11 175 857**	**-1 155 000**	**-10%**
SIBTEL	69 353	69 353	0	0%
MED FOOD SA	100 000	100 000	0	0%
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TUNISIENNE DES BANQUES & ETS FINANCIERS	100	100	0	0%
SERP SUD	40 000	40 000	0	0%
SOTEMAIL	0	500 000	-500 000	-100%
LES CERAMIQUES DU SUD	650 000	800 000	-150 000	-19%
JOB BETON	0	405 000	-405 000	-100%
OFFICE PLAST	711 404	711 404	0	0%
SNACKS SA	300 000	400 000	-100 000	-25%
SEPRIM	250 000	250 000	0	0%
CCT	2 000 000	2 000 000	0	0%
TAIMET	2 000 000	2 000 000	0	0%
EL BANNA	3 500 000	3 500 000	0	0%
ROYAL OLIVE OIL	400 000	400 000	0	0%
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	**(1 710 329)**	**(543 282)**	**(1 167 047)**	**215%**
Total	**8 310 528**	**10 632 575**	**-2 322 047**	**-22%**

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 Décembre 2021, un solde de 53 568 411 DT contre un solde de 55 355 059 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**4 684 229**	**4 497 025**	**187 204**	**4%**
Immobilisations incorporelles	8 511 775	7 531 072	980 703	13%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 827 546)	(3 034 047)	(793 499)	26%
Immobilisations corporelles	**48 744 387**	**50 068 746**	**-1 324 359**	**-3%**
Immobilisations corporelles	64 831 815	62 695 571	2 136 244	3%
Amortissement des immobilisations corporelles	(16 087 428)	(12 626 825)	(3 460 603)	27%
Immobilisations encours	**139 795**	**789 288**	**-649 493**	**-82%**
Immobilisations encours	139 795	789 288	-649 493	-82%
Total	**53 568 411**	**55 355 059**	**(1 786 648)**	**-3%**

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Au 31 Décembre 2021
(Exprimé en dinars)

Description	Valeur Brute N-1	Acquisitions	Cessions & Transferts	Valeur Brute	Amort. cumulé N-1	Dotations / Reprise sur cession	Amort. cumulés	V.C.N
1) Immobilisations Incorporelles	**7 531 072**	**980 703**	**0**	**8 511 775**	**(3 034 047)**	**(793 499)**	**(3 827 546)**	**4 684 229**
* Licence	1 029 757	980 703		2 010 460	(887 970)	(198 827)	(1 086 797)	923 663
* Logiciels	6 494 114	0		6 494 114	(2 141 756)	(593 236)	(2 734 992)	3 759 122
* Site web	7 201	0		7 201	(4 321)	(1 436)	(5 757)	1 444
* Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0	0
2) Immobilisations Corporelles	**62 695 572**	**2 155 242**	**19 000**	**64 831 814**	**(12 626 826)**	**(3 460 601)**	**(16 087 427)**	**48 744 387**
Immobilisations d'exploitation	**52 066 960**	**1 574 845**	0	**53 641 805**	**(6 855 646)**	**(1 926 036)**	**(8 781 682)**	**44 860 123**
* Terrains d'exploitation	9 510 611	455 682	0	9 966 293	0	0	0	9 966 293
* Bâtiments	29 742 855	176 192	0	29 919 047	(2 952 476)	(632 208)	(3 584 684)	26 334 363
* Aménagements de bâtiments	12 813 494	942 971	0	13 756 465	(3 903 170)	(1 293 828)	(5 196 998)	8 559 467
Mobiliers et Matériel de Bureau	**1 729 670**	9 085	0	**1 738 755**	**(641 930)**	**(159 672)**	**(801 602)**	**937 153**
Matériels de Transport	**1 003 004**	185 399	19 000	**1 169 403**	**(607 635)**	**(179 846)**	**(787 481)**	**381 922**
Matériels Informatique	**6 915 614**	354 114	0	**7 269 728**	**(3 932 076)**	**(1 014 913)**	**(4 946 989)**	**2 322 739**
Machines DAB et GAB	**886 161**	13 907	0	**900 068**	**(588 628)**	**(180 063)**	**(768 691)**	**131 377**
Coffres Forts	**93 181**	17 892	0	**111 073**	0	0	0	**111 073**
Autres Immobilisations	**982**	0	0	**982**	**(911)**	**(71)**	**(982)**	0
3) Immobilisation en cours	**789 288**	**(649 493)**	0	**139 795**	0	0	0	**139 795**
Immobilisations corporelles en cours	643 362	(589 405)	0	53 957	0	0	0	53 957
Immobilisations incorporelles en cours	145 926	(60 088)	0	85 838	0	0	0	85 838
TOTAUX	**71 015 932**	**2 486 452**	**19 000**	**73 483 384**	**(15 660 873)**	**(4 254 100)**	**(19 914 973)**	**53 568 411**

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 38 410 869 DT contre un montant de 30 453 439 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	**3 223 203**	**4 669 058**	**(1 445 855)**	**-31%**
Comptes d'attente	**3 426 452**	**3 979 863**	**(553 411)**	**-14%**
Comptes d'attente de la salle de marché	133 364	125 275	8 089	6%
Comptes d'attente de la compensation	3 293 088	3 854 588	(561 500)	-15%
Comptes de régularisation	117 954	689 195	(571 241)	-83%
Provisions sur Comptes d'attente et de régularisation	(321 203)	0	(321 203)	0
Autres	**35 187 666**	**25 784 381**	**9 403 285**	**36%**
Stock de matière, fourniture et timbres	**180 791**	**259 956**	**(79 165)**	**-30%**
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	-	3 474	(3 474)	-100%
Cartes et imprimés en stock	180 791	256 482	(75 691)	-30%
Matériels en stock (Murabaha et Ijara)	**15 942 801**	**9 141 461**	**6 801 340**	**74%**
Etat, impôts et taxes	**1 913 221**	**3 359 080**	**(1 445 859)**	**-43%**
Dépôts et cautionnements	**24 775**	**24 775**	**0**	**0%**
Opérations avec le personnel	**9 070 781**	**8 459 317**	**611 464**	**7%**
Autres créances sur l'Etat	**3 256 050**	**0**	**3 256 050**	**0**
Débiteurs divers	**545 737**	**806 824**	**(261 087)**	**-32%**
Charges à répartir	**0**	**100 564**	**(100 564)**	**-100%**
Actifs d'impôts différés	**1 595 573**	**1 595 573**	**(0)**	**0%**
Autres	**2 657 937**	**2 036 831**	**621 106**	**30%**
Total Autres Actifs	**38 410 869**	**30 453 439**	**7 957 430**	**26%**

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie &CCP présente un solde de 90 270 725 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 84 238 187 DT au 31 Décembre 2020, se détaillant comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Compte Ordinaire chez BCT	0	0	0	0
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	90 000 000	84 000 000	6 000 000	7%
Dette rattachée sur wakala bel Istithmar auprès de BCT	270 725	238 187	32 538	14%
Total	**90 270 725**	**84 238 187**	**6 032 538**	**7%**

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 Décembre 2021 un solde de 618 339 DT contre 699 579 DT au 31 Décembre 2020 enregistrant ainsi une baisse de 12%. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	618 339	699 579	(81 240)	-12%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	0	0	0	0
Total	**618 339**	**699 579**	**(81 240)**	**-12%**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	618 339	699 579	(81 240)	-12%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	0	0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**618 339**	**699 579**	**(81 240)**	**-12%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	**618 339**	0	0	0	**618 339**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	618 339	0	0	0	618 339
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	0	0	0	0	0
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	0	0	0	0	0
Dettes rattachées sur prêts aux établissements bancaires	0	0	0	0	0
Etablissements financiers	0	0	0	0	**0**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	0	0	0	0	0
Total	**618 339**	**0**	**0**	**0**	**618 339**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	0	0	618 339	618 339
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	0	0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**0**	**0**	**618 339**	**618 339**

Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 Décembre 2021 un solde de 623 337 143 DT contre 479 298 749 DT au 31 Décembre 2020 et se décomposent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Dépôts à vue	**244 675 166**	**193 393 190**	**51 281 977**	**27%**
Dépôts à vue	242 909 114	192 620 703	50 288 411	26%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	1 766 052	772 487	993 565	129%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	**378 661 977**	**285 905 559**	**92 756 418**	**32%**
Tawfir	**183 480 371**	**146 883 957**	**36 596 414**	**25%**
Tawfir	183 306 455	145 311 678	37 994 777	26%
Dettes rattachées sur tawfir	173 916	1 572 279	(1 398 363)	-89%
Istithmar	**130 463 649**	**80 231 910**	**50 231 739**	**63%**
Istithmar en dinars	112 929 200	71 811 986	41 117 214	57%
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	3 372 643	2 060 884	1 311 759	64%
Istithmar en devises	14 124 873	6 309 422	7 815 451	124%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	36 933	49 618	(12 685)	-26%
Autres sommes dues à la clientèle	**64 717 957**	**58 789 692**	**5 928 265**	**10%**
Total	**623 337 143**	**479 298 749**	**144 038 394**	**30%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Dépôts à vue	242 909 114	0	0	0	0	242 909 114
Tawfir	183 306 455	0	0	0	0	183 306 455
Istithmar	77 023 697	42 903 376	7 127 000	0	0	127 054 073
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	0	64 717 957	64 717 957
Dettes rattachées	5 349 544	0	0	0	0	5 349 544
Total	**508 588 810**	**42 903 376**	**7 127 000**	**0**	**64 717 957**	**623 337 143**

Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 56 879 309 DT contre 41 846 709 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Emprunts Matérialisés	10 017 306	14 529 377	(4 512 071)	-31%
Emprunts obligataires	46 862 003	27 317 332	19 544 671	72%
Ressources spéciales	0	0	0	0
Total	**56 879 309**	**41 846 709**	**15 032 600**	**36%**

- Le solde des emprunts se subdivise comme suit au 31 Décembre 2021 et au 31 Décembre 2020 :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Emprunts Matérialisés	9 884 616	14 338 462	(4 453 846)	-31%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	132 690	190 915	(58 225)	-30%
Total	**10 017 306**	**14 529 377**	**(4 512 071)**	**-31%**

- Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit au 31 Décembre 2021 :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Emprunts obligataires	45 925 197	26 715 687	19 209 510	72%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	936 806	601 645	335 161	56%
Total	**46 862 003**	**27 317 332**	**19 544 671**	**72%**

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation se présente comme suit :

En DT

Description	Entreprises Liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	0	0	10 017 306	10 017 306
Ressources Spéciales	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	46 862 003	46 862 003
Total	0	0	**56 879 309**	**56 879 309**

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 Décembre 2021 et au 31 Décembre 2020 :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020 *	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 044 944	3 562 127	2 482 817	70%
Provisions pour passifs et charges	**6 044 944**	**3 562 127**	**2 482 817**	**70%**
Comptes d'attente et de régularisation	**56 105 048**	**56 204 704**	**(99 656)**	**0%**
Comptes d'attente	7 884 577	7 174 869	709 708	10%
Comptes de régularisation	3 218 688	8 982 339	(5 763 651)	-64%
Créditeurs divers	**39 499 133**	**33 439 653**	**6 059 480**	**18%**
Fournisseurs	37 086 505	31 484 848	5 601 657	18%
Dépôts du personnel	754 386	627 072	127 314	20%
Prestataire de services	1 658 242	1 327 733	330 509	25%
Etat, impôts et taxes	**3 238 196**	**3 748 280**	**(510 084)**	**-14%**
Autres	**2 264 454**	**2 859 563**	**(595 109)**	**-21%**
Total Autres passifs	**62 149 992**	**59 766 831**	**2 383 161**	**4%**

(3.1) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Au 31 Décembre 2021, les capitaux propres de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ont atteint 157 269 765 DT contre 155 458 203 DT au 31 Décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 1%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

En DT

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimiles à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres N-1	150 000 000	1 867 419	30 000	3 333 983	17 030 000	(694 663)	673 456	15 437 000	(25 435 384)	(1 517 779)	(5 265 829)	155 458 203
Affectation résultat 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	(6 783 608)	1 517 779	5 265 829	0
Modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0	0		(3 540 026)	0	(3 540 026)
Variation de la période	0	0	0	32 398	0	0	2 126	0	(31 306)	0	0	3 218
Résultat de la période.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 348 370	5 348 370
Capitaux Propres au 31.12.2021	**150 000 000**	**1 867 419**	**30 000**	**3 366 381**	**17 030 000**	**(694 663)**	**675 582**	**15 437 000**	**(32 250 298)**	**(3 540 026)**	**5 348 370**	**157 269 765**

Description	31 déc 2021	31 déc 2020
Parts des minoritaires dans le capital	20 000	20 000
Parts des minoritaires dans les réserves	16 777	14 315
Parts des minoritaires dans le résultat de la période	134	2 433
Total	**36 911**	**36 748**

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 16 277 252 DT contre 9 686 138 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

En DT

Description		31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Cautions	(1)	16 277 252	7 998 704	8 278 548	103%
Avals		0	1 687 434	(1 687 434)	-100%
Total		**16 277 252**	**9 686 138**	**6 591 114**	**68%**

(1) L'encours des cautions se détaille, au 31 décembre 2021, comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Cautions en faveur des banques	0	0	0	0
Cautions en faveur des établissements financiers	0	0	0	0
Cautions en faveur de la clientèle	16 277 252	7 998 704	8 278 548	103%
Total	**16 277 252**	**7 998 704**	**8 278 548**	**103%**

La ventilation des cautions par nature de relation, se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	0	0	0	0
Cautions en faveur des établissements financiers	0	0	0	0
Cautions en faveur de la clientèle	6 975	0	16 270 277	16 277 252
Total	**6 975**	**0**	**16 270 277**	**16 277 252**

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de 15 732 472 DT, au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Crédits documentaires Import	15 732 472	23 509 625	(7 777 153)	-33%
Total	**15 732 472**	**23 509 625**	**(7 777 153)**	**-33%**

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se détaille comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	0	0	15 732 472	15 732 472
Total	**0**	**0**	**15 732 472**	**15 732 472**

Note 4.3: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent, au 31 décembres 2021, à 101 014 550 DT contre 70 094 533 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 36 % et se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Engagements de financement donnés	**101 014 550**	**70 094 533**	**30 920 017**	**44%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	**101 014 550**	**70 094 533**	**30 920 017**	**44%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	101 014 550	70 094 533	30 920 017	44%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	88 741 187	60 529 585	28 211 602	47%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	12 273 363	9 564 948	2 708 415	28%
Total	**101 014 550**	**70 094 533**	**30 920 017**	**44%**

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2021, à 334 209 888 DT contre 314 519 944 DT au 31 décembre 2020.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021, comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	11 411 853	618 392	10 793 461	1745%
Garanties reçues de la clientèle	322 798 035	313 901 552	8 896 483	3%
Total	**334 209 888**	**314 519 944**	**19 689 944**	**6%**

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à 66 123 404 DT au 31 Décembre 2021. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 décembre 2020 *	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**10 821 296**	**5 731 348**	**5 089 948**	**89%**
Opérations avec la clientèle	**55 302 108**	**38 678 984**	**16 623 124**	**43%**
Portefeuille Murabaha	25 157 236	12 910 602	12 246 634	95%
Portefeuille Ijara	31 682 393	27 310 448	4 371 945	16%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	220 019	266 169	(46 150)	-17%
Profits réservés	(1 757 540)	(1 808 235)	50 695	-3%
Total	**66 123 404**	**44 410 332**	**21 713 072**	**49%**

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 15 502 092 DT enregistrant ainsi une augmentation de 5 150 322 DT par rapport au 31 Décembre 2020, et se présentent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	5 174 029	3 775 682	1 398 347	37%
Commissions sur engagements par signature en TND	415 431	39 682	375 749	947%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	750 461	668 483	81 978	12%
Monétiques	1 188 796	940 746	248 050	26%
Commissions de Gestion, études et Engagement	6 270 288	4 036 299	2 233 989	55%
Commissions de Banque Directe	281 279	169 567	111 712	66%
Bancassurance	1 041 957	500 554	541 403	108%
Autres commissions	379 851	220 757	159 094	72%
Total	**15 502 092**	**10 351 770**	**5 150 322**	**50%**

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit au31 Décembre 2021 et 2020 :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Plus-value de cession sur titres de transaction	0	29 121	(29 121)	-100%
Moins-value de cession sur titres de transaction	0	0	0	0
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	0	4 298	(4 298)	-100%
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	(5 668)	(1 936)	(3 732)	193%
Dividendes reçus sur titres de transaction	8 339	2 995	5 344	178%
Gain/perte net sur opérations de change	1 921 237	2 386 808	(465 571)	-20%
Total	**1 923 908**	**2 421 286**	**(497 378)**	**-21%**

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au 31 Décembre 2021 un montant de 466 398 DT contre 1 082 988 DT au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	**346 398**	**962 988**	**(616 590)**	**-64%**
Fonds Gérés	345 760	960 378	(614 618)	-64%
Créances sur l'état	638	2 610	(1 972)	-76%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	**120 000**	**120 000**	**0**	**0**
Total	**466 398**	**1 082 988**	**(616 590)**	**-57%**

Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées, ont totalisé au 31 Décembre 2021 un montant de 32 954 598 DT. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**(6 122 972)**	**(5 211 701)**	**(911 271)**	**17%**
Opérations avec la clientèle	**(21 697 826)**	**(18 298 644)**	**(3 399 182)**	**19%**
Marges sur dépôts à vue	(5 916 804)	(2 440 597)	(3 476 207)	142%
Marges sur comptes Tawfir	(8 109 604)	(5 375 456)	(2 734 148)	51%
Marges sur dépôts Isthithmar	(7 671 418)	(10 482 591)	2 811 173	-27%
Emprunt et ressources spéciales	**(5 059 980)**	**(4 175 358)**	**(884 622)**	**21%**
Autres Marges et charges	**(73 820)**	**(61 632)**	**(12 188)**	**20%**
Total	**(32 954 598)**	**(27 747 334)**	**(5 207 264)**	**19%**

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les Commissions encourues par la banque ont augmenté de 185 513 par rapport au 31 Décembre 2020 pour se situer à un montant de 1 126 289 DT au 31 Décembre 2021 :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	(1 040 028)	(865 418)	(174 610)	20%
Commissions Encourues sur FONDS GERES	0	0	0	0
Commissions Encourues sur SIBTEL	(73 305)	(64 735)	(8 570)	13%
Autres commissions Encourues	(12 956)	(10 623)	(2 333)	22%
Total	**(1 126 289)**	**(940 776)**	**(185 513)**	**20%**

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 Décembre 2021 un montant de 6 506 196 DT, enregistrant une diminution de 155 014 DT par rapport au 31 Décembre 2020. Son détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	(6 991 307)	(6 322 033)	(669 274)	11%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	(2 303 754)	(3 394 767)	1 091 013	-32%
Dotation aux provisions pour impôts	0	0	0	0
Dotation aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(964 809)	(159 276)	(805 533)	506%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(400 000)	(428 580)	28 580	-7%
Total dotations	**(10 659 870)**	**(10 304 656)**	**(355 214)**	**3%**
Perte sur créances	(4 314 160)	0	(4 314 160)	0
Total des dotations et des pertes sur créances	**(14 974 030)**	**(10 304 656)**	**(4 669 374)**	**45%**
Reprise sur provisions sur créances douteuses	4 197 999	3 623 502	574 497	16%
Reprise sur provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	219 140	173 428	45 712	26%
Reprise sur provisions sur créances cédées et radiées	4 048 858	0	4 048 858	0
Reprise sur provision sur comptes bancaires	1 837	156 544	(154 707)	-99%
Total reprises	**8 467 834**	**3 953 474**	**4 514 360**	**114%**
Recouvrement des créances radiées	0	0	0	0
Total des reprises et des récupérations sur créances	**8 467 834**	**3 953 474**	**4 514 360**	**114%**
Total	**(6 506 196)**	**(6 351 182)**	**(155 014)**	**2%**

Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(870 398)	(184 963)	(685 435)	371%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	0	13 866	(13 866)	-100%
Total	**(870 398)**	**(171 097)**	**(699 301)**	**409%**

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 50 230 DT contre 24 557 DT au 31 Décembre 2020, soit une hausse de 105 %.

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Autres produits reçus	50 230	24 557	25 673	105%
Total	**50 230**	**24 557**	**25 673**	**105%**

Note 5.10: Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 Décembre 2021 un montant de 23 440 264 DT, enregistrant ainsi une en hausse de 5 049 992 DT par rapport au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(16 659 713)	(13 908 782)	(2 750 931)	20%
Primes allouées	(431 360)	(160 671)	(270 689)	168%
Rémunération du personnel stagiaire	0	0	0	0
Impôts et taxes sur salaires	(398 777)	(401 773)	2 996	-1%
Charges sociales	(3 753 707)	(3 000 794)	(752 913)	25%
Frais de formation	(285 703)	(141 665)	(144 038)	102%
Autres charges liées au personnel	(1 911 004)	(776 587)	(1 134 417)	146%
Total	**(23 440 264)**	**(18 390 272)**	**(5 049 992)**	**27%**

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, elles ont enregistré une augmentation de 28% pour se situer à un montant de 9 712 589 DT au 31 Décembre 2021 contre 7 596 659 DT au 31 Décembre 2020. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	**(6 735 946)**	**(5 336 539)**	**(1 399 407)**	**26%**
Loyer	(1 420 870)	(1 302 198)	(118 672)	9%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(2 975 063)	(1 897 410)	(1 077 653)	57%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(107 118)	(79 539)	(27 579)	35%
Primes d'assurance	(209 636)	(189 068)	(20 568)	11%
Frais d'abonnement	(1 722 380)	(1 218 263)	(504 117)	41%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(300 879)	(650 061)	349 182	-54%
Autres charges d'exploitation	**(2 976 643)**	**(2 260 120)**	**(716 523)**	**32%**
Impôts et taxes	(117 692)	(58 110)	(59 582)	103%
Fournitures et produits énergétiques consommables	(892 193)	(455 682)	(436 511)	96%
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	(1 070 337)	(855 929)	(214 408)	25%
Transport et déplacement	(145 969)	(100 657)	(45 312)	45%
Frais divers de gestion	(750 452)	(789 742)	39 290	-5%
Total	**(9 712 589)**	**(7 596 659)**	**(2 115 930)**	**28%**

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 Décembre 2021, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une baisse de 261 123 DT pour se situer à un niveau 4 373 665 DT et qui se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2021	31 déc 2020	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(593 667)	(642 404)	48 737	-8%
Dotation aux amortissements des Constructions	(632 207)	(690 966)	58 759	-9%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(159 672)	(159 349)	(323)	0%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(1 014 482)	(822 277)	(192 205)	23%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(198 846)	(174 332)	(24 514)	14%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(180 064)	(177 231)	(2 833)	2%
Dotation aux amortissements des Serveurs	0	0	0	0
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faibles valeurs	(71)	(57)	(14)	24%
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(198 826)	(115 715)	(83 111)	72%
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 293 829)	(1 257 062)	(36 767)	3%
Dotation au Résorption des frais préliminaires	(100 564)	(593 955)	493 391	-83%
Dotation aux amortissements Site Web	(1 437)	(1 440)	3	0%
Total	**(4 373 665)**	**(4 634 788)**	**261 123**	**-6%**

Note 5.13 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 Décembre 2021, Le Solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une hausse de 408 385 DT pour se situer à un niveau de 472 975 DT, et qui se détaille comme suit :

				En DT
Description	**31 déc 2021**	**31 déc 2020**	**Variation**	**%**
Perte ordinaire	(44 766)	16 603	(61 369)	-370%
Autres	28 291	47 155	(18 864)	-40%
Plus-value sur cession d'immobilisation	11 459	0	11 459	0
Plus -value sur cession d'actifs récupérables	477 991	832	477 159	57351%
Total	**472 975**	**64 590**	**408 385**	**632%**

Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de 195 665 DT au 31 Décembre 2021.

Note 5.15 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de 10 839 DT au 31 décembre 2021.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 154 360 422 DT à 194 245 647 DT enregistrant une augmentation de 39 885 225 DT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 25 010 516 DT et de financement à hauteur de 14 757 790 DT et aussi par des flux de trésorerie positifs liés à des activités d'investissement pour 116 919 DT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à 25 010 516 DT au 31 décembre 2021. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

Le flux net des produits encaissés pour 86 971 486 DT. La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 143 144 117 DT.

Flux nets négatifs :

Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour -23 924 414 DT. Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -32 909 675 DT. La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour -134 155 327 DT. Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation -13 909 167 DT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à 116 919 DT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement, compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Ces flux de trésorerie positifs net de 14 757 790 DT proviennent principalement de l'encaissement d'emprunt obligataire pour 25 000 000 DT et des remboursements des emprunts pour 10 244 336 DT.

(7) : Note sur les parties liées

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties Liées	Nature de la relation
WIFAK SICAR	Filiale
HAMROUNI ABDELKADER	
HAMROUNI ABDELLATIF	
Société Tunisienne de Banques	Sociétés siégeant au conseil et a des dirigeants communs avec WIB
Islamic corportaion for the developement of the private sector	
Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général	

Sociétés appartenant au Groupe Ben Ayed

INNOV-ALLIANCE-TECH S.A
Société C.C.P.S
Société d'étude et de construction métallique
Société ELECTRIA
Société INTER FER FORGE
Société INTERCHAUX
Société INTERMETAL SA
Société METALSHIP
Société Nouvelle de Construction SNC
Société Nouvelle de Coupe Industrielle
Société PROSID
Société PROSID SUD
Société ROYAL OLIVE OIL
Société SAMFI « SARL »
Société Sens Inverse
Société SITEL
Société Technique Industrielle et Commerciale
Société TOUTALU
Société TRANSIDER
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP
STE PIMA
STE PLASTIC SIPA SUD
STE PRO PARTS
STE ROYAL TRADING

Conventions de financement conclues avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED :

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED concernent 31 contrats IJARA et 45 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	Encours au 31/12/2021	Impayés au 31/12/2021	Produits au 31/12/2021
Financements IJARA	**31**	**2 481 143**	**- 21 504**	**377 262**
Société PROSID	1	334 229	0	36 546
Société ELECTRIA	1	10 561	- 306	1 254
Société INTERMETAL SA	1	10 664	0	6 956
Société Nouvelle de Construction SNC	7	197 999	- 24 282	21 062
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	49 998	3	26 086
Société TRANSIDER	0	1	- 19	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	33 177	- 136	5 883
Société Sens Inverse	1	977	0	491
Société SAMFI « SARL »	0	3	- 106	0
Société METALSHIP	0	1	426	0
Société INTER FER FORGE	0	1	- 23	0
Société C.C.P.S	1	24 939	- 15	7 500
Société PROSID SUD	3	731 790	- 57	68 384
Société d'étude et de construction métallique	0	2	0	0
Société INTERCHAUX	2	46 192	72	6 231
Société ROYAL OLIVE OIL	1	491 644	0	119 544
Société TOUTALU	5	98 907	0	12 148
Société SITEL	0	1	- 4 337	94
STE PIMA	1	184 210	- 437	23 855
STE PRO PARTS	1	44 845	7 714	9 496
STE PLASTIC SIPA SUD	1	22 801	0	2 719
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	109 696	0	16 570
STE ROYAL TRADING	2	88 505	0	10 627
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	0	0	0	1 816
MOURABAHA et autres financements bancaires	**45**	**19 351 337**	0	**1 371 862**
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	3 292 482	0	448 952
Société INTERMETAL SA	3	971 472	0	239 073
Société PROSID	4	3 998 419	0	139 065
Société PROSID SUD	11	4 429 899	0	280 904
STE ROYAL TRADING	11	2 967 625	0	149 349
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	3	394 408	0	10 680
Société Nouvelle de Construction SNC	5	1 998 398	0	16 079
Société SAMFI « SARL »	1	1 000 000	0	81 300
Société TOUTALU	3	298 634	0	6 460
Total	**76**	**21 832 480**	**- 21 504**	**1 749 124**

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED au 31 Décembre 2021 concernent 1 contrat IJARA et 31 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2021	Financement HT	Commissions HTVA	TVA	Comm TTC
Financements IJARA	**1**	**76 574**	**250**	**48**	**298**
Société PROSID SUD	1	76 574	250	48	298
Financements MOURABAHA	**31**	**13 905 680**	**53 947**	**10 251**	**64 199**
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	3 292 145	8 230	1 564	9 794
Société INTERMETAL SA	2	1 154 553	2 362	450	2 812
Société PROSID	0	0	0	0	0
Société PROSID SUD	7	2 956 112	14 781	2 808	17 589
ROYAL TRADING	13	4 775 068	11 938	2 268	14 206
INNOV ALLIANCE TECH SA	5	429 168	3 650	694	4 344
Société Nouvelle de Construction SNC	0	0	0	0	0
Société SAMFI « SARL »	1	1 000 000	10 000	1 900	11 900
Société TOUTALU	3	298 634	2 986	567	3 554
TOTAL	**32**	**13 982 254**	**54 197**	**10 299**	**64 497**

Conventions de financement conclues avec l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur Mr. HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2021 se sont élevés à 335 693 DT.

WIFAK SICAR

Conventions de fonds gérés conclues avec la société WIFAK SICAR

Par ailleurs, les sommes placées par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs, se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2017 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 67 500 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2016 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 67 500 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2015 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 28 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2014 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 21 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 30 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 15 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2021 à 7 500 DT.

Dépôts rémunérés par WIFAK SICAR auprès de WIFAK BANK :

Le solde des comptes courants rémunérés ouverts par « WIFAK SICAR » auprès de « WIFAK BANK » au 31/12/2021 s'élève à 6 101 029.736 DT. La rémunération des comptes courants rémunérés, s'élève au 31/12/2021 à 225 380.652 DT.

Convention d'assistance, conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le Conseil d'Administration réuni le 18/02/2015, a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 $ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 $ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2019, 2020 & 2021, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

Tunis, le 31 Mars 2022

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE « WIFAK INTERNATIONAL BANK »

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » qui comprennent le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 990 562 183 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire après effets des modifications comptables de 1 808 344 Dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, du groupe au 31 Décembre 2021 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2021 un solde de 603 571 413 Dinars, dans le bilan consolidé du groupe (61%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de 6 108 033 Dinars) dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés annuels au paragraphe « 2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par le groupe, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.
- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement

Risque identifié

Au 31 Décembre 2021, et telle qu'indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « 1-5 – Portefeuille d'investissement », l'encours brut du portefeuille d'investissement s'élève à un montant brut de 12 037 107 Dinars, couverts par des provisions de 2 160 329 Dinars, soit un montant net de 9 876 778 Dinars.

Le portefeuille d'investissement est constitué par des participations (cotées et non cotées) et par d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc…

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers consolidés « 2-4 : Portefeuille investissement ».

En raison du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de réalisation et d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par le groupe, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers consolidés « 5-1 : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2021, à 66 123 404 Dinars, dont 31 682 393 Dinars proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « 2-8 : Comptabilisation des revenus », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.4. Identification des impôts différés et caractère recouvrable des actifs d'impôts différés

Risque identifié

Les états financiers consolidés font apparaître parmi les autres actifs (Note 1-7 : Autres actifs) un actif d'impôt différé pour un montant de 1 595 573 DT, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation des participations, détenues tant par la société mère « WIFAK INTERNATIONAL BANK » que par sa filiale WIFAK SICAR, qui ne sont pas admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les provisions comptabilisées seront réalisées et des pertes fiscales de la société mère « WIFAK INTERNATIONAL BANK » qui sont admises en déduction sur les exercices postérieurs.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la part de jugement devant être exercée par la direction par rapport aux incertitudes relatives au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 Décembre 2021. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

1- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

2- En date du 30 décembre 2020, l'administration fiscale a notifié à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » les résultats partiels du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2016, mentionnant un redressement pour un montant de 1 122 118 DT.

   La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition au redressement dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. A ce titre, une provision pour risque fiscal a été constituée pour un montant de 500 000 DT et a été imputée au niveau des capitaux propres d'ouverture (modification comptable) au 31 décembre 2020.

En date du 07 Mai 2021, la banque a reçu la réponse de l'administration fiscale qui a ajusté le redressement à la baisse à un montant de 856 435 DT. La banque a fait opposition à cette réponse en demandant le traitement du dossier devant la commission de réconciliation.

3- En date du 19 Avril 2021, l'administration fiscale a notifié à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » les résultats complémentaires du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019, mentionnant un redressement pour un montant de 3 862 331 DT en principal et pénalités, conjugué à une révision vers la baisse du report de TVA et celui de l'impôt sur les sociétés pour des montants respectifs de 1 979 189 DT (6 030 634 DT au lieu de 8 009 823 DT) et de 156 359 DT (575 511 DT au lieu de 731 870 DT), constatés au 31 décembre 2019.

En date du 2 juin 2021, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition au redressement dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux. Sur la base des informations à notre disposition, à ce jour, l'impact définitif de cette situation et de celle relative à la période ultérieure ne peut pas être estimé de façon précise.

En réponse à la correspondance parvenue de l'administration fiscale en date du 27/08/2021, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition en date du 14/09/2021.

Pour faire face à ce risque fiscal, une provision pour risque et charge a été constituée pour un montant de 1 100 000 DT et a été imputée au niveau des capitaux propres (modifications comptables) de l'exercice 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

  Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

  Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe WIFAK BANK. Il est à rappeler que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances majeures du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent, aux écarts relevés entre la position de change comptable et celle issu de la salle de marche, à la procédure d'inventaire du matériel récupéré et à l'exhaustivité des engagements hors bilan comptabilisés. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF	**UNIVERS AUDIT**
Fethi NEJI	**Rachid NACHI**